

Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

PETR du Pays de Verdun



ENTRE

- Le PETR du Pays de Verdun, représenté par son Président, Monsieur Julien DIDRY, incluant les EPCI suivant :
 - la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, représentée par son Président Monsieur Samuel HAZARD
 - la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée, représentée par son Président, Monsieur Serge NAHANT
 - la Communauté de Communes du Pays d'Etain, représentée par son Président, Monsieur Philippe GERARDY
 - la Communauté de Communes Damvillers - Spincourt, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie MISSLER
 - la Communauté de Communes Argonne-Meuse, représentée par son Président, Monsieur Sébastien JADOUL
 - la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois, représentée par son Président, Monsieur Daniel GUICHARD
 - la Communauté de Communes du Pays de Montmédy, représentée par son Président, Monsieur Eric DUMONT

ci-après désignés, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de la Meuse, Madame Pascale TRIMBACH
- Le Conseil régional de la Région Grand Est, représenté par son Président, Monsieur Jean ROTTNER
- Le Conseil départemental de Meuse, représenté par son Président, Monsieur Jérôme DUMONT

ci-après désignés, les « **Parties prenantes** »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil Régional.

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

Préambule relatif au territoire du département

En Meuse, le dispositif s'appuie essentiellement sur les PÉTR qui représentent des territoires organisés autour d'une gouvernance partagée. Le PÉTR du Pays de Verdun peut faire valoir son expérience passée de la contractualisation, à l'exemple du Contrat de Ruralité dont il fut la porte d'entrée de la mise en œuvre. Cette nouvelle démarche a été initiée en amont par un travail global sur le CTE duquel découle le PTRTE.

Ce travail initial a été permis par l'engagement du Conseil Départemental dans la coordination des territoires. Cela a pu bénéficier grandement à l'avancement du partenariat, particulièrement en ce qui concerne le diagnostic environnemental du Pays de Verdun, joint en annexe du présent contrat. Ce diagnostic permet une prise de conscience générale de la nécessité d'engager le territoire dans une nouvelle ère. Le PTRTE offre la possibilité de réfléchir collectivement à l'impact environnemental de tous les projets qui pourront soutenir le développement du nord meusien.

Le nouveau cadre contractuel proposé par le PTRTE émane d'une réflexion politique partagée. Un travail de définition du périmètre a été entrepris en début d'année 2021 pour définir l'échelle de réflexion pertinente. Il est entendu que le PÉTR du Pays de Verdun est l'échelle de référence avec une approche par sous-ensembles permettant de cibler des spécificités locales.

Le projet de territoire, acté en 2016, reste dans son ensemble d'actualité pour servir de base solide à cette nouvelle programmation. Toutefois, la volonté du PTRTE d'être le contrat cadre intégrateur de l'ensemble des politiques publiques intervenant sur le territoire, nécessite d'élargir les champs d'intervention au regard des trois grandes orientations stratégiques et des sujets transversaux précisés ci-après.

Cela a été rendu possible dans un calendrier restreint grâce à l'engagement de tous les acteurs et du soutien technique offert par l'ANCT avec la mise à disposition de bureaux d'études venus étoffer le diagnostic et les concertations.

Fiche identitaire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

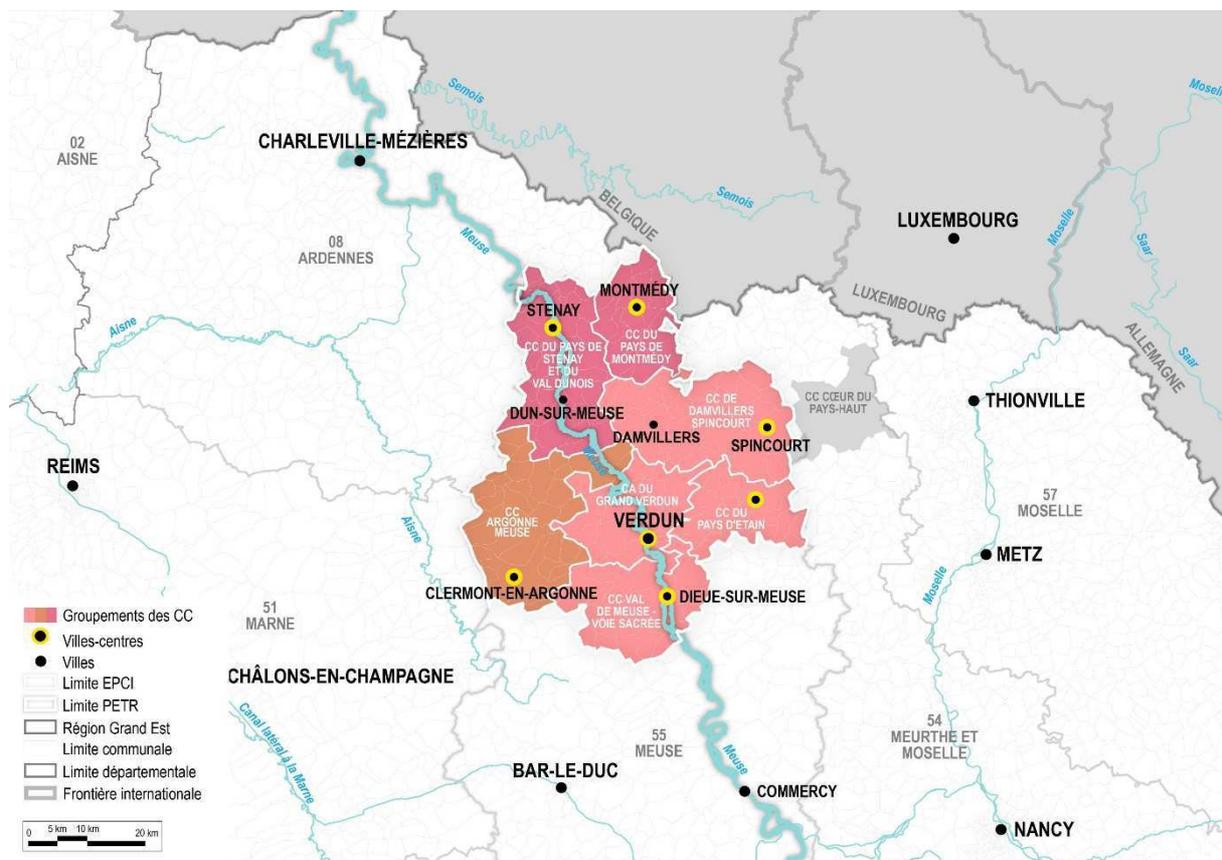
Le PETR du Pays de Verdun est une collectivité territoriale fondée sous ce statut juridique en date du 1^{er} septembre 2019. Toutefois, la démarche de Pays à cette échelle de travail existe depuis 2004. La création du PETR est venue asseoir cet engagement partenarial.

Aujourd'hui, 7 intercommunalités partagent la gouvernance de la collectivité à savoir :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,
- la Communauté de communes Argonne-Meuse,
- la Communauté de communes Val de Meuse-Voie Sacrée,
- la Communauté de communes du Pays d'Etain,
- la Communauté de communes du Pays de Montmédy,
- la Communauté de communes de Damvillers-Spincourt,
- la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois.

Plus vaste Pays de Lorraine avec 2 561,31 km², le Pays de Verdun est un espace très rural marqué par une faible densité de population (30 habitants / km²). Le territoire compte 76 520 habitants (source INSEE RP 2018) répartis dans 221 communes.

Le territoire profite d'une situation géographique intéressante au cœur d'un bassin de population de plus de 40 millions d'habitants et trois capitales européennes dans un rayon de



300 km. Malgré une situation géographique favorable, le réseau routier, bien que de qualité, n'est pas adapté à une circulation dense, notamment sur l'axe Nord - Sud. L'autoroute A4 Paris - Strasbourg irrigue encore insuffisamment le territoire. En ce qui concerne la desserte ferroviaire, le territoire profite de la gare TGV à ses portes mais les liaisons secondaires vers l'Est (Nancy) et surtout Ouest (Châlons-en-Champagne et Reims) sont à renforcer.

Le PETR du Pays de Verdun fonctionne en quatre grands secteurs :

- **Le Pôle central**, regroupant la CA du Grand Verdun et la CC du Val de Meuse – Voie Sacrée, constitue le principal pôle d’attractivité du territoire (emploi, services et loisirs).
- **Le secteur d’influence de l’axe Metz-Thionville** pour la CC du Pays d’Etain.
- **Le secteur d’influence transfrontalière** avec la CC de Damvillers-Spincourt et la CC du Pays de Montmédy.
- **Une zone d’influence large de Verdun** (territoire ruraux et vieillissant) avec la CC Argonne-Meuse et la CC du Pays de Stenay et du Val Dunois.

Zoom sur le secteur Pays de Stenay, Val Dunois et Pays de Montmédy

Ce territoire est fortement marqué par l’influence transfrontalière qui peut autant être vue comme un avantage qu’un inconvénient.

La population du Pays de Montmédy se démarque par un niveau de revenu élevé mais aussi de véritable fracture entre les foyers. Le territoire s’appuie sur un patrimoine civil riche pour développer son attractivité touristique.

Le Pays de Stenay et le Val Dunois est structuré autour de la vallée de la Meuse qui présente un caractère sauvage et une biodiversité préservée. Le pôle urbain de Stenay, seconde ville du territoire, offre un équilibre territorial en termes de services avec le pôle verdunois.

Le dynamisme territorial s’explique en partie par la situation géographique de chacun des EPCI par rapport aux différents territoires d’influence voisins, à leur proximité aux grands axes routiers ou encore par leur desserte en transports. On note dès lors une véritable fracture territoriale entre l’Est et l’Ouest. Etant impacté par la présence des frontières luxembourgeoise et belge, le territoire est essentiellement tourné vers l’est, et le secteur verdunois au sud, avec pour conséquence des ménages en forte mobilité quotidienne. Cela est encouragé par un prix du foncier attractif.

L’axe mosan concentre l’essentiel de l’activité économique du territoire, marqué en cela par les zones d’activités et le tourisme. Le territoire bénéficie d’un tissu entrepreneurial composé de petites structures à l’emploi peu délocalisable et orienté essentiellement autour de l’artisanat, du commerce et des ressources agricoles et forestières.

Zoom sur le secteur verdunois élargi

Il s’agit ici du secteur le plus densément peuplé du territoire avec une large part d’actifs.

L’activité est essentiellement concentrée sur le pôle urbain de Verdun. Aussi, de grosses entreprises portent le dynamisme de la CC Val de Meuse Voie Sacrée.

Au-delà de leur attractivité administrative vers le pôle verdunois, les CC Damvillers-Spincourt et du Pays d’Etain regardent vers le Nord-Est et l’Est. L’influence frontalière fait de ces territoires « des cités dortoirs » où l’activité économique est rendue difficile par une concurrence déloyale du Luxembourg.

Zoom sur la CC Argonne-Meuse

Le massif argonnais est le premier relief à l’Est du bassin parisien matérialisant une frontière géographique. Il porte une identité historique et forestière forte, support d’une véritable marque territoriale.

Secteur le plus rural du nord meusien, il est principalement marqué par un vieillissement de la population et tous les autres indicateurs qui dépeignent le rural profond.

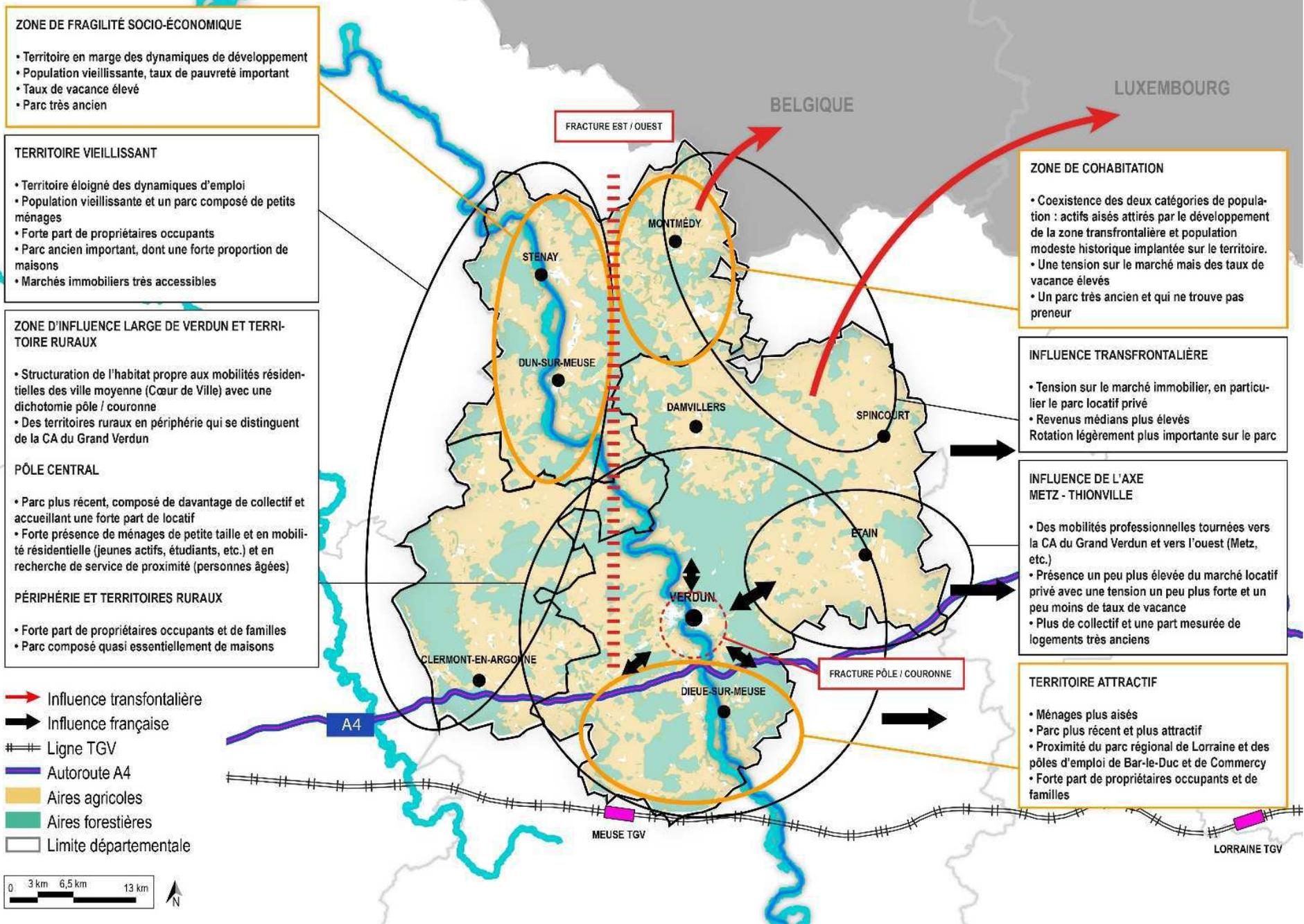
Près de 15% de la population est éloignée des équipements de services (d’après les critères de l’INSEE) contre moins de 3% à l’échelle nationale, quel que soit le type d’équipement (« proximité », « intermédiaire » ou « supérieur »). La frange ouest / nord-ouest du territoire accueille ainsi une population davantage éloignée des équipements de services.

Cet état de fait s'explique par le caractère rural du territoire et la structuration urbaine de l'habitat et des équipements : bien qu'il soit peu dense, l'habitat y est dispersé sur une large partie du territoire. Par ailleurs, le parc de logements, particulièrement énergivores car ancien, n'est pas en corrélation avec les caractéristiques de la population.

La proximité et l'accessibilité de la nature représente l'atout majeur d'attractivité du territoire. La richesse du patrimoine historique, paysager et naturel offre un cadre de vie recherché dans la société actuelle. Il convient de capitaliser sur cette ressource sans en négliger sa préservation. Aussi, le tissu associatif et culturel est porteur de dynamisme sur ces domaines.

Au regard d'un territoire très vert, les enjeux environnementaux n'apparaissent pas forcément jusqu'alors comme prioritaires. Les impacts visibles des changements climatiques sur les forêts et la ressource en eau notamment entraînent une véritable prise de conscience collective qui se retranscrit dans les initiatives portées par les pouvoirs publics locaux.

Carte de synthèse de la géographie du Pays de Verdun



1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État et la Région

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'État et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**
(avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations**
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infra-régional : Charte de Pays, Programmes SARE & Leader, CTEAC

2. Portée et contenu du Pacte du PETR du Pays de Verdun

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc l'ensemble des EPCI membres du PETR du Pays de Verdun :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,
- la Communauté de communes Argonne-Meuse,
- la Communauté de communes Val de Meuse-Voie Sacrée,
- la Communauté de communes du Pays d'Etain,
- la Communauté de communes du Pays de Montmédy,
- la Communauté de communes de Damvillers-Spincourt,

- la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois.

Ce périmètre regroupe 221 communes pour une population de 76 520 habitants.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

Contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat	Echelle du contrat
Contrat de ruralité	Juin 2017	PETR du Pays de Verdun
Programme SARE	Janvier 2021	PETR du Pays de Verdun
Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel	Juin 2021	PETR du Pays de Verdun
ACCOR	Juillet 2019	CC Pays de Stenay et du Val Dunois
Action Cœur de Ville	Avril 2019	Ville de Verdun
Petite Ville de Demain	Octobre 2020	Villes de Stenay, Montmédy et Etain

OPAH (RU)	Depuis 2020	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois, Argonne-Meuse, Pays d'Etain
Contrat Local de Santé		CC Argonne-Meuse, Pays d'Etain
Projet Educatif Territorial	Décembre 2018	CC Pays d'Etain
Territoires Educatifs Ruraux	Avril 2021	CC Pays de Stenay et du Val Dunois, Pays de Montmédy, Damvillers-Spincourt
Conseillers Numérique France Service	Depuis 2019	PETR et EPCI
Convention Territoriale Globale CAF		CC Val de Meuse Voie Sacrée, Pays d'Etain, Damvillers-Spincourt

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire** (*réductionnel court et synthétique*)

Stratégie inter-PTRTE (*le cas échéant*)

Le PETR du Pays de Verdun travaille avec ses voisins meusiens sur les thématiques de l'habitat et de la mobilité :

- Déploiement du programme SARE : recherche d'homogénéité du service proposé à l'ensemble des meusiens
- Mobilité durable : coopération formalisée dans un dossier FEADER

De façon générale, le PETR et ses EPCI membres cherchent à travailler à la meilleure échelle possible et peuvent, si cela est pertinent, passer de nouveaux partenariats en cours de programmation, sur les fonds européens notamment. En ce sens, des coopérations sont en cours dans le cadre d'Interreg ou possibles par le biais du programme Leader.

Au sein même du territoire, les EPCI peuvent s'articuler entre eux, ou avec le PETR, pour coordonner leurs interventions. C'est notamment le cas sur le thème de l'habitat où l'articulation entre le programme SARE et les OPAH est renforcée. D'une manière générale, la mission confiée au PETR doit être appréhendée comme une extension du service des intercommunalités pour offrir de nouvelles perspectives sur des thématiques plus prospectives à l'image de la culture et de la mobilité.

Zoom sur le secteur Pays de Stenay, Val Dunois et Pays de Montmédy

Ce territoire est marqué par des relations Est / Ouest, tant pour les échanges transfrontaliers (Belgique / Luxembourg) que dans les liens étroits avec son voisin ardennais. Le développement économique s'appuie sur le Syndicat Mixte Synergie. Diverses coopérations existent avec la Gaume, notamment sur le plan touristique.

Zoom sur la CC Argonne-Meuse

Partie intégrante d'une identité argonnaise à cheval sur 3 départements, la Communauté de Communes Argonne-Meuse est impliquée sur différents dossiers avec ses voisins marnais, ardennais et meusien. La thématique du tourisme apparaît comme très structurante.

Plusieurs EPCI collaborent déjà entre eux, ou avec leurs voisins, sur diverses compétences, particulièrement sur les sujets touristiques ou environnementaux (Natura 2000, GEMAPI).

Zoom sur le secteur verdunois élargi

Cœur économique du territoire, on note la nécessité de mieux articuler le Grand Verdun et la CC Val de Meuse Voie Sacrée. Tournées vers le sillon mosellan, les CC Damvillers-Spincourt et du Pays d'Etain se rejoignent déjà sur plusieurs thématiques partagées.

Stratégie du territoire

La charte du Pays de Verdun, élaborée à partir de 2014 et validée en 2016, fait état d'une volonté d'adaptation du territoire aux grands enjeux sociétaux de cette première moitié du 21ème siècle.

Le projet fédérateur, résumé ainsi « Moderniser les bases fondamentales de la vie du territoire pour promouvoir le développement global de l'économie locale et de l'emploi », fixe une tendance forte autour des transitions, aussi diverses soient-elles et impactant durablement notre territoire.

Il faut s'appuyer sur nos points forts internes et externes, notamment la qualité du cadre de vie et la proximité des grands bassins de population, pour répondre favorablement à ces évolutions sociétales. Les difficultés structurelles ne doivent pas être un frein à notre ambition de développement. Les avancées technologiques doivent nous permettre de valoriser nos atouts aux yeux de tous.

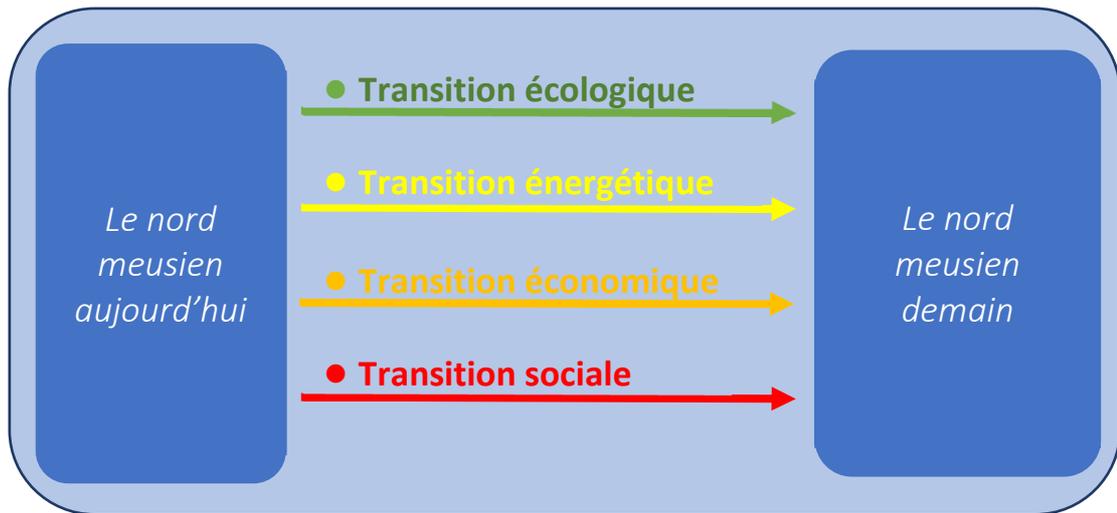
Les bases fondamentales que représentent l'habitat, la mobilité et le numérique sont le support de la dynamique économique d'un territoire pour améliorer le confort de vie des populations et leur accès à l'emploi, sans oublier d'en assurer sa promotion. Ainsi, les quatre axes de travail sont identifiés :

- Créer une filière numérique
- Faciliter les actions de mobilités sous toutes ses formes
- Développer les actions d'amélioration de l'habitat
- Promouvoir une image moderne et dynamique du territoire

La charte actuelle reste, par ces thématiques transversales, porteuse de sens et encore plus au regard de la nouvelle société que dessine la crise sanitaire. Il apparaît judicieux de capitaliser sur ce qui a pu être mis en œuvre ces dernières années pour dynamiser la relance de notre économie rurale en s'appuyant sur ce qui fait sa principale force : l'environnement.

Il convient dès lors de traiter ces sujets sous une forme linéaire permettant de gagner en transversalité sur les grands champs thématiques proposés au sein du contrat.

Ces axes constituent aujourd'hui le champ d'intervention stratégique du PETR parfaitement complémentaire aux missions de gestion du quotidien dévolues aux intercommunalités. Ces compétences alimentent **une stratégie ciblée autour des transitions** dont la construction se veut plutôt progressive et globale que sectorielle et ponctuelle.



Un système de pastilles (● ● ● ●) permet d'identifier les enjeux auxquels l'action se rapporte. Cela est appuyé *par quelques exemples de projets.*

● ● ● ● AMELIORER L'IMAGE DU TERRITOIRE POUR EN RENFORCER SON ATTRACTIVITE

1. Une communication exogène

Une communication positive est indispensable pour faire prendre conscience aux potentiels investisseurs, futurs salariés et visiteurs des atouts et opportunités qu'offrent notre territoire que ce soit grâce à son cadre de vie, sa situation géographique, son foncier attractif et son maillage en services.

- *S'appuyer sur l'outil Meuse Attractivité en valorisant les atouts du territoire*
- *Avoir une vision globale inter-EPCI et travailler ensemble*
- *Communiquer sur les atouts et l'offre touristique dans les gares, notamment dans l'Est mais aussi à l'étranger (Pays Bas...) en veillant à bien promouvoir l'ensemble du territoire et pas seulement les centres urbains*
- *Développer une communication adaptée aux différentes cibles (activités natures / sportives, services aux familles, télétravail, qualité de vie...)*

2. Une communication endogène

De même, cette communication positive doit aussi s'adresser aux habitants qui sont les premiers promoteurs de leur territoire.

- *Renforcer la présence dans les salons, la mise en réseau, l'organisation d'évènements de promotion du territoire en ciblant les habitants pour en faire des ambassadeurs du territoire : « connaître sa Meuse »*
- *Mettre davantage en valeur le patrimoine local (églises, villages...) et les complémentarités entre les territoires*
- *Découverte de la Meuse à l'aveugle*
- *Renforcer les liens avec les habitants*

3. Une sensibilisation écologique

Au-delà de la qualité de vie, il convient également de sensibiliser et informer les entreprises et la population pour favoriser les comportements écoresponsables qui feront de notre territoire un territoire exemplaire et durable.

- *Sensibiliser sur le mieux manger : moins de viande et de meilleure qualité, fruits et légumes de saison, circuits-courts, adaptation ses repas, éviter le gaspillage ...*
- *Encourager la consommation responsable : locale, seconde main, ressourcerie, réparation, ...*
- *Développer les composteurs individuels : commandes groupées, réseau des animateurs composteurs, guides du compost, ...*
- *Sensibiliser sur une consommation plus responsable de l'énergie et de l'eau*

● ● ● ● **DEVELOPPER LES SECTEURS PORTEURS D'EMPLOIS NON DELOCALISABLES**

1. Accompagner la transition des agriculteurs

L'activité agricole, et sa filière agroalimentaire, reste un secteur économique majeur de notre territoire qui concerne de nombreuses familles et a un impact important sur notre environnement, la biodiversité et nos paysages.

- *Travailler au développement des circuits-courts (mutualisation) pour soutenir la consommation des productions locales*
- *Accompagner les exploitants dans la diversification de leurs activités notamment sur les questions d'énergie (méthanisation, biomasse) et d'accueil touristique*
- *Redynamiser le secteur en manque de main d'œuvre, de rémunération et ayant des problèmes de reprise, tant sur la filière laitière que céréalière*

Le secteur est également directement confronté aux changements climatiques. Il convient de viser une évolution des systèmes de production par une adaptation et une diversification des cultures. Cela passe par une nécessaire renaturation des espaces agricoles et le renforcement de la trame verte (prairies permanentes, réseau de chemins et de haies) et bleue

- *Adapter les cultures aux enjeux de l'eau et du climat*
- *Renforcer l'animation sur les différents contrats*
- *Préserver les zones humides en valorisant les ENS et des actions de pédagogies*
- *Veiller à maintenir la qualité du réseau hydrographique : partager les usages, préservation des milieux et de la qualité de l'eau, valorisation des sites,*

Le secteur agricole, mais également forestier développé ci-après, doit être en capacité d'accompagner le territoire dans sa recherche d'autosuffisance énergétique par le soutien à la production d'énergie renouvelable.

2. Structurer la filière bois

La forêt représente une surface importante mais la ressource bois ne bénéficie pas suffisamment au territoire. Les première et seconde transformations ont quasiment disparu du nord meusien et il convient de pouvoir réindustrialiser la filière dans son ensemble. Elle joue un rôle socio-économique important et, comme pour le secteur, doit pouvoir soutenir la transition écologique du territoire tout en s'adaptant aux changements climatiques.

- *Limiter l'exportation en favorisant la transformation locale*
- *Adapter la sylviculture aux nouvelles demandes, aux espaces naturels et aux changements climatiques*
- *Développer les usages du bois dans l'habitat (gros œuvres, charpente et aménagement intérieur) : R&D, les usages en fonction des besoins, identifier les points de vente, ...*
- *Renforcer la production de bois de feu : formation des affouagistes, adapter les modes de production*

- *Refaire du lien entre les différents usages de la forêt en ouvrant des espaces de dialogue à l'échelle de quelques communes*
- *Gérer la problématique des paysages forestiers en bouleversement : faire le lien avec le patrimoine militaire pour maintenir les microreliefs et la biodiversité spécifiques*

3. Développer la mise en tourisme de l'offre existante

La filière touristique a toujours été un secteur clé de l'économie du Nord meusien. Aujourd'hui, après le centenaire de la Première Guerre Mondiale, il est difficile de développer une autre offre. Le territoire doit pouvoir tirer profit des effets de la crise sanitaire sur le tourisme de proximité. L'ensemble des acteurs doit pouvoir s'unir autour d'un objectif commun de renforcement des nuitées. L'attrait des loisirs nature et la recherche d'innovation doivent permettre au territoire de se démarquer pour offrir de nouvelles expériences.

- *Adapter l'offre à la clientèle cible*
- *Diversifier et moderniser l'offre, innover, aménager les équipements*
- *Viser les labels et circuits de diffusion adaptés*
- *Vendre des packs multi-activité*
- *Inciter au slow tourisme (le tourisme près de chez soi)*

4. Soutenir les TPE, l'artisanat et les acteurs de l'ESS

Le tissu économique du nord meusien repose essentiellement sur des petites structures. Leur pérennité a été fragilisée par la crise sanitaire et il convient d'y prêter une attention particulière.

- *Mettre en place des offres d'accompagnement spécifiques à la reprise de commerces*
- *Encourager et mieux identifier les actions et projets de l'ESS sur le territoire*

● ● ● **FACILITER LE DEVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES ACTIVITES**

Nous pouvons regrouper sous cet axe l'ensemble des activités économiques, services et animations qui font la vie du territoire dans son ensemble. Les collectivités locales, par leur ingénierie territoriale, sont au cœur de ces enjeux pour coordonner voire impulser les initiatives. Les centralités urbaines jouent un rôle fondamental dans l'équilibre territorial et la proximité envers tous les habitants.

1. S'adresser aux entreprises

Le développement de l'activité économique ne pourra se faire sans un lien étroit entre les collectivités et les porteurs de projets mais également entre les entreprises entre elles. Cela peut concerner autant la recherche du foncier que l'adaptation des espaces disponibles aux besoins des investisseurs, la facilitation des recrutements ou encore l'articulation avec les services (mobilité et habitat notamment).

- *Mutualiser ou mieux coordonner l'ingénierie territoriale*
- *Mutualiser certains postes entre les entreprises (agents de sécurité / comptables / secrétariat)*
- *Développer les groupements d'entreprise / d'employeurs*
- *Être en mesure de mieux identifier les référents en matière d'ingénierie de projets, des subventionnements possibles, d'obligations réglementaires et faciliter la mise en relation via par exemple des supports de communication dédiés : mise en place d'un guichet unique*
- *Créer des bâtiments modulables et temporaires*
- *Aider les entreprises à utiliser des matériaux recyclés*

2. Promouvoir et développer les services aux publics

Par les actions des dernières décennies, le nord meusien est plutôt bien couvert par l'ensemble des services aux publics mais il convient de bien pouvoir en assurer leur diffusion. Le maillage doit se poursuivre, notamment sur les questions de santé, pour garantir un accès équitable sur l'ensemble du territoire.

- *Adapter et élargir les horaires des services publics*
- *Disposer de lieux d'accueil numérique dans chaque mairie et / ou créer des permanences numériques*
- *Créer une offre multiservices ambulante, y compris à destination des jeunes*
- *Mettre en place un « pack nouveaux habitants » regroupant les services, associations... sur le territoire à actualiser annuellement*
- *Le 3^{ème} lieu : bibliothèque s'associant à des services*

3. Conforter l'offre associative et culturelle

L'attractivité du territoire repose également sur son dynamisme culturelle et sportive. Toutes ces activités ne peuvent se faire sans l'engagement bénévole au sein des structures associatives. On constate partout, et encore plus suite à la crise sanitaire, une baisse de la participation des habitants à la vie de ces associations qui sont pourtant le poumon social du territoire. Il convient de (re)passer d'une logique de consommateur à acteur de l'offre associative et d'encourager cette transmission.

- *Améliorer la communication entre les structures associatives et culturelles : agenda commun, programmation culturelle commune et cohérente avec des thématiques structurantes*
- *Associer les établissements scolaires dans la mise en place de formations des élèves à la vie associative : former les bénévoles de demain*
- *Développer les relations avec les structures éducatives pour attirer les familles dans les événements culturels*
- *Encourager l'évènementiel*
- *Développer les résidences d'artistes et peut-être des structures spécialisées pour les héberger*
- *Aider à la mutualisation des bénévoles entre les structures*
- *Mettre en place un forum du bénévolat : réunion annuelle avec présentation des actions phares et des besoins pour les actions à venir*

● ● ● OFFRIR LES CONDITIONS DE VIE ADAPTEES A LA SOCIETE DE DEMAIN

L'habitant, de 0 à 120 ans, doit être au cœur des priorités des politiques publiques afin de rendre leur vie sur le territoire en adéquation avec les enjeux de la société actuelle et qui feront le monde de demain. La poursuite des actions engagées sur la charte de Pays permettra de faire valoir un territoire résolument moderne.

1. Renforcer la cohésion territoriale

Le fait de vivre sur un territoire à taille humaine est une grande force peu mise en avant mais sur laquelle nous devons capitaliser. Pour cela, et encore plus après ces longs mois de crise sanitaire, il est indispensable pour les collectivités locales de tisser du lien social entre toutes les forces vives et les habitants du territoire.

- *Développer les outils de planification de l'urbanisme (PLH, PLUI, SCOT, PCAET)*
- *Développer le maillage en tiers-lieux de l'ensemble du territoire, y compris des secteurs les plus enclavés*

- *Avoir une consommation raisonnée de l'espace et valoriser les friches*

2. Améliorer le confort de vie

Qui dit habitant, dit forcément habitat. Le logement reste évidemment, et encore plus dans cette période sanitaire trouble, l'endroit où chacun passe la plus de temps. Il convient de pouvoir offrir à chacun la possibilité d'améliorer son confort thermique et d'accessibilité. Les collectivités doivent également être exemplaires dans la gestion des bâtiments publics.

- *Renforcer et développer l'action de la plateforme Enorah comme guichet unique des questions de rénovation de l'habitat*
- *Poursuivre la transition énergétique des bâtiments publics et privés par l'utilisation de matériaux et de ressources à faible énergie grise*
- *Réduire la vacance en mettant en place une taxation incitative pour favoriser les ventes ou les rénovations*
- *Consolider l'offre de marché sur les petits logements*
- *Renforcer les logements adaptés aux personnes âgées : béguinages par exemple*
- *Développer l'offre de colocation via la mise en place d'une offre incitative*
- *Développer les chaufferies en biomasse pour constituer des réseaux de chaleur urbain*

3. Améliorer la vie mobile

Comme sur tout territoire rural, les habitants du Pays de Verdun sont majoritairement dépendant de la voiture individuelle. Il est aujourd'hui établi que ce mode de vie sera difficile à faire perdurer dans les conditions actuelles. Le territoire doit se préparer à s'engager vers des modes de déplacements alternatifs.

- *Développer le covoiturage à l'échelle du PETR*
- *Développer le transport à la demande et le transport d'utilité sociale à l'échelle des EPCI selon les besoins*
- *Promouvoir l'offre de transport public existante pour la faire perdurer*
- *Limiter le flux de poids lourds dans les bourgs*
- *Renforcer l'offre de mobilité depuis et vers la gare de Meuse TGV (ex. location de voiture)*
- *Développer les mobilités douces*
- *Définir les usages et les besoins en matière de mobilités « bas carbone »*
- *Auto-stop organisé*

4. Améliorer la vie numérique

Le numérique est aujourd'hui au cœur de nos vies et guide en grande partie le modèle de société de demain. Il ne sera favorable au développement du territoire que s'il est utilisé au service et au bénéfice des habitants.

- *Finaliser la couverture réseau*
- *Numériser les services pour faciliter leur accès, y former les citoyens*
- *Promouvoir le télétravail*
- *Veiller à la sobriété numérique*

5. Améliorer la formation des jeunes

Les entreprises font largement part de leurs difficultés à recruter, particulièrement sur des

emplois qualifiés. L'offre de formation sur le territoire n'est pas forcément en adéquation. Un travail sur ce thème doit permettre de retenir les jeunes sur le territoire et de dynamiser la vie étudiante. La recherche d'excellence dans l'apprentissage peut être une piste à explorer.

- *Renforcer l'offre de formation par une approche prospective en lien avec les entreprises*
- *Développer des formations attirants les personnes sur le territoire*
- *Développer des formations permettant de répondre de manière rapide et ponctuelle aux évolutions des besoins*
- *Promouvoir l'apprentissage et l'alternance sur les filières dynamiques et exemplaires*
- *Développer les lieux de formation des alternants (centres d'apprentissage et organismes de formation) en réhabilitant les bâtiments, développant leur visibilité et l'accessibilité des formateurs*

6. Améliorer la gestion des déchets, de l'énergie et de l'eau

La prise en compte de l'environnement dans le quotidien des habitants est indispensable. Le sujet est vaste, déjà en grande partie traité par les collectivités, mais de nombreux efforts restent à produire pour consolider notre image de territoire vert.

- *Développer des innovations sur le traitement des déchets notamment en travaillant avec d'autres territoires*
- *Développer des moyens de lutte contre les dépôts et décharges sauvages*
- *Favoriser de nouvelles filières de traitement de certains déchets (pneus, plastiques durs...) pour lesquels aucun centre n'existe à proximité*
- *Favoriser une meilleure valorisation des déchets verts*
- *Mettre en place une charte sur l'ensemble des énergies renouvelables et étudier leurs possibilités d'exploitation*
- *Faire évoluer l'éclairage public*
- *Inciter les collectivités et les privés à optimiser l'utilisation d'eau*
- *Développer les modalités de récupération et réutilisation (arrosage, sanitaires...) d'eau de pluie*
- *Sensibiliser les décideurs à l'imperméabilisation des sols*

En synthèse, ces 4 grands axes (marketing territorial, emploi, activités et vie quotidienne) recourent donc les divers champs d'action des transitions :

1. **Transition écologique** : environnement, agriculture et biodiversité

Cet enjeu majeur est repris dans tous les axes décrits ci-dessus. La transition écologique portée par la loi Climat et Résilience oriente chaque projet du PTRTE à tous les niveaux, de la sensibilisation d'acteurs (à la lutte contre l'imperméabilisation ; au développement du transport en commun, la sobriété foncière...) aux actions volontaristes telles que le développement de nouvelles filières de traitement de déchets, mises en place d'outils de planifications...)

2. **Transition énergétique** : habitat, énergies renouvelables et mobilité

Cet axe dont l'importance apparaît quotidiennement à chacun est porté par de très nombreuses actions dans quasiment tous les axes. La rénovation du bâti tant public que privé, d'habitat ou tertiaire constitue un exemple de ce travail. Le développement des mobilités douces en cours de concrétisation sur certains territoires, ou en réflexion sur quasiment tous les EPCI est également un élément important d'évolution des pratiques.

3. **Transition économique** : installation, emploi, formation, outils numériques

Ce deuxième axe du développement durable est fortement encouragé par les programmes et les projets par la formation, le développement du numérique ou la volonté de remettre en valeur le patrimoine bâti.

4. **Transition sociale** : usages numériques, services aux publics, tourisme et culture

Cet axe essentiel pour la vie des territoires est soutenu par de nombreuses actions, tant vers les jeunes (formation...), les touristes de proximité, ainsi que l'accueil sur les territoires des seniors par des solutions d'habitat inclusif.

L'aboutissement de cette stratégie ne pourra se faire sans la corrélation de 4 facteurs clés qui donneront du sens à ce que nous pouvons appeler l'intelligence territoriale :

- **L'ingénierie**, pour mettre en place, ensemble, les conditions favorables au développement durable du territoire ;
 - **La communication**, pour faire prendre conscience à tous que notre territoire est une richesse, qu'il faut en prendre pleinement conscience, et qu'il faut faire passer ce message ;
 - **La mutualisation**, pour renforcer le lien entre tous les acteurs du territoire, mettre en commun nos ressources pour faire revivre la communauté rurale au sens noble ;
 - **Le transfrontalier**, qui concerne près des trois quarts du territoire et qui doit être aussi appréhendé de manière transversale sur l'ensemble des projets car ce facteur peut autant être vu comme un atout qu'une faiblesse.
- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie évidemment sur des actions en cours ou sur des projets programmés par les décideurs publics et privés du territoire.

La compilation des projets qui a pu être remontée par les collectivités locales est jointe au présent contrat. Il ne s'agit ici que d'une projection, sans évaluation financière, qui pourra être affinée tout au long de la durée du contrat. Une première hiérarchisation temporelle est proposée. Leur réalisation se fera en fonction des possibilités financières de chacun.

Annuellement, chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » qui précisera le descriptif détaillé de l'opération, les partenaires associés, le plan de financement et le calendrier de réalisation. Ces documents serviront de support à l'élaboration de la programmation annuelle qui sera validée périodiquement par le Comité de Pacte dont le fonctionnement est détaillé ci-après.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

La signature du PTRTE par l'État, la Région et le Département ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent

soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chaque partenaire, appréciés à la date du dépôt de la demande.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements du Département de la Meuse :**
 - Accompagner les collectivités à travers l'expertise technique des services départementaux, en lien avec le réseau local des partenaires des collectivités territoriales
 - Etudier la possibilité de co-financement des projets identifiés dans le cadre de ce Pacte, qui seraient éligibles aux politiques départementales d'appui à l'ingénierie et aux investissements notamment en matière d'aménagements urbanistiques, de réhabilitation ou création d'équipements structurants, de préservation du patrimoine, d'amélioration de l'habitat privé, de construction-démolition-réhabilitation de logements locatifs sociaux et de remobilisation de logements vacants dégradés dans les centres-bourgs. »
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région	Etat
<p>Jean-Philippe TRAMONTIN Directeur PETR du Pays de Verdun jptramontin@pays-de-verdun.fr Tel : 03 72 61 05 86</p> <p>Alain BOCCIARELLI Directeur - Direction Territoires Département de la Meuse alain.bocciarelli@meuse.fr</p>	<p>Stéphane PERREAU Chargé de mission Contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires</p> <p>Benjamin COSTENOBLE Directeur de la Maison de Région Charleville Verdun benjamin.costenoble@grandest.fr Tel : 03 26 70 31 62</p> <p>Alain LOBET Chef du Service Développement Territorial alain.lobet@grandest.fr Tel : 03 26 70 66 35</p> <p>Christelle FRIEDRICH Coordinatrice de l'Antenne Territoriale de Verdun christelle.friedrich@grandest.fr Tel : 03 26 70 74 82</p>	<p>Amandine SCHIVI Secrétaire générale de la sous-préfecture de Verdun amandine.schivi@meuse.gouv.fr Tél : 03 29 84 86 20</p> <p>Bertrand LOUIS Chef de la section du développement local à la sous-préfecture de Verdun bertrand.louis@meuse.gouv.fr Tel : 03 29 84 86 02</p> <p>Pierre VEILLERETTE Mission d'appui et d'accompagnement des Territoires à la Direction Départementale des Territoires pierre.veillerette@meuse.gouv.fr Tel : 03 29 79 92 16 06 98 74 40 02</p>

Gouvernance du pacte à l'échelle du PETR

La démarche de travail à l'échelle du Pays de Verdun vise à renforcer l'efficacité du dispositif notamment d'un point de vue technique en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire du PETR mais aussi et surtout sur sa gouvernance. La mise en œuvre d'un unique Comité de Pacte semble partagée par l'ensemble des partenaires. Celui-ci sera le garant du bon fonctionnement, dans la durée, de la démarche mutualisée à l'échelle du PETR.

L'animation du contrat est assurée par la cellule d'ingénierie du Pays de Verdun. En fonction des besoins et de ses capacités, le PETR du Pays de Verdun déploie, dans la durée, l'ingénierie nécessaire à l'animation du contrat, soutenue par les dispositifs nationaux et régionaux. La volonté est de s'appuyer sur le chef de projet qui rédige le contrat, coordonne la démarche et assure le relais technique auprès des élus qui piloteront le dispositif. Chacun des chargés de mission du PETR apporte son expertise spécifique en fonction des sujets étudiés. A terme, un animateur serait un plus pour faire émerger des initiatives ou dynamiser les actions.

Les EPCI partenaires jouent un rôle actif par la mobilisation, ou le renforcement, de leurs équipes techniques. Ponctuellement, les collectivités auront besoin d'une expertise plus poussée, par des assistances à maîtrise d'ouvrage externes, pour mettre en œuvre leurs actions les plus structurantes. Cette possibilité devra pouvoir être accompagnée par les différents dispositifs de financement du pacte.

Concernant la programmation, il apparaît pertinent de s'appuyer sur deux niveaux de travail :

Comité Technique

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie du territoire en amont du travail de sélection des dossiers. Dans un premier temps, cela doit passer par la mobilisation régulière de l'ensemble des techniciens des collectivités. La mise en commun des initiatives et les partages d'expérience permettront de consolider certaines actions, voire de les déployer collectivement sur différents secteurs.

Un Comité Technique est installé pour le suivi du dispositif. Il est animé par le chef de projet identifié par le PETR et regroupe les services des intercommunalités signataires du présent contrat ainsi que les services du Conseil Régional, les services du Conseil Départemental, les services de l'Etat (Préfecture et / ou Sous-Préfecture).

Le Comité Technique assure un suivi opérationnel du pacte et se réunit en amont du Comité de Pacte pour analyser la programmation proposée. Il oriente au besoin les projets sur les différents fonds disponibles. Une grille de lecture des projets pourra être mise en place notamment pour préciser la notion de caractère structurant.

Le calendrier de l'instruction, via un éventuel appel à projets, est soumis par les services instructeurs de l'Etat et de la Région vers les maîtres d'ouvrage potentiels recensés dans le vivier de projets. Un appui est apporté par les services de la Sous-Préfecture et du PETR qui coordonnent l'implication des différents partenaires dans le fonctionnement du contrat.

En parallèle, le PETR souhaite s'appuyer sur son Conseil de Développement, constitué de 3 collèges à savoir les structures parapubliques, des structures privées (associations ou entreprises) et des particuliers, dans l'objectif d'avoir une vision globale de la vie du territoire tant sur les thématiques transversales abordées que sur ses spécificités locales. Cette structure, complémentaire au comité technique, fera office de Comité des Partenaires. La liste des 40 structures associées est en cours de validation.

Comité de Pacte Intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Un Comité de Pacte Intégrateur (CPI) unique est mis en place à l'échelle du PETR, sous la coprésidence du Préfet, du Président de la Région, du Président du Conseil Départemental de la Meuse et du Président du PETR (ou de leurs représentants). Chaque EPCI pourra s'y faire représenter par deux délégués : son Président et un second élu référent.

Pour une parfaite cohésion territoriale, il est préférable que les élus locaux conservent la décision finale sur l'examen des projets qui bénéficieront des soutiens financiers possibles à leur échelle de référence. En cela, les comités de suivi des différents contrats locaux précités pourront être maintenus dans leurs formes actuelles. Une synthèse des actions pourra être présentée au CPI afin d'assurer le suivi de la stratégie globale.

Par ailleurs, ce CPI définit les critères de suivi et d'évaluation du PTRTE et évalue l'avancement du dispositif et de son exécution. Les actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires et partagés à l'échelle des contrats locaux. Ils permettront d'apprécier la contribution du PTRTE aux stratégies locales et nationales de développement économique, de transition écologique et de cohésion territoriale. Le CPI

procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au pacte tout au long de sa mise en œuvre.

Le Président du PETR, avec son chef de projet, assure la convocation et l'animation du CPI. Le Préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est responsable, au nom de l'État, du suivi du PTRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

Composition du Comité de Pacte Intégrateur

PETR : Président ; Vice-Président à la Transition Energétique

Etat : Préfet de Département ou son représentant

Région : Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région ou leur représentant

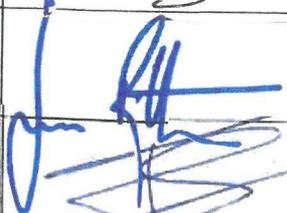
Département : Président ou son représentant

EPCI(s) : Président et un autre élu expressément désigné

Annexes

- Bilan écologique du territoire
- Rendu cartographique du diagnostic territorial
- Inventaires des projets publics

- **Signataires du Pacte :**

Nom et prénom	Qualité	Signature
TRIMBACH Pascale	Préfète de la Meuse	
ROTTNER Jean	Président du Conseil Régional du Grand Est	
DUMONT Jérôme	Président du Conseil Départemental de la Meuse	
DIDRY Julien	Président du PETR du Pays de Verdun	
HAZARD Samuel	Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun	
NAHANT Serge	Président de la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée	
GERARDY Philippe	Président de la Communauté de Communes du Pays d'Étain	
MISSLER Jean-Marie	Président de la Communauté de Communes de Damvillers - Spincourt	
JADOUL Sébastien	Président de la Communauté de Communes Argonne-Meuse	
GUICHARD Daniel	Président de la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois	
DUMONT Eric	Président de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy	



DÉMARCHE DÉPARTEMENTALE DE CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN MEUSE

VAGUE 3 - PETR DU PAYS DE VERDUN

Mission 1 : Cadrage de la démarche et propositions d'orientations

Janvier 2021



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
1. PILOTAGE.....	3
2. CONTEXTE.....	4
3. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....	7
4. ENERGIE CONSOMMÉE ET PRODUITE.....	9
5. IMPACT CARBONE DU TERRITOIRE.....	20
6. EMISSIONS DE POLLUANTS.....	33
7. VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	35
8. SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FAIBLESSES.....	45
9. ORIENTATIONS ET IDÉES D' ACTIONS.....	46
10. CONCERTATION ET CO-CONSTRUCTION.....	50
BIBLIOGRAPHIE.....	51
ANNEXE 1 : DIAGRAMME DES FLUX D'ÉNERGIE DU PAYS DE VERDUN EN 2018.....	52
ANNEXE 2 : CALCUL DU POTENTIEL DE SÉQUESTRATION.....	53
ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET DES ZONES INONDABLES DU TRI DE VERDUN.....	54

1. PILOTAGE

Le Département a souhaité soutenir activement les projets de Contrats de Transition Écologique (CTE) en Meuse en proposant d'animer et de coordonner une démarche départementale pour le territoire à travers notamment **une articulation entre les enjeux départementaux et les enjeux locaux propres à chaque PETR.**

À cet effet, le Département apporte une ingénierie communicationnelle et financière au PETR du Pays de Verdun pour mener à bien son projet de CTE à travers notamment la réalisation de la présente étude :

- Intitulé étude : Accompagnement à l'élaboration de plans d'actions dans le cadre d'une démarche de Contrats de Transition Écologique - Mission 1 : Cadrage de la démarche et propositions d'orientations

- Maîtrise d'ouvrage : Département de la Meuse



- Partenaires : PETR du Pays du Pays de Verdun
Préfecture de la Meuse



PRÉFET
DE LA MEUSE

- Prestataires : AERE
alter-éc(h)o



- Montant prévisionnel de la prestation : 44 628 € TTC

2. CONTEXTE

La connaissance scientifique du changement climatique et de ses conséquences ne fait plus aujourd'hui débat. Les politiques publiques internationales, européennes, nationales, intègrent de plus en plus ces enjeux climatiques, tant sur les volets :

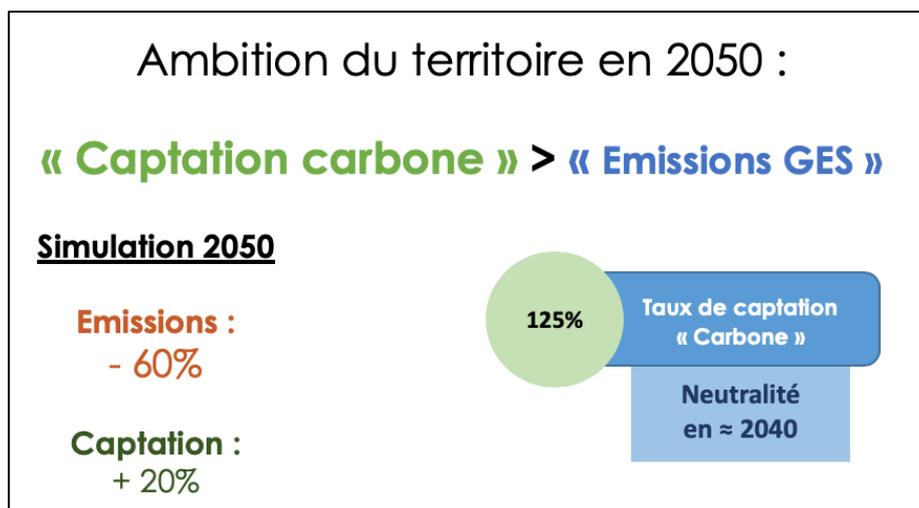
- d'« **atténuation** », visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- que d'« **adaptation** », dont l'objectif est de réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques.

Ces politiques sont déclinées localement sur les différents territoires par des collectivités territoriales qui ont un rôle particulier à jouer. Pour répondre à ces enjeux, le Pays de Verdun et ses collectivités membres se sont engagés volontairement dans une politique de transition énergétique et écologique depuis plusieurs années, notamment à travers le portage d'une plateforme de rénovation énergétique territoriale. **Le PETR du Pays de Verdun souhaite poursuivre ces démarches en co-construisant un plan d'actions partagé avec les acteurs du territoire**, à travers un Contrat de Transition Écologique (CTE).

En effet, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a mis en place en 2018 une expérimentation sur une vingtaine de territoires français concernant la mise en place de CTE. Cette démarche a été reconduite en 2019 et 2020 et ouverte à de nouveaux territoires qui souhaiteraient mettre en place ce contrat sur leur territoire.

Par délibération en date du 11 juillet 2019, le **Département de la Meuse a souhaité s'inscrire dans la « démarche CTE »** afin d'accompagner techniquement les collectivités meusiennes dans une véritable transition écologique.

Les objectifs fixés par le Département sont les suivants, avec les émissions et la captation calculées par rapport à l'année 2017 :



Suite à la crise sanitaire et économique et à l'adoption du plan de relance « France Relance » par l'État en septembre 2020, le dispositif des CTE évolue pour s'intégrer à partir de 2021 dans un nouvel outil de contractualisation, plus large et mobilisant plus de moyens : **le Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**. **Le Département adapte son accompagnement afin d'inscrire la transition écologique dans « l'ADN » du futur CRTE du Pays de Verdun**, qui constitue une opportunité unique pour la mise en œuvre de son futur projet de territoire.

En effet, le Pays de Verdun, créé en 2004, s'est constitué en PETR en 2019 après 15 ans d'existence en tant qu'association. Suite aux élections municipales de 2020 et au renouvellement des conseils communautaires de ses EPCI membres, la nouvelle équipe politique du PETR a pris ses fonctions en septembre 2020. Ces évolutions entraînent des obligations réglementaires : le Pays de Verdun doit notamment la **définir un nouveau projet de territoire et mettre en place un Conseil de Développement** dans les 12 mois, soit avant septembre 2021.

L'élaboration du CRTE pourra donc s'inscrire dans ce cadre, en venant alimenter le projet de territoire sur les thématiques de la transition écologique et en s'appuyant sur le Conseil de Développement qui sera mis en place pour la concertation.

L'engagement des communes de Stenay, Montmédy et Étain dans le programme Petites Villes de Demain¹, constitue également une opportunité plus spécifique d'action sur les territoires des trois EPCI concernés, opportunité qui devra s'articuler avec le CRTE du Pays de Verdun.

Pourquoi un CRTE à l'échelle du Pays de Verdun ?

Parce que c'est :

- Un espace caractérisé par une « cohésion » géographique, économique, culturelle et sociale
- Une échelle où ont lieu des actions collectives
- Ainsi, un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation

Ce rapport s'inscrit dans l'établissement du CRTE du Pays de Verdun et établit **un état des lieux territorial et une stratégie Gaz à effet de serre** qui permettront ensuite d'élaborer un plan d'actions opérationnel qui pourra se décliner à l'échelle des EPCI membres.

ZOOM : UNE DÉMARCHE EN COHÉRENCE AVEC LES POLITIQUES RÉGIONALES

La Région Grand Est souhaite être partie prenante des CRTE sur son territoire, aussi le CRTE du Pays de Verdun sera « naturellement » cohérent avec les politiques régionales, qui sont définies dans différents documents : SRADDET, SRDEII, SRDT et stratégie régionale Biodiversité notamment, dont voici une présentation succincte.

❖ Le SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, approuvé en 2020, constitue la stratégie à l'horizon 2050 de l'ensemble du territoire de la région Grand Est. Il se décline en 30 objectifs structurés autour de 2 axes :

- Le changement de modèle de développement
- Le dépassement des frontières pour renforcer les cohésions

¹ Lancé par l'Etat en octobre 2020, *Petites villes de demain* vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme, doté de 3 milliards d'euros jusqu'en 2026, a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Plus d'informations : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45>

Les démarches telles que les PLU, PLUi, SCoT ou PCAET doivent être compatibles avec le SRADDET et il est donc important que le projet de territoire du PETR soit également cohérent avec ce document de planification.

On retrouve ainsi dans le SRADDET des objectifs de territoire à énergie positive, de neutralité carbone, d'économie verte, d'agriculture durable et de qualité, d'intermodalité et de mobilités nouvelles, de valorisation des richesses naturelles, etc., qui seront pleinement abordés dans les orientations et actions du CRTE.

Le SRADDET inclut un volet sur les déchets, le plan régional de prévention et gestions des déchets (PRGPD), qui prévoit réduire la production de déchets, d'améliorer leur valorisation (matière et énergétique) et de promouvoir l'économie circulaire, par exemple en incitant à la mise en place de la tarification incitative pour la collecte des ordures ménagères.

❖ **Le SRDEII**

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Grand Est, baptisé Be EST, vise à « *faire de l'économie du Grand Est une économie volontariste, innovante et prête à relever et anticiper les nouveaux défis de la 4ème révolution industrielle* ».

Les thématiques du CRTE sont pleinement présentes dans ses 7 orientations et 26 actions prioritaires, avec notamment la volonté de « *faire de la transition écologique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire* » en soutenant les démarches autour des énergies renouvelables, de l'écologie industrielle et territoriale, des mobilités durables, de l'économie sociale et solidaire, etc. La Région souhaite également devenir un leader de la bioéconomie (agriculture, viticulture et forêt, agroalimentaire), qui est une filière particulièrement présente sur le Pays de Verdun.

Le SRDEII se décline notamment dans des Pactes Offensive Croissance Emploi (POCE) signés avec les intercommunalités. Un POCE Ardennes Meuse couvrant la CC du Pays de Stenay et du Val Dunois, la CC du Pays de Montmédy et la CC des Portes du Luxembourg a été signé en février 2020.

❖ **Le SRDT**

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme 2018-2023 est un véritable plan de croissance de l'économie touristique du Grand Est, qui vise à proposer une offre touristique de qualité et porteuse de sens. Il s'organise autour de 5 destinations (Champagne, Ardenne, Lorraine, Vosges, Alsace) et six thématiques « signature » (mémoire, itinérance, patrimoine et culture, œnotourisme et gastronomie, nature, thermalisme et bien-être).

❖ **La stratégie régionale biodiversité**

Adoptée en 2020, la stratégie régionale biodiversité 2020-2027 met en place un cadre d'intervention commun pour tous les acteurs de la thématique en Grand Est, en cohérence avec les ambitions définies dans le SRADDET. Elle se décline en deux feuilles de route de trois ans dans lesquelles on retrouve des actions répondant aux 36 défis identifiés : protection de l'existant, reconquête des milieux dégradés, amélioration de la connaissance, limitation des pressions, mobilisation de tous les acteurs, amélioration de la gouvernance pour plus d'efficacité et de cohérence des politiques publiques en la matière...

3. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le PETR du Pays de Verdun regroupe 7 EPCI adhérents, soit 221 communes et 77 276 habitants (INSEE – Population municipale 2020). Ils sont répartis de la manière suivante :

EPCI	Nombre de communes	Population 2020
CA du Grand Verdun	25	28 026
CC Argonne-Meuse	38	7 173
CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	41	9 810
CC Val de Meuse - Voie Sacrée	25	9 147
CC de Damvillers Spincourt	41	8 309
CC du Pays d'Etain	26	7 703
CC du Pays de Montmédy	25	7 108

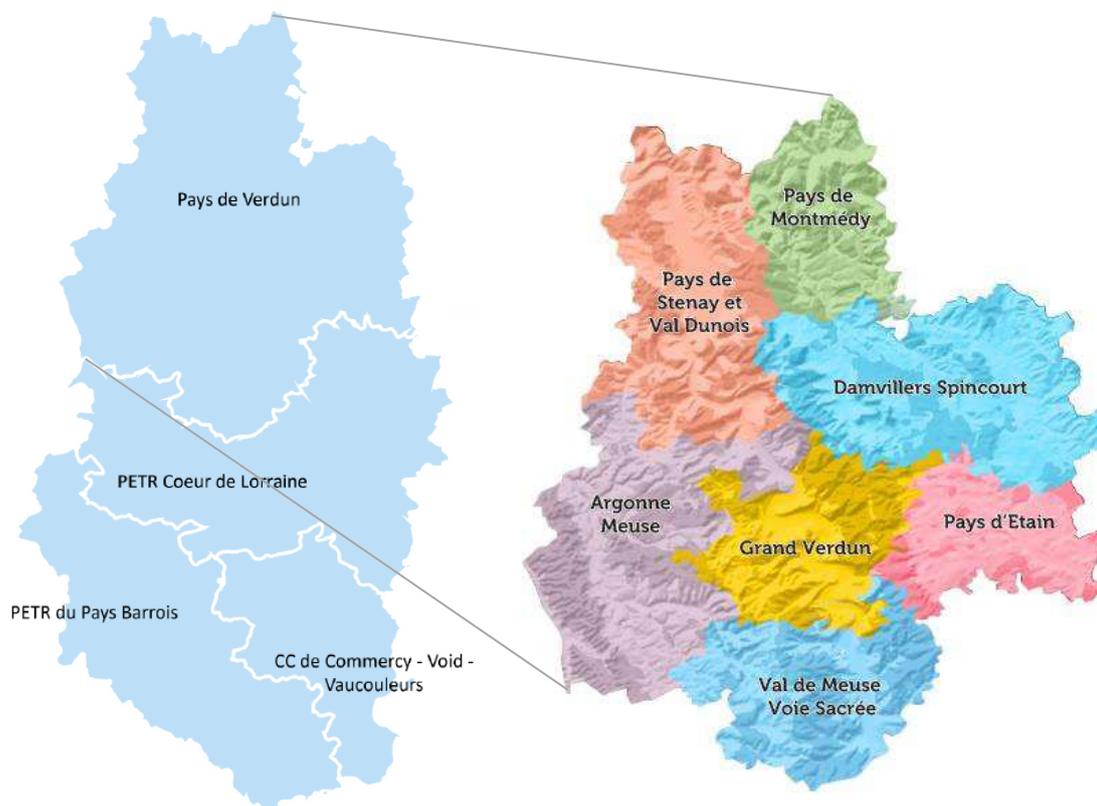


Figure 1 : Situation et composition du Pays de Verdun

Verdun fait partie des zones les plus peuplées du Département de la Meuse. **Le Pays de Verdun a une population relativement stable, maintenue notamment par le dynamisme du Luxembourg et du sillon lorrain.**

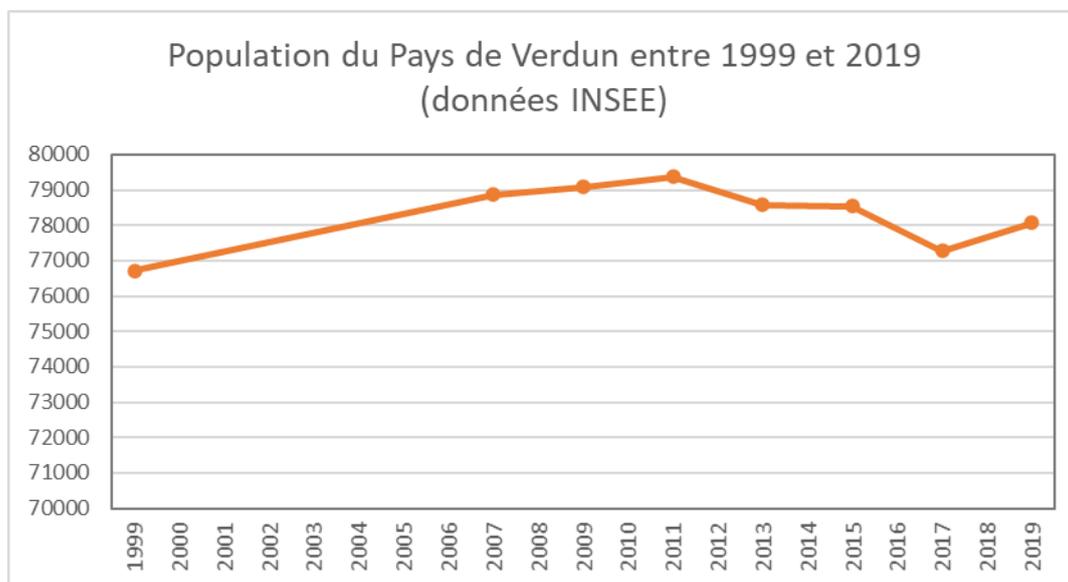


Figure 2 : Évolution de la population du PETR du Pays de Verdun (données INSEE)

Les objectifs départementaux pour les CTE sont les suivants :

- Atteindre le **zéro carbone en 2040**, et devenir un **puits carbone en 2050**,
- Améliorer la **performance énergétique des logements** du territoire et **réduire la vulnérabilité énergétique des ménages**,
- Agir pour la préservation de la biodiversité et le développement des capacités de séquestration carbone du territoire, avec le secteur agricole notamment,
- Avancer vers une **mobilité décarbonée**.

Les objectifs du PETR du Pays de Verdun s'ajoutent à ceux du Département :

- **Alimenter et structurer le futur projet de territoire** sur son volet transition énergétique et écologique,
- Développer une **ingénierie mutualisée à l'échelle du territoire** pour accompagner les collectivités et partenaires dans la réalisation d'actions en faveur des transitions,
- Appuyer le projet de création de « **Maison des transitions** » sur le territoire,
- **Mobiliser les acteurs du territoire** pour définir une stratégie de transition partagée,
- Créer les conditions d'un **développement économique territorial soutenable et durable**.

4. ENERGIE CONSOMMÉE ET PRODUITE



Les données présentées proviennent principalement de l'étude ATMO commandée et financée par le Département.

Un diagramme des flux réalisé par ATMO Grand Est et disponible en Annexe 1 : Diagramme des flux d'énergie du Pays de Verdun en 2018 présente de manière visuelle et synthétique les productions, importations et consommations d'énergie du territoire pour l'année 2018.

4.1. Consommation d'énergie

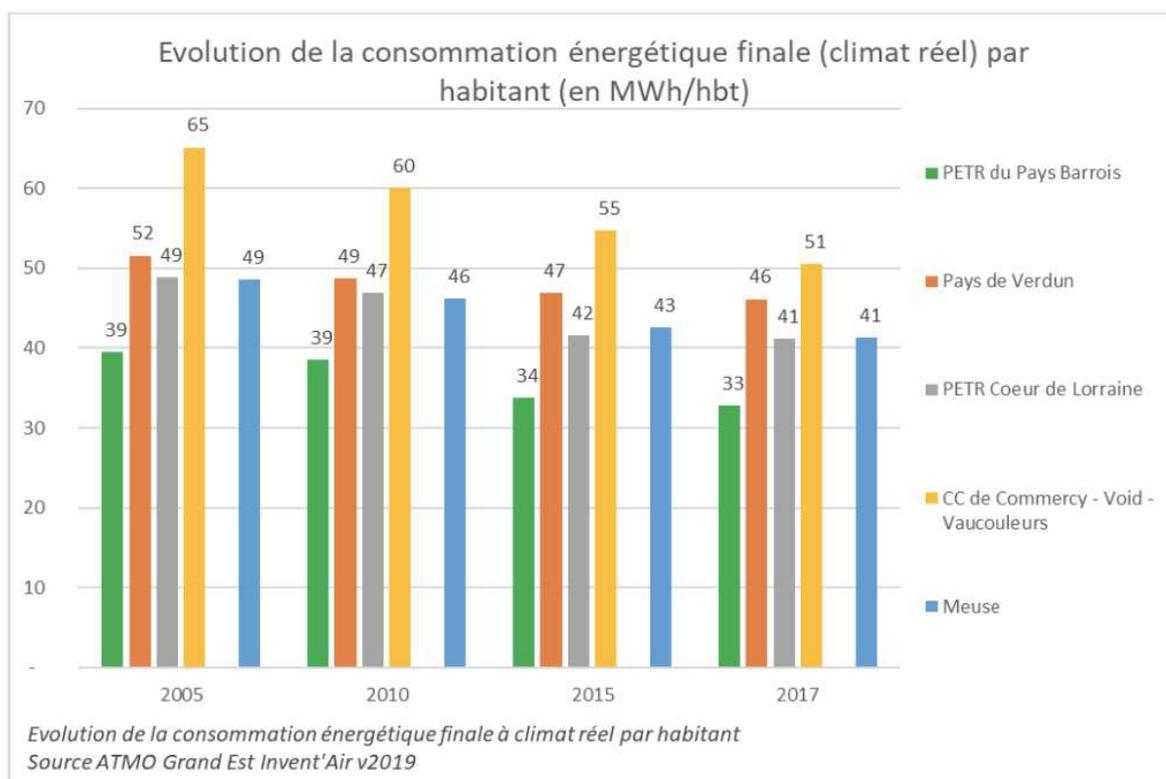


Figure 3 : Comparaison de l'évolution de la consommation énergétique finale à climat réel¹ rapportée par habitant entre 2005 et 2017 pour les 4 collectivités et la Meuse

Le PETR du Pays de Verdun a une consommation par habitant légèrement supérieure à la moyenne meusienne. Cela est en grande partie dû à l'importance du secteur

¹ La consommation **à climat réel** correspond à l'énergie réellement consommée contrairement à la consommation **corrigée des variations climatiques** qui correspond à une estimation de la consommation à climat constant et permet de ce fait de faire des comparaisons dans le temps en s'affranchissant de la variabilité climatique. Attention cependant, le calcul des émissions de l'année donnée se fait toujours uniquement à partir des consommations énergétiques à climat réel.

industriel sur ce territoire, qui compte plusieurs usines d'envergure (voir paragraphe 5.1.3 Zoom sur le secteur industriel).

Le territoire a une consommation totale de 3572 GWh par an, dont la répartition est présentée dans la figure suivante :

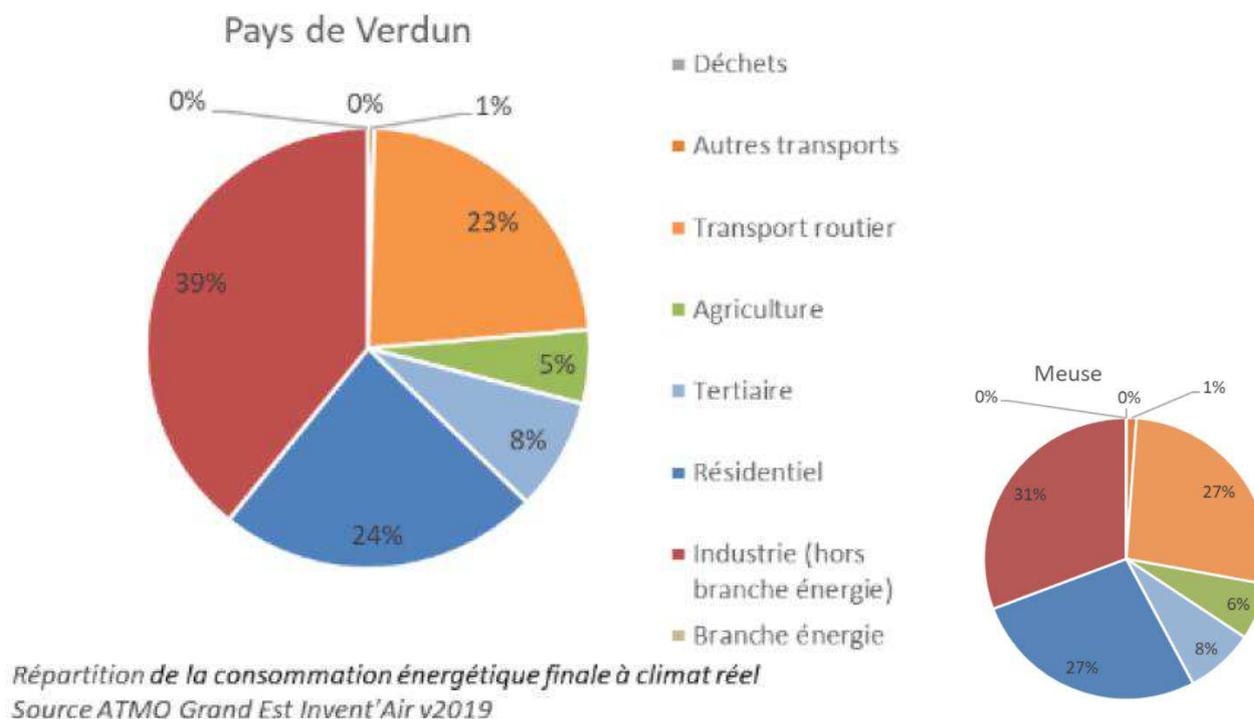


Figure 4 : Répartition de la consommation énergétique finale en 2017

Le secteur industriel apparaît clairement comme le premier secteur consommateur d'énergie sur le Pays de Verdun, avec près de 40% de la consommation totale d'énergie du territoire. Le secteur est présenté dans le paragraphe 5.1.3 Zoom sur le secteur industriel. Le résidentiel et le transport routier sont les deux autres principaux secteurs consommateurs : ils représentent à eux deux près de la moitié des consommations du territoire. Les caractéristiques de ces deux secteurs sont présentées dans les parties suivantes.

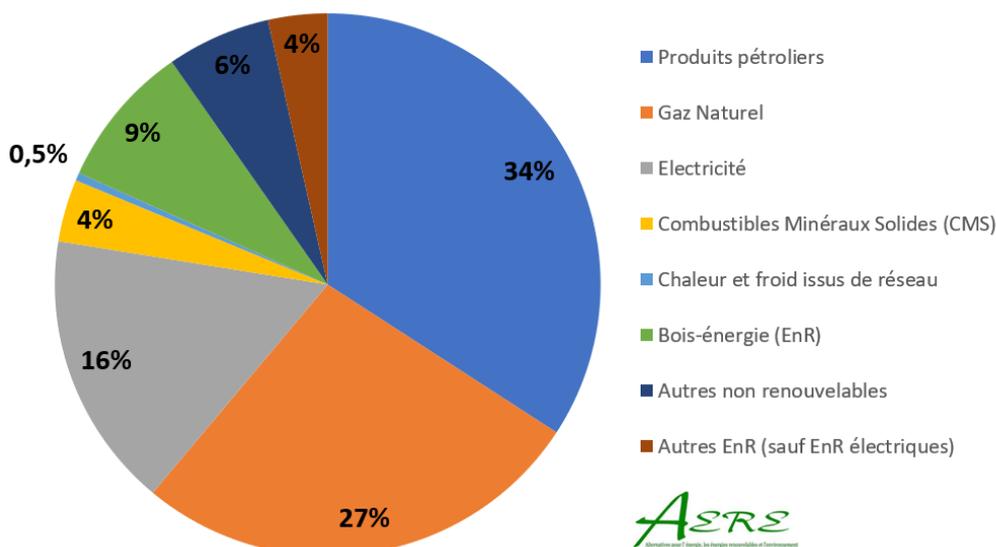
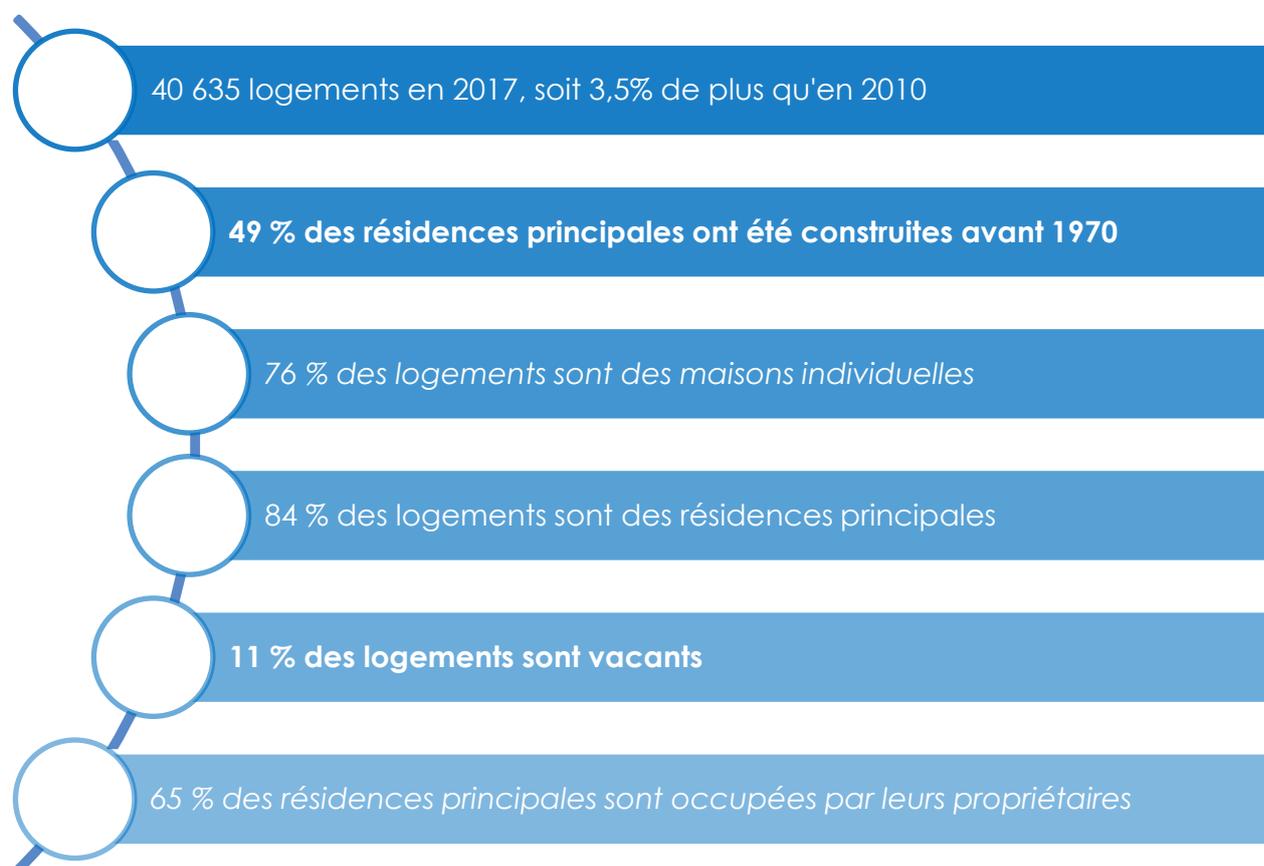


Figure 5 : Répartition des consommations énergétiques du territoire à climat réel par type d'énergie en 2018

Les produits pétroliers, le gaz et l'électricité, très majoritairement importés, représentent les trois quarts de la consommation d'énergie du territoire. En fonction des usages (chaleur, transport, électricité spécifique...), **ces énergies pourraient être remplacées par des énergies renouvelables locales.** Cela permettrait entre autres d'améliorer l'indépendance énergétique du territoire, de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'énergie, de réduire la vulnérabilité du territoire aux fluctuations des prix de l'énergie, de créer de l'emploi local...

4.1.1. Zoom sur le secteur résidentiel

Les données INSEE disponibles sur le Pays de Verdun mettent en avant les caractéristiques suivantes vis-à-vis du parc de logements (données 2017) :



La carte suivante montre de plus que le Pays de Verdun a une proportion de maisons anciennes plus importante que ses territoires voisins. Un effort est donc à faire pour les rénover et les adapter aux besoins actuels en matière de logement (taille, confort, performance énergétique, etc.)

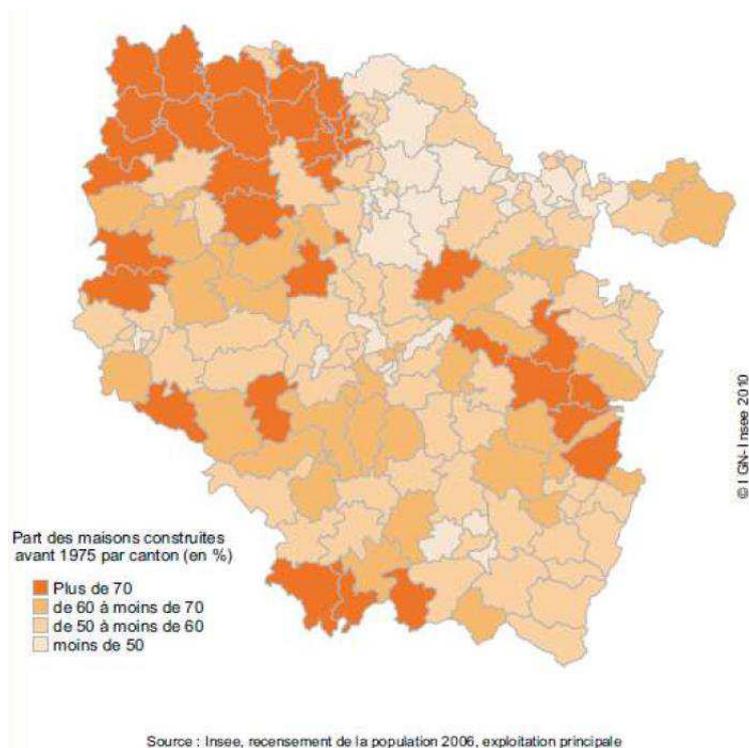


Figure 6 : Part des maisons de Lorraine construites avant 1975 par canton (données 2010)

Depuis plusieurs années, **la qualité de l'habitat constitue un axe d'intervention majeur du Pays de Verdun**, qui, conscient des enjeux, met des actions en œuvre afin d'y répondre.

Ainsi, le territoire dispose depuis juin 2016 d'un Espace Info-Energie (EIE) et a créé en 2017 une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) dénommée Enorah. L'objectif pour 2017/2020 était de **rénover 150 logements par an dont 12% en BBC**.

	ANAH	Non ANAH	TOTAL
BBC	5	13	18
Non BBC	102	30	132
TOTAL	107	43	150

Figure 7 : Objectifs du nombre de logements rénovés par an sur 2017/2020 (dossier de candidature à l'AMI de la Région pour la PTRE)

Enorah associe de nombreux partenaires autour de son projet. Une charte d'engagement spécifique a été rédigée et signée par une dizaine de structures : Département de la Meuse, Pays de Verdun, FFB 55, CAPEB Meuse, CMA de Meuse, Centre Meusien d'Amélioration du Logement (CMAL), Urbam Conseils (opérateur ANAH), CAUE55 et UNPI. Le comité de pilotage de la plateforme intègre également

la DDT (service Anah), la Région, l'ADEME et Comité Départemental des Banques de la Meuse.

Enorah dispose d'un budget d'environ 50 000 €/an, ce qui a notamment permis d'embaucher **un animateur à temps plein** dédié à la plateforme. Ces moyens humains ont été complétés par un volontaire en service civique puis un stagiaire de Master, sans compter l'appui des autres agents du Pays de Verdun. Les locaux d'Enorah sont partagés avec l'EIE et le Pays de Verdun, ce qui permet une coopération plus efficiente.

L'activité de la plateforme se concentre sur **l'accompagnement des porteurs de projet** (surtout des particuliers, mais aussi des copropriétés), la **mobilisation des professionnels et partenaires et la communication** auprès du grand public. Dans le détail, cela comprend les activités suivantes :

- Accompagnement des ménages (10-12h par ménage en moyenne) :
 - Premier contact : 1h à 2h
 - Récolte d'informations et visite énergie : 2h
 - Rédaction du rapport de la visite énergie : 3h
 - Remise du rapport par téléphone ou sur RDV : 1h à 2h
 - Suivi administratif : 4h
 - Suivi des consommations (optionnel) : 1h
- L'organisation d'événements et d'actions de communication :
 - Opération « Votre maison thermographiée »
 - Rédaction d'articles pour des journaux locaux/régionaux, le magazine Meuz'Info, les bulletins communaux...
 - Organisation de la Fête de la Science en 2018, sur le thème des matériaux biosourcés
 - Élaboration de supports de communication (flyer, kakémono...)
 - Présence lors de divers événements : Verdun Expo, Fête de l'Energie...
- L'animation du réseau de partenaires
 - Participation à de nombreuses réunions et conférences organisées par les partenaires de la plateforme
 - Organisation d'apéros-rénos à destination des artisans (6 en 2019)
 - Nouveaux partenariats : agences immobilières, Maison du patrimoine et de l'habitat de la CC Pays de Montmédy.

Les premiers contacts avec les particuliers ont lieu lors des permanences de la plateforme. La permanence principale se fait dans les locaux du Pays de Verdun, à Charny-sur-Meuse puis à Bras-sur-Meuse (déménagement en octobre 2019). Une permanence décentralisée à Montmédy est en place depuis 2018, et dans chaque intercommunalité depuis septembre 2019.

Il est à noter que l'activité de la plateforme a été ralentie de septembre 2018 à juin 2019 en raison de la vacance du poste de conseiller Info-Energie, dont les missions ont été reprises par l'animateur Enorah durant cette période.

Le suivi des ménages effectué fait ressortir les chiffres suivants (période 2017-2019) :

- 1350 contacts EIE
- 225 visites à domicile
- 97 ménages accompagnés pour le montage du financement
- 85 logements rénovés (maisons uniquement)

Les chiffres montrent une montée en puissance progressive de la PTRE, avec des résultats croissants au fil des années. **Le dispositif est donc à pérenniser et amplifier afin d'atteindre les objectifs fixés.** C'est en ce sens que le Pays de Verdun a déposé un dossier de candidature auprès de la Région pour bénéficier des financements du SARE à partir de 2021.

Démarche autour des matériaux biosourcés.

Des réflexions de fond² ont pu être conduites, notamment sur le droit des femmes dans l'artisanat et sur la mise en place d'une **filière locale pour les matériaux biosourcés**. Après la Fête de la Science organisée autour de ce dernier sujet, une étude poussée a été réalisée par un stagiaire en M2. Elle a permis de définir une méthodologie pour la mise en place d'une telle filière sur le Pays de Verdun et a fait ressortir l'importance de convaincre le grand public et les professionnels sur les avantages de ces matériaux. Il sera pour cela nécessaire de s'appuyer sur un exemple local, démonstrateur, qui pourrait servir de déclencheur.

Cette réflexion pourrait se concrétiser dans les prochaines années, avec un premier projet en cours sur une **filière miscanthus à Belleray** : la plantation de cette graminée pérenne non vivrière, qui rencontre un intérêt croissant des secteurs agricoles, industriels et de l'énergie pour sa productivité, sa valeur énergétique et sa teneur en lignocellulose, permettra de préserver la qualité de l'eau autour du captage de Belleray. Une étude a été menée sur les débouchés potentiels de la production locale de miscanthus. Outre sa valorisation énergétique via le réseau de chaleur communal en projet et son utilisation comme paillage, l'étude mentionne également la **pertinence du miscanthus en tant que matériau de construction en raison de ses performances physiques, thermiques et acoustiques notables.**

Les EPCI du Pays portent aussi des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat. En effet, 3 OPAH sont en cours sur le territoire :

- OPAH de la CC Val de Meuse Voie Sacrée qui se terminera en mai 2021 et ne sera pas renouvelée car il s'agit de la seconde OPAH successive ;
- OPAH du centre de Verdun, qui se terminera en 2021 ;
- OPAH 2020-2023 de la CC du Pays de Stenay Val Dunois.

Des OPAH sont en préparation dans les CC de Damvilliers Spincourt, d'Argonne-Meuse et du Pays d'Étain. La CC du Pays de Montmédy est également en réflexion à ce sujet. De plus, un diagnostic est en cours sur l'ensemble du territoire de la CA du Grand Verdun. Il aboutira peut-être à une nouvelle OPAH-RU pour le centre ancien de Verdun et éventuellement les centres bourgs de certaines communes.

L'articulation de ces OPAH avec la mise en place du programme SARE sur le territoire sera particulièrement importante pour garantir une cohérence des accompagnements, de la gouvernance et de la communication et véritablement accélérer le rythme des rénovations.

4.1.2. Zoom sur les transports

Le secteur du transport est le troisième consommateur du territoire, avec 863 GWh d'énergie consommée. La répartition par mode de transport est présentée ci-dessous.

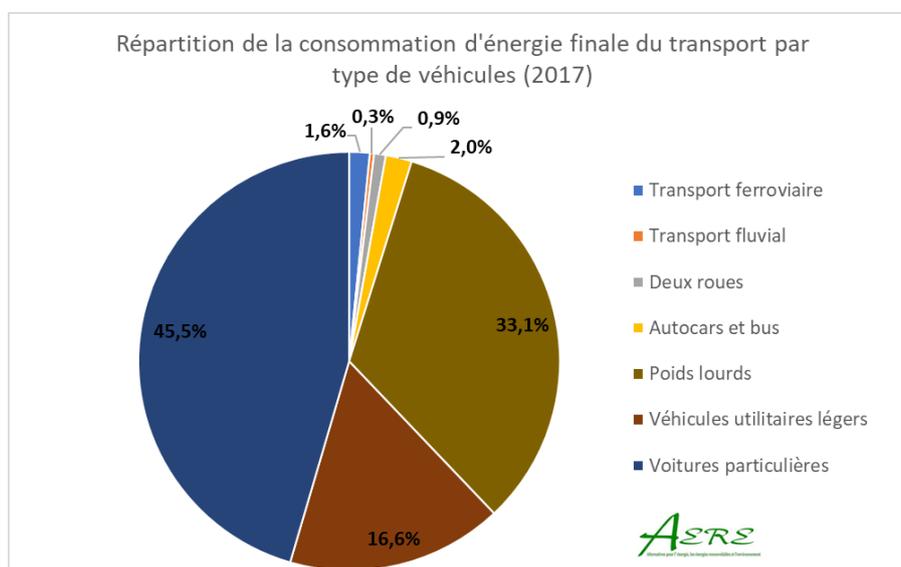


Figure 8 : Répartition de la consommation d'énergie finale du transport par type de véhicule (Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2019)

La réduction des consommations d'énergie du secteur des transports passera donc par une **remise en cause de la place prépondérante accordée à la voiture individuelle** dans les modes de déplacement utilisés par les habitants ainsi que par un travail sur le **transport de marchandises**. Pour cela, la question de la mobilité doit être vue de façon systémique, car les différents modes sont liés. Ainsi, la faible attractivité de l'usage des cycles ou le faible équipement en non mobilité induit inévitablement un recours important à d'autres modes, dont l'automobile constitue la part prépondérante.

Cette approche systémique conduit à intégrer l'importance d'une action concertée entre les modes. Ainsi, la mise en place d'une offre de transport collectif n'est réellement efficace que si une action est prévue pour contraindre l'usage de l'automobile en la rendant moins performante qu'aujourd'hui pour les déplacements.

Plusieurs actions en ce sens sont en cours le territoire. **Le Grand Verdun a notamment réalisé une étude des modes de déplacements doux** en 2017/2018, qui a permis de dresser un plan d'actions hiérarchisées afin d'améliorer les déplacements quotidiens et touristiques. 28 actions ont ainsi été retenues, réparties en 4 axes :

- Axe 1 : Agir sur le réseau viaire et le stationnement pour **mieux organiser la circulation** et ne pas donner l'image d'un territoire tout voiture
- Axe 2 : Développer l'usage des **transports collectifs** et améliorer les conditions **d'intermodalité**
- Axe 3 : Faire que les **modes actifs (marche et vélo)** prennent une place importante dans les déplacements
- Axe 4 : Élargir le panel des **solutions alternatives de mobilité** et mieux faire connaître l'ensemble des initiatives pour inciter à leur utilisation

Une **voie verte le long de la Meuse** est en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire. Elle constituera la colonne vertébrale du réseau cyclable du Pays de Verdun, pour les déplacements touristiques et utilitaires.

Concernant les transports en commun, le Grand Verdun est le seul EPCI du territoire à disposer d'un véritable réseau de transport collectif, composé principalement de 5 lignes régulières, 3 lignes scolaires et d'un service de transport à la demande (TAD). Deux autres services TAD existent, sur le Pays d'Étain et la CC Val de Meuse Voie Sacrée. Ce dernier a été suspendu en 2019 afin d'étudier plus finement les besoins. Le **recrutement d'un chargé de mission mobilité** partagé entre les 3 PETR de Meuse est en cours. Il pourra notamment évaluer la pertinence du projet de service d'autostop organisé à l'échelle du Pays de Verdun.

L'amélioration des liaisons avec le reste de la région (Reims, Metz, Nancy et Strasbourg notamment) et Paris est également un enjeu important porté par les élus locaux auprès de la Région et de l'État.

Des actions concernant le **transport des marchandises, qui constitue un tiers des consommations du secteur, sont également nécessaires**. Un premier pas pourrait être fait avec la réalisation d'un diagnostic plus approfondi permettant de distinguer les marchandises en provenance ou à destination du territoire du territoire des marchandises en transit.

4.2. Production d'énergie renouvelable

Le Pays de Verdun est le territoire de Meuse produisant le plus d'énergie renouvelable par habitant, comme le montre la figure suivante :

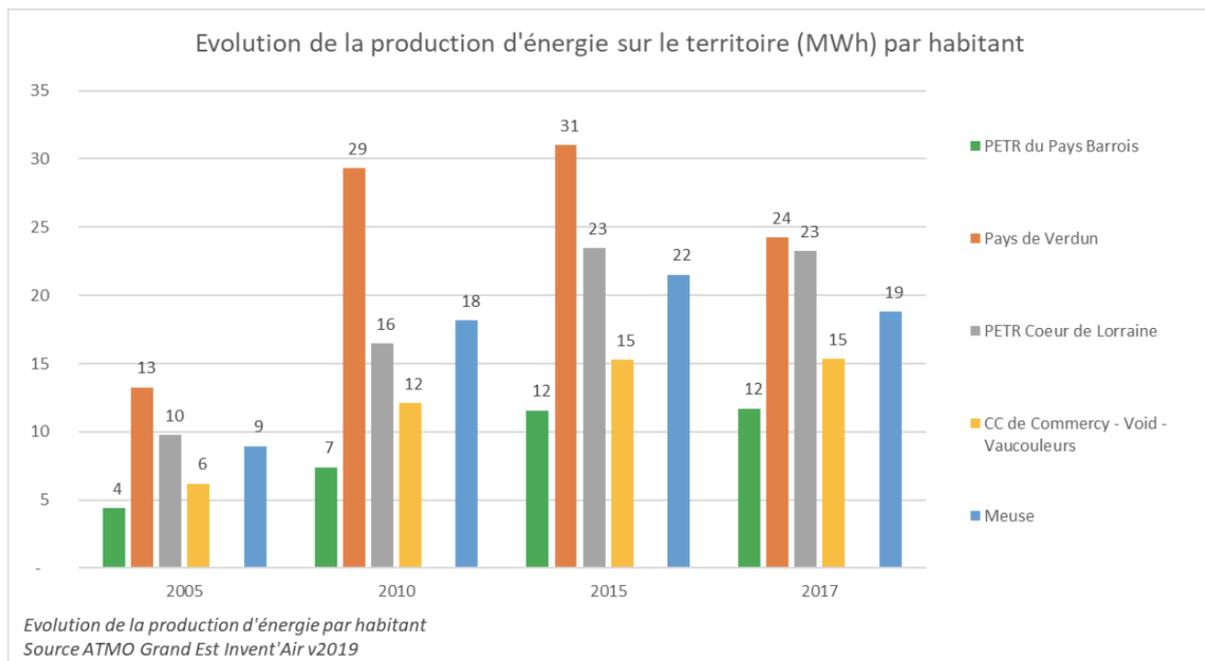


Figure 9 : Comparaison de l'évolution de la production d'énergie rapportée par habitant entre 2005 et 2017 pour les 4 collectivités et la Meuse

On remarque cependant que **la production d'énergie renouvelable du Pays de Verdun diminue entre 2015 et 2017, après une forte croissance entre 2005 et 2015 (+123%)**. Le graphique ci-dessous permet de montrer que ces fluctuations sont principalement dues aux évolutions de la **productions d'agrocarburants**, qui a bondi de 160% entre 2005 et 2015, jusqu'à représenter 65% de la production d'énergie renouvelable du territoire, avant de baisser de près de 30% entre 2015 et 2016 et de se stabiliser ensuite. Cette baisse est due à un recentrage des activités de l'usine INEOS de Baleyecourt sur les huiles alimentaires en raison de la diminution de l'utilisation de l'huile de palme dans l'industrie agroalimentaire.

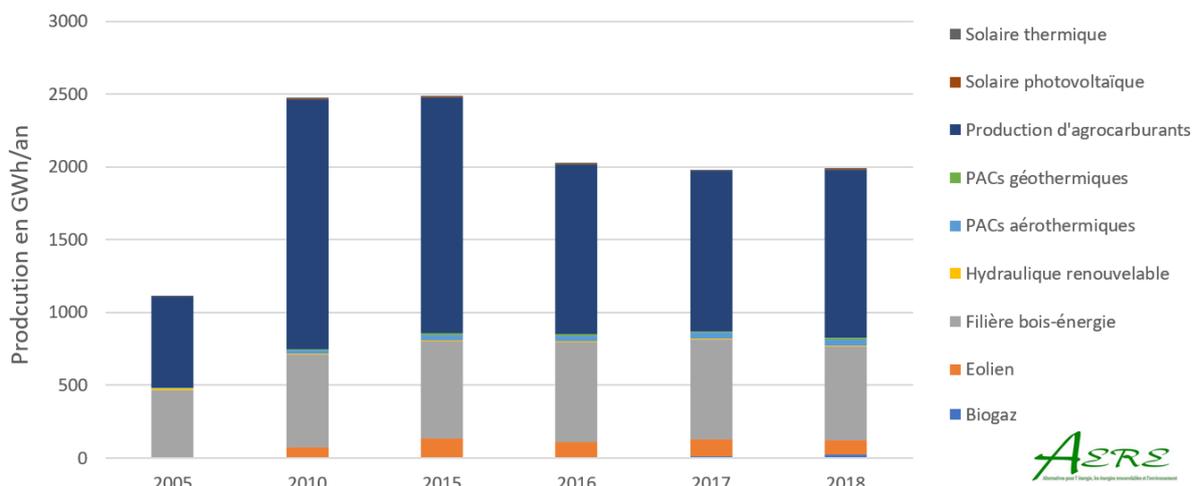


Figure 10 : Évolution et répartition de la production d'énergies renouvelables du territoire de 2005 à 2018 (Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2019)

Le Pays de Verdun produit 1985 GWh par an, dont la répartition est présentée dans la figure suivante. Les agrocarburants et le bois-énergie sont les principales filières représentées, avec une part respective de 58% et 32%.

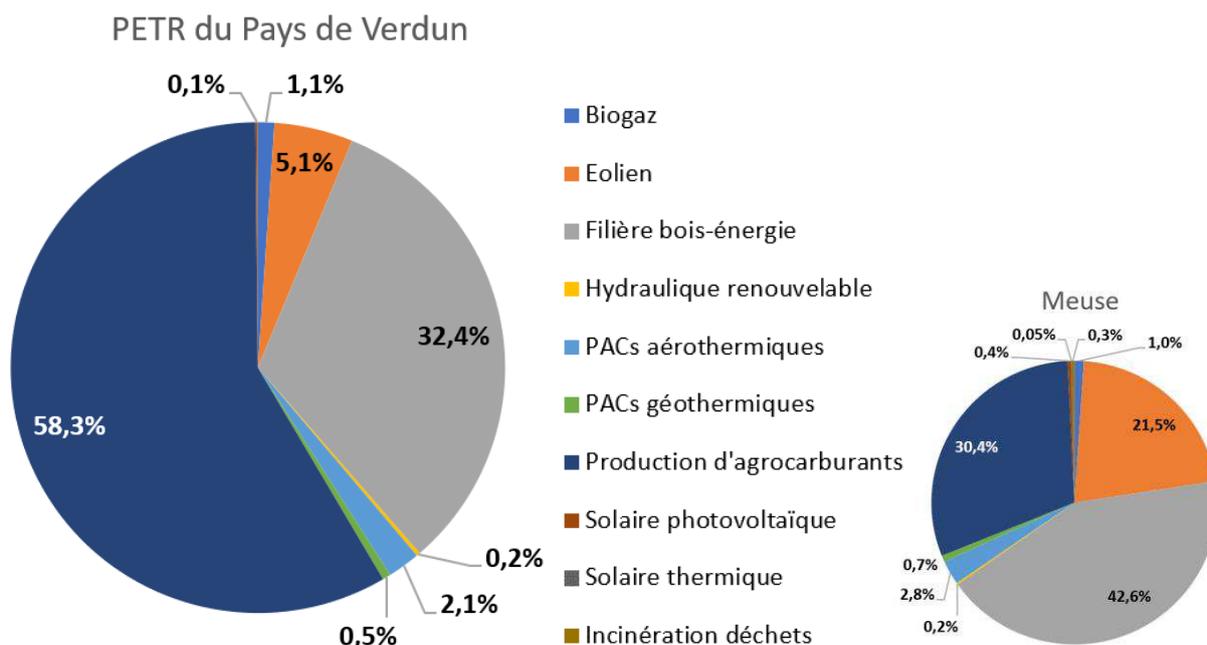


Figure 11 : Répartition de la production d'énergies renouvelables du territoire en 2018

Le **taux de couverture théorique** de la consommation énergétique du territoire est de **56%**. Ce taux est théorique, car dans les faits, certaines énergies produites sur le territoire ne sont pas consommées sur le territoire. En effet, l'**électricité éolienne** est injectée sur le réseau national et près de **50% du bois** est exporté à l'extérieur du territoire. La production d'agrocarburants est également largement exportée.

Plusieurs projets de production d'énergie renouvelable sont en cours afin de renforcer ce taux de couverture. Nous pouvons notamment citer la **future centrale photovoltaïque** de l'ancienne base aérienne de Marville, près de Montmédy, qui devrait être mise en service au premier semestre 2021. À terme, ses 364 000 panneaux photovoltaïques produiront environ **156 GWh/an¹**, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 23 000 habitants. Cela représente **plus de 60 fois la production d'électricité photovoltaïque du territoire en 2018** et une hausse de 8 % de la production totale d'énergie renouvelable du territoire par rapport à 2018. Une autre centrale photovoltaïque est en projet à Senon sur d'anciennes carrières (projet porté par l'entreprise UrbaSolar).

Par ailleurs, la construction de la **centrale solaire thermique de Lacto Serum** à Baleycourt a démarré en 2020. Les 15 000 m² de panneaux solaires installés sur 4,5 hectares fourniront environ 8 GWh d'énergie par an pour produire de l'eau à 90 °C pour le site de séchage et éviteront l'émission d'environ 2 000 tonnes de CO₂ en diminuant la consommation de gaz du site². Cette installation permettra de **multiplier par plus de 16 la production d'énergie solaire thermique du territoire** par rapport à 2018.

¹ Une centrale solaire géante s'érige sur l'ex-base aérienne de Marville, Correspondances, 24 août 2020 : <http://correspondances.fr/une-centrale-solaire-geante-serige-sur-lex-base-aerienne-de-marville/>

² Rapport RSE 2019, Lactalis Ingrédients (consulté le 11/01/2020) : <https://www.lactalisingredients.com/wp-content/uploads/2020/06/Lactalis-Ingredients-rapport-RSE-2019.pdf>

La **filière méthanisation** se développe également, en lien avec les activités agricoles : au moins 3 unités à la ferme sont en service, et deux unités territoriales sont en projet, sur le Grand Verdun (projet porté par la coopérative EMC2) et sur la CC du Pays de Stenay et du Val Dunois (projet porté par Engie Biogaz). Méthanisation CC Stenay : Un projet en cours sur le territoire, porté par ENGIE BioGaz, encouragé par la CODECOM.

Une unité de méthanisation mène une réflexion sur la fourniture de bioGNV pour les véhicules. L'utilisation de ce bioGNV pourrait être intégrée dans les prochains marchés de transport scolaire du secteur du Pays de Stenay pour valoriser localement cette production de gaz.

De plus, deux projets de **réseaux de chaleur biomasse** sont en réflexion :

- Réseau de Verdun : passage du gaz au bois-énergie ;
- Réseau de Belleray : projet de création d'un réseau de chaleur local alimenté par du miscanthus planté pour améliorer la qualité de l'eau sur le captage de Belleray (en lien avec le projet de filière de matériaux biosourcés – cf. paragraphe 4.1.1)

Il est par ailleurs prévu dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3RENr) du Grand Est le **raccordement de 125 MW supplémentaires de capacités de production d'électricité renouvelable d'ici 2030** sur le Pays de Verdun.

5. IMPACT CARBONE DU TERRITOIRE



Les données présentées proviennent de l'étude ATMO commandée et financée par le Département.

5.1. Émissions de gaz à effet de serre

5.1.1. Synthèse

En 2017, **1395 kt CO₂e** (équivalent CO₂) de gaz à effet de serre ont été émises directement sur le territoire du Pays de Verdun, soit, rapporté à la population, environ **10 fois plus que l'objectif à atteindre en 2050 pour limiter la hausse des températures en deçà de 2°C**. La figure suivante montre que les efforts sont principalement à effectuer dans les secteurs de **l'industrie, de l'agriculture** et, dans une moindre mesure, du transport routier pour réduire l'impact des émissions de GES du territoire.

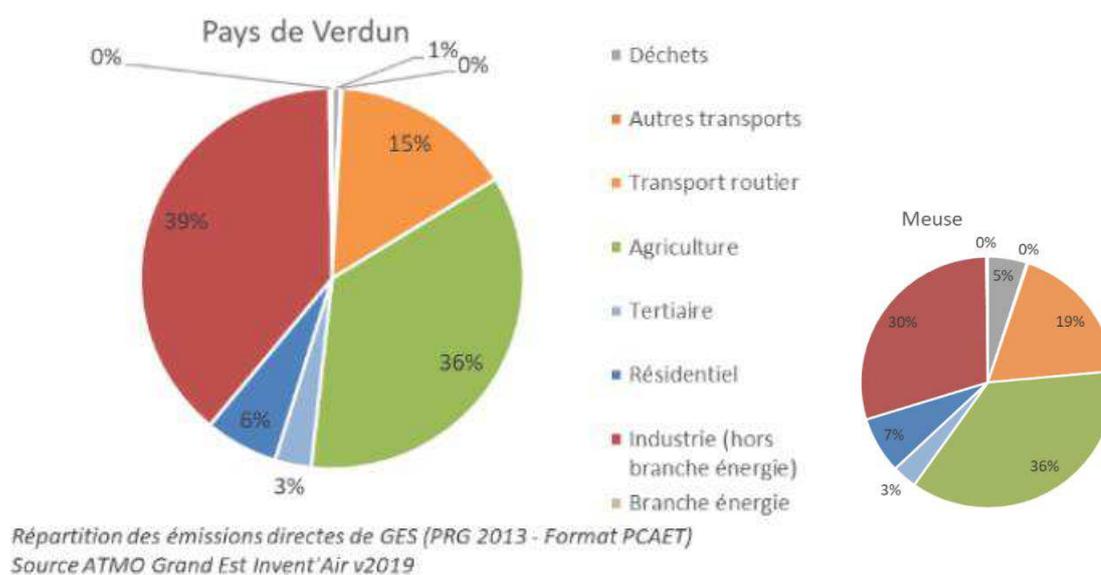


Figure 12 : Répartition des émissions directes de GES - PRG à 100 ans

5.1.2. Pouvoir de réchauffement global

Afin de déterminer l'impact relatif de chacun des gaz à effet de serre (GES) sur le changement climatique, un indicateur, le **Pouvoir de Réchauffement Global (PRG)**, a été défini par le GIEC. Il exprime pour chaque GES considéré son **impact par rapport à celui du CO₂, sur une durée fixée à 100 ans**. Par exemple, le PRG du méthane vaut 23, ce qui signifie que, sur 100 ans, l'émission d'une tonne de CH₄ a le même impact sur le réchauffement que l'émission de 23 tonnes de CO₂. On peut ainsi obtenir un niveau d'émissions global prenant en compte l'ensemble des GES. Ceux-ci étant très nombreux, les chiffres présentés dans ce rapport intègrent les PRG des GES ou familles de GES suivants : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote

(N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃).

Le PRG à 100 ans défini ci-dessus est celui retenu par le GIEC et communément admis dans les différentes conventions. Il est cependant intéressant de considérer un **PRG à 20 ans** dans le cadre de la définition d'une stratégie à cet horizon, ce qui est le cas ici. En effet, l'impact relatif de chaque gaz à effet de serre varie selon l'horizon temporel considéré. C'est notamment le cas pour le **méthane (CH₄) : son PRG vaut 23 en considérant un horizon de 100 ans alors qu'il s'élève à 84 avec un horizon de 20 ans** (sur 20 ans, l'impact d'une tonne de CH₄ est équivalent à celui causé par l'émission de 84 tonnes de CO₂).

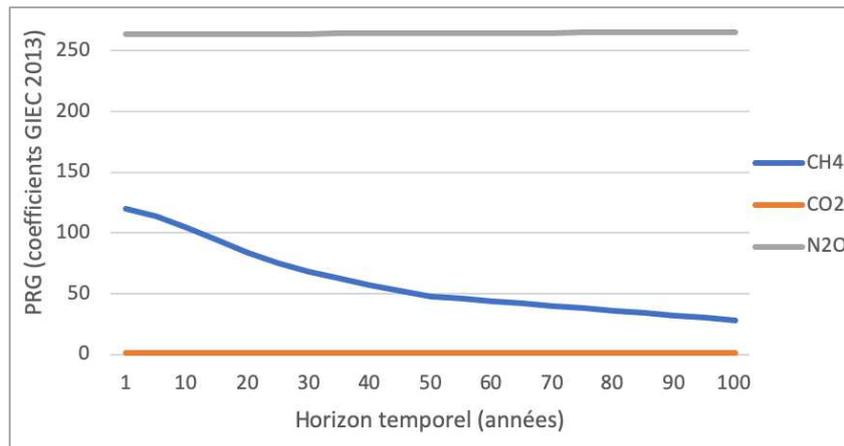


Figure 13 : PRG des principaux GES en fonction de l'horizon temporel considéré

On obtient donc des niveaux d'émissions différents en fonction de l'horizon temporel vers lequel on se projette : pour le Pays de Verdun, **on passe en 2018 de 1364 kt CO₂e avec un PRG à 100 ans à 1915 kt CO₂e avec un PRG à 20 ans, soit un écart de l'ordre de 30%** (ici, les émissions indirectes liées à la production d'électricité ont été prises en compte).

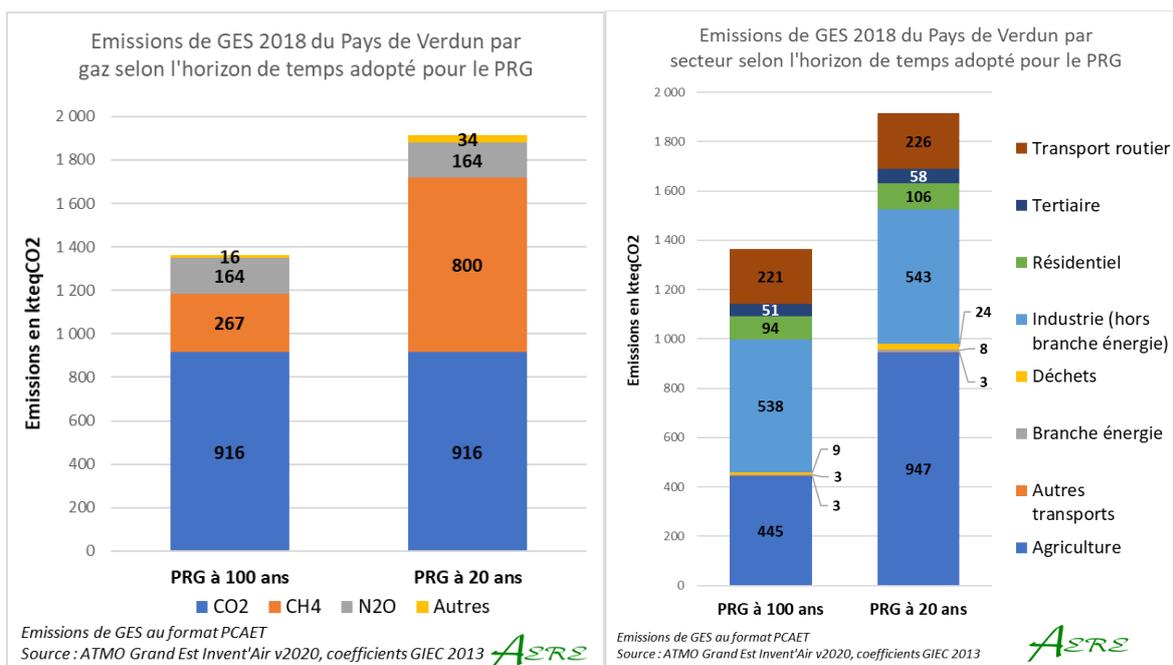


Figure 14 : Répartition des émissions de GES avec des PRG à 100 ans et à 20 ans (Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2020)

On constate également que la répartition des émissions par gaz et par secteur est différente : les **émissions de méthane, principalement liées à l'élevage, prennent une place prépondérante avec un PRG à 20 ans**. Elles propulsent ainsi l'agriculture au premier rang des secteurs les plus émetteurs, avec près de 50% des émissions du territoire au lieu de 36% avec un PRG à 100 ans.

Dans un souci de cohérence avec la littérature et les stratégies nationale, régionale et des territoires voisins, **les chiffres présentés dans la suite de ce rapport sont basés sur un PRG à 100 ans**.

5.1.3. Zoom sur le secteur industriel

Le secteur industriel est le premier consommateur et émetteur du territoire, avec 1380 GWh consommés et 538 kteqCO₂ émises en 2018 (émissions liées à la consommation d'électricité incluses).

Le **secteur agroalimentaire**, favorisé par le poids de l'agriculture, est largement représenté. Il s'agit notamment de l'industrie de transformation laitière, avec plusieurs fromageries et laiteries mais aussi du transport de lait, de l'abattoir et de l'équarrissage. D'autres activités industrielles sont présentes comme la métallurgie, la plasturgie, le BTP, etc.

Le territoire compte 85 installations classées (ICPE) dont 3 SEVESO, majoritairement liées à l'industrie. Parmi les plus importantes, nous pouvons citer :

- La papèterie Ahlstrom-Munksjö à Stenay ;
- L'usine Valtris (ex INEOS) à Baleycourt, qui produit des esters de spécialité, du biodiesel et de l'huile de colza alimentaire ;
- L'usine Vitherm à Etain, qui fabrique des emballages plastiques ;
- L'usine INEOS à Etain (plasturgie) ;
- Les fours à chaux de Dugny-sur-Meuse, appartenant au groupe belge Lhoist : le site comprend trois batteries de quatre fours droits équipés de filtres. Leur capacité totale est de 1700 t/j de chaux¹ ;
- La laiterie Schreiber à Cléry-le-Petit, qui produit suite à son agrandissement tous les yahourts de groupe Système U vendus en France en plus d'autres produits fromagers pour le compte de BEL. L'usine se fournit auprès de 90 producteurs locaux et emploie plus de 300 personnes² ;
- La fromagerie Henri Hutin (groupe Hochland) à Dieue-sur-Meuse, qui produit 20 000 tonnes de fromage par an à partir de 180 millions de litres de lait fournis par 500 exploitations laitières de Meuse et de Moselle et emploie 340 personnes. Une modernisation conséquente de l'usine est en projet³ ;
- L'usine Lacto Serum France à Baleycourt, qui traite le petit lait ;
- L'Union laitière de la Meuse ;
- L'usine de recyclage des déchets plastiques PAPREC à Verdun ;
- L'usine Wellmann de recyclage de bouteilles PET, implantée à Verdun.

¹ « Carrière et usine Dugny-sur-Meuse : 3. Description », Académie de Nancy-Metz : <https://www4.ac-nancy-metz.fr/base-geol/fiche.php?dossier=010&p=3descrip> (consulté le 18/12/2020) ;

² Plongée au cœur de la nouvelle laiterie Schreiber, L'Est Républicain, 14 juin 2019 : <https://www.estrepublicain.fr/edition-de-verdun/2019/06/14/photos-plongee-au-coeur-de-la-nouvelle-laiterie-schreiber> (consulté le 18/12/2020)

³ La fromagerie Hutin va transformer son usine, L'Est Républicain, 29 mai 2019 : <https://www.estrepublicain.fr/edition-de-verdun/2019/05/29/la-fromagerie-hutin-va-transformer-son-usine> (consulté le 18/12/2020)

On remarque grâce aux figures suivantes que les émissions de GES des industries du Pays de Verdun sont très majoritairement liées à la **production de chaleur** et aux **usages non énergétiques** (process...). La consommation d'énergie se répartit principalement entre chaleur industrielle (production de vapeur ou de chaleur par des chaudières industrielles) et thermique industrielle (chauffages des fours industriels). L'usage « Force motrice » (moteurs, vérins...) reste minoritaire.

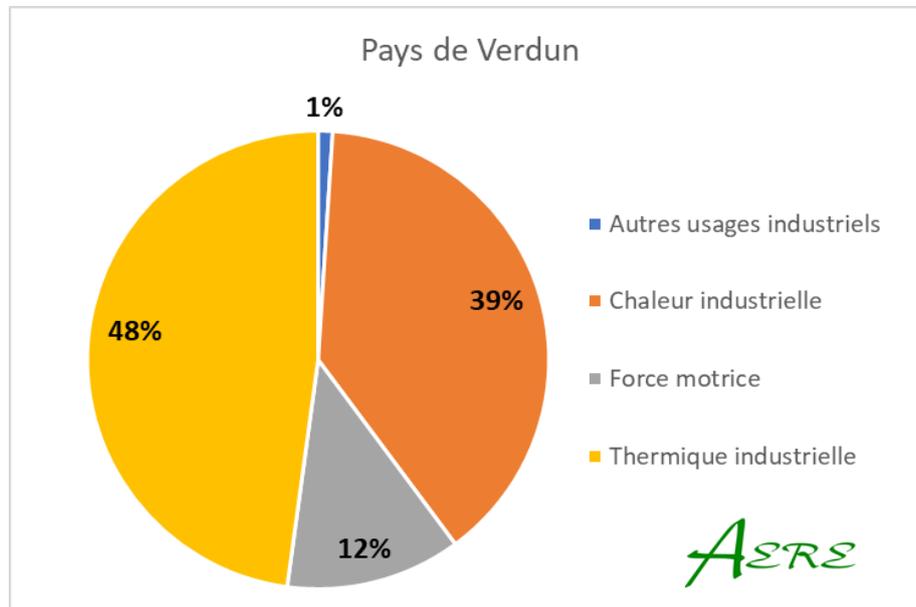


Figure 15 : Répartition des consommations énergétiques du secteur industriel par usage en 2017 (Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2019)

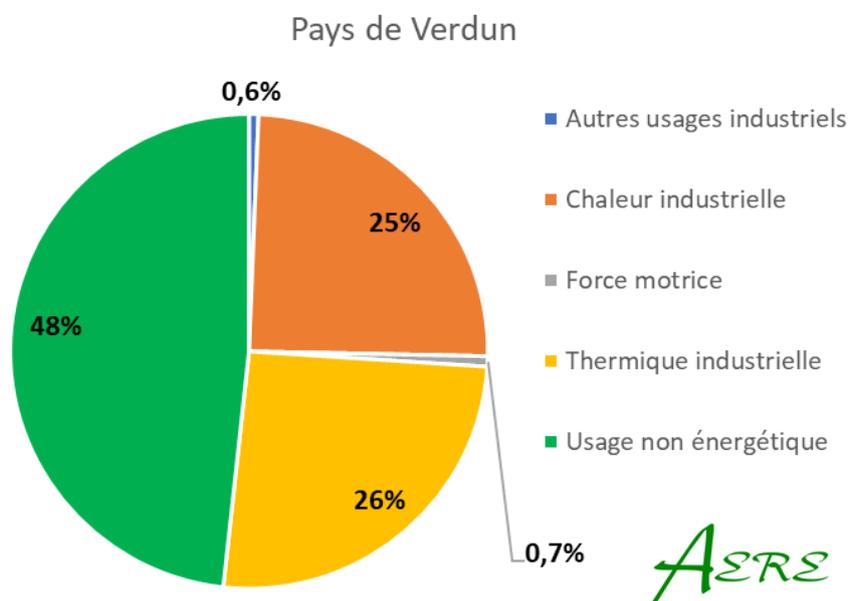
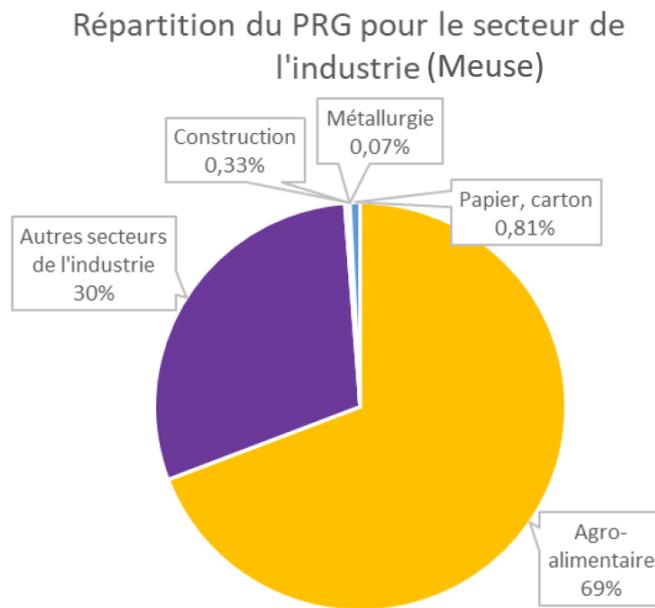


Figure 16 : Répartition des émissions de GES du secteur industriel par usage en 2017 (Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2019)

Sur le département, c'est **l'industrie agroalimentaire** qui concentre plus des deux tiers des émissions du secteur. Les données à l'échelle du Pays de Verdun ne sont pas accessibles librement, mais étant donné l'importance de l'industrie agroalimentaire dans le sud du département, on peut supposer que la part de ce secteur dans les

émissions du Pays de Verdun est plus faible. Elle reste néanmoins probablement assez conséquente.



Source ATMO Grand Est Invent'Air v2019

Figure 17 : Répartition des émissions directes de GES du secteur industriel par sous-secteur en 2017, sur le département de la Meuse (Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2019)

Certains industriels se mobilisent déjà pour réduire leurs émissions de GES et leur consommation d'énergie. À titre d'exemple, la papèterie Ahlstrom-Munksjö à Stenay prévoit de remplacer ses chaudières gaz par des chaudières biomasse pour produire les 165 000 tonnes de vapeur nécessaires à ses process, dont les futures optimisations permettront d'économiser 15GWh/an, soit environ 10% des consommations des chaudières. D'autres réflexions sont en cours sur ce site, sur les compresseurs, les groupes froid, la méthanisation des boues la STEP de l'usine...

Les industriels du territoire n'ont **pas ou très peu de contacts entre eux et avec les collectivités**, ce qui peut constituer un obstacle à la mise en œuvre d'actions fortes. La création d'un groupe de travail associant industriels et collectivités du territoire sur le sujet de la transition écologique pourrait être une première étape pour initier une dynamique vertueuse dans le secteur industriel.

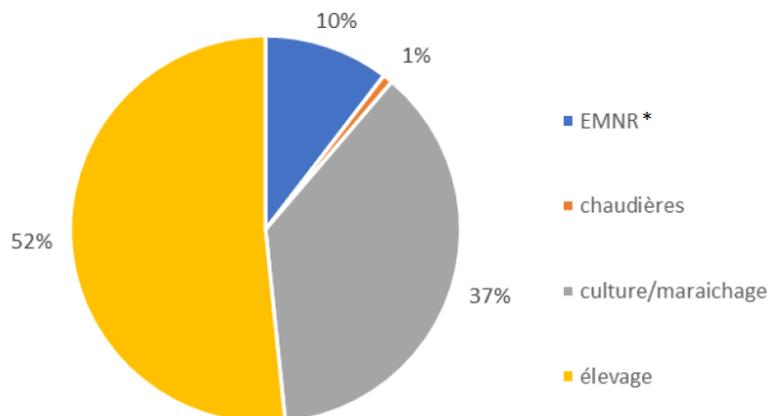
5.1.4. Zoom sur le secteur agricole

Le secteur agricole est le second émetteur de GES du territoire (le premier en considérant un PRG à 20 ans), avec 445 kt CO₂e émises en 2018 (émissions liées à la consommation d'électricité incluses). C'est également un secteur primordial en ce qui concerne l'aménagement du territoire, son identité paysagère et ses capacités de séquestration carbone (voir paragraphe 5.2 Séquestration carbone), puisque les terres agricoles occupent **61% de la surface du territoire**, soit 156 500 ha.

Sur le département, **l'élevage représente la moitié des émissions de GES du secteur et les cultures plus d'un tiers**. Les données à l'échelle du Pays de Verdun ne sont pas

accessibles librement, mais on peut supposer que cette répartition reste assez représentative du Pays de Verdun.

Répartition du PRG pour l'agriculture (2017)

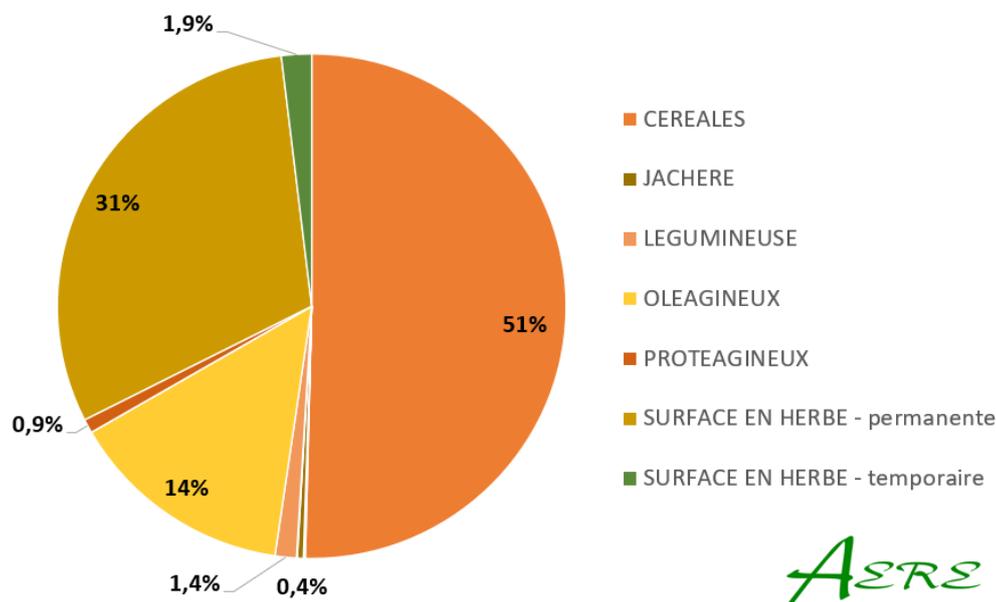


Source ATMO Grand Est Invent'Air v2019

*Engins mobiles non routiers (véhicules agricoles notamment)

Figure 18 : Répartition des émissions directes de GES du secteur agricole en 2017, sur le département de la Meuse

La figure ci-dessous illustre la **prépondérance des grandes cultures et de l'élevage** dans les filières agricoles du territoire. La quasi-totalité des surfaces agricoles y sont ainsi dédiées, avec 51% de surfaces de céréales, 14% d'oléagineux (colza, tournesol, etc, qui alimentent entre autres la production d'agrocarburants) et 33% de surfaces en herbe, principalement constituées de prairies pour le fourrage et le pâturage.



AERS

Figure 19 : Répartition des surfaces agricoles du Pays de Verdun par type de culture en 2018 (source : Registre parcellaire graphique)

L'élevage se concentre très majoritairement sur la filière bovine (viande et lait), avec un cheptel de près de 118 000 têtes sur l'ensemble du territoire.

Malgré un contexte sociétal favorable et une tendance globale à la hausse, **moins de 3% des surfaces agricoles sont certifiées bio ou en conversion**. Un effort est donc

à fournir pour accélérer le développement de l'agriculture biologique, bénéfique non seulement sur le plan environnemental, mais également sur le plan sanitaire. On note également que les filières agricoles privilégiées, tournées vers une production massive à l'export (en dehors du territoire), laissent très **peu de place aux cultures vivrières (maraîchage, arboriculture...) pourtant essentielles à une alimentation locale de qualité.**

La réduction de l'impact environnemental et climatique du secteur est un sujet sur lequel le monde agricole mène des actions, qui seront néanmoins à multiplier et renforcer pour répondre aux enjeux. **La Chambre d'Agriculture et les coopératives conseillent et accompagnent les exploitants dans l'adoption de pratiques plus vertueuses.** La coopérative EMC2, l'une des plus importantes sur le territoire, anime par exemple des groupes de progrès visant à travailler sur des évolutions du système de culture permettant de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires. Elle propose également à ses membres la réalisation d'un diagnostic et la préconisation d'actions « faciles », voire des formations, pour les accompagner dans le changement de leurs pratiques. La baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires se situe entre 20 et 30% selon les années.

Néanmoins, si les agriculteurs sont conscients des enjeux et demandeurs de ce type d'accompagnement, **la mise en œuvre concrète des changements reste difficile** sans un soutien plus important.

5.1.5. Émissions par gaz à effet de serre

Les principaux gaz émis sont le **dioxyde de carbone (CO₂)**, le **méthane (CH₄)**, le **protoxyde d'azote (N₂O)**. La répartition par secteur par gaz est la suivante :

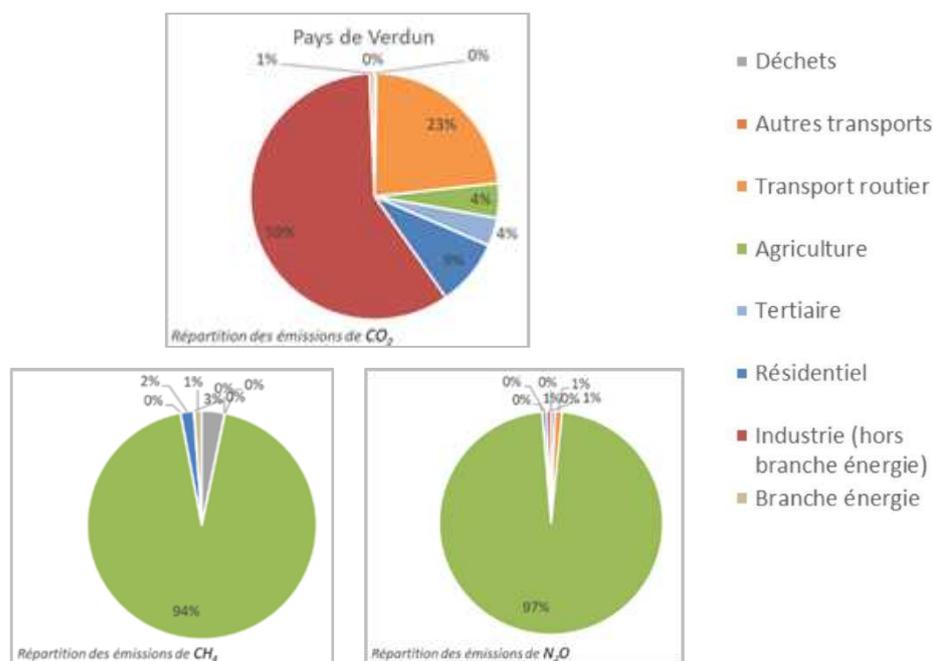


Figure 20 : Répartition des émissions directes par gaz et par secteur (Source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2019, données 2017)

Les secteurs de l'industrie et de l'agriculture se distinguent comme précédemment.

5.2. Séquestration carbone

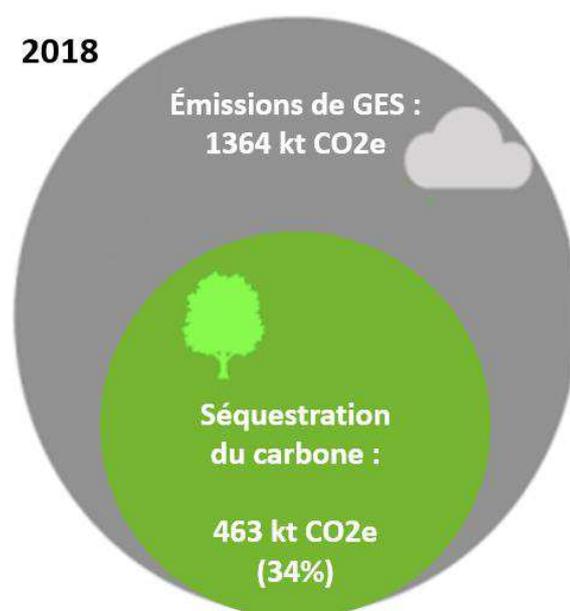
La **neutralité carbone** se définit comme **un équilibre entre les émissions de CO₂e et les absorptions de CO₂ sur un territoire donné**. Les autres gaz à effet de serre (CH₄, N₂O, etc.) ne peuvent être captés et stockés par les puits de carbone naturels. Ils doivent donc être réduits à leur maximum.

Les 2 leviers à activer sont donc :

- la **réduction des émissions**,
- et le **développement des puits de carbone**.

5.2.1. Séquestration actuelle

Ce sont **463 kt CO₂e** qui sont séquestrées en 2018 sur le territoire du Pays de Verdun par l'accroissement de la forêt. Ainsi, **34% des émissions de GES sont séquestrées** en prenant un PRG à 100 ans. Avec un PRG à 20 ans, 24% des émissions sont séquestrées.



À l'échelle intercommunale ou départementale, l'accroissement de la forêt est généralement très supérieur aux prélèvements effectués pour l'industrie, le bâtiment et le bois-énergie. Cependant, **il est à craindre que la séquestration des forêts du territoire ait significativement baissé** en raison des sécheresses et des invasions de scolytes survenues ces dernières années (voir partie 7 - Vulnérabilité au changement climatique).

5.2.2. Potentiel de séquestration des terres agricoles

Outre l'accroissement naturel de la forêt, **la séquestration carbone peut être favorisée par la mise en place de diverses pratiques sur les terres agricoles, qui représentent 61% de la surface du territoire**. Ainsi, un large éventail de solutions s'offre au territoire afin de séquestrer davantage de carbone. Elles peuvent avoir des co-bénéfices :

L'extension des cultures intermédiaires

Cultures mises en place entre deux cultures principales, qui ne sont pas destinées à être récoltées. Elles forment un couvert qui protège le sol, améliore sa structure et piège les éléments nutritifs.

Le semis direct

Introduction directe de la graine dans le sol, sans travailler la terre

Les nouvelles ressources organiques

Matières naturelles (boues de stations d'épuration, digestats de méthanisation, composts) réduisant l'apport d'intrants chimiques et la production de N₂O

L'agroforesterie intraparcellaire

Introduction volontaire de lignes d'arbres forestiers ou fruitiers au cœur des parcelles agricoles, en tenant compte de la mécanisation.

Les haies

Plantation de haies champêtres pour délimiter les parcelles agricoles

Le remplacement fauche-pâturage

Certaines espèces sont favorisées par la fauche (coupe), d'autres par le pâturage (animaux). L'alternance des deux modes d'exploitation sur une même parcelle permet d'assurer un bon équilibre de la flore.

La conversion de taillis en futaies

Gestion des souches pour obtenir 1 tronc par souche (arbres individualisés)

Les bandes enherbées

Bandes d'herbes limitant la dérive de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles par la dégradation biologique.

Chaque solution agricole permettant de séquestrer du carbone a été associée à un facteur d'accroissement du carbone dans les sols et la biomasse.

À partir des surfaces cultivées, des prairies et des forêts du territoire de la base Corine Land Cover (voir Annexe 2 pour détails), **le potentiel de séquestration** a été estimé à **274 kt CO₂e supplémentaires par an**. La répartition de ce potentiel est présentée dans la figure suivante :

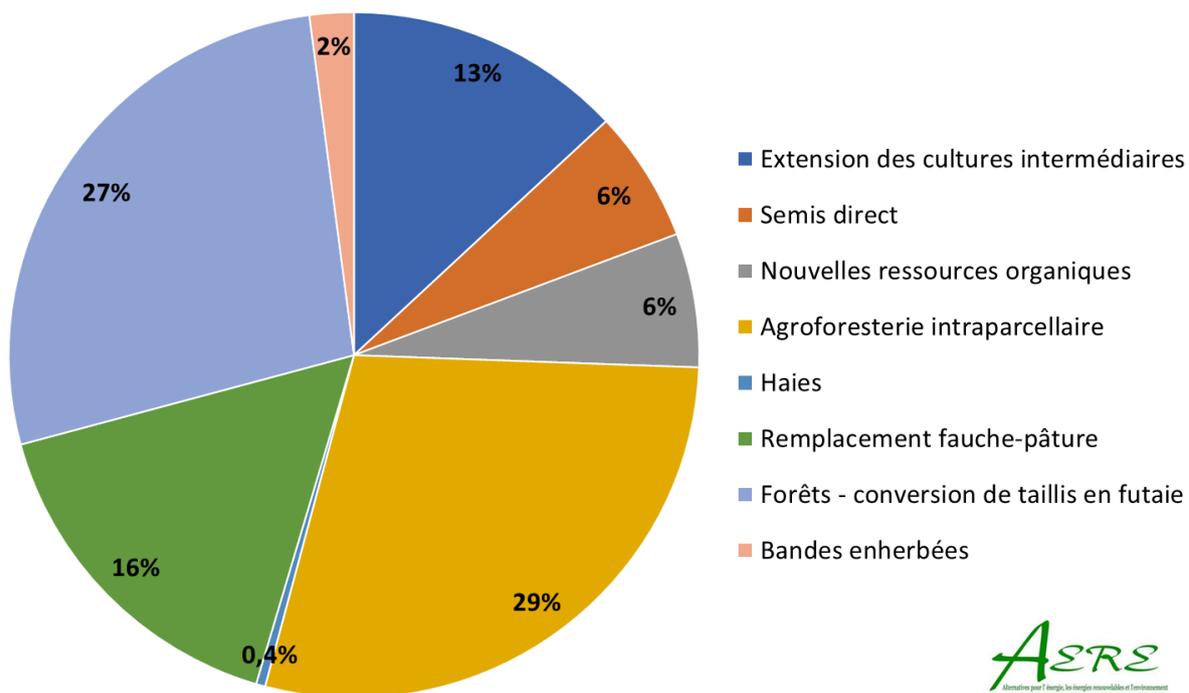


Figure 21 : Répartition du potentiel de séquestration par pratique agricole sur le territoire du Pays de Verdun (tCO₂eq/an)

5.3. Stratégie carbone

Le scénario « au fil de l'eau » correspond à un scénario tendanciel si aucune politique ambitieuse et volontariste n'est mise en place sur le territoire. Il a été estimé en **prolongeant les tendances de la période 2005 – 2018** et en prenant en compte le fait que plus les émissions sont réduites, plus il est difficile de réduire les émissions restantes.

La stratégie carbone « Territoire positif » a été définie en déclinant la stratégie du Département de la Meuse à l'échelle du Pays de Verdun. En effet, cette stratégie départementale est partagée et se décline à l'échelle du département sur et par chacun des territoires engagés.

La stratégie définit les efforts à fournir par secteur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2040. Elle a été construite en multipliant l'évolution tendancielle par des facteurs en fonction des secteurs (voir la figure suivante) : **ces facteurs représentent donc les efforts nécessaires par rapport à l'évolution entre 2005 et 2018.** Par exemple, pour le secteur de l'agriculture, il est nécessaire de multiplier les efforts par 3 pour atteindre une réduction des émissions de GES de 1,2% par an à l'échelle du département.

Dans un souci de cohérence avec les stratégies nationale, régionale et des territoires voisins, la stratégie a été construite en considérant le **PRG à 100 ans**.

Afin que la stratégie soit adaptée aux spécificités du Pays de Verdun et permette d'atteindre la neutralité carbone sur le territoire en 2040, il a été nécessaire de **renforcer les efforts sur plusieurs secteurs** :

- les efforts des secteurs agricole et industriel, représentant à eux deux près de 75% des émissions du territoire, ont été doublés pour atteindre une diminution respective de 1,7%/an et 5,9%/an de leurs émissions de GES ;
- les secteurs du tertiaire et des transports ont été mis à contribution de manière plus importante pour mieux répartir l'effort ;
- l'effort pour le **secteur des déchets**¹ a été porté à 1,3%/an, car les émissions de ce secteur ont augmenté entre 2005 et 2018 sur le Pays de Verdun. Il s'agit donc **d'inverser la tendance** et d'engager une réduction des émissions ;
- la captation carbone a été augmentée à 1 %/an étant donné le potentiel de séquestration du Pays de Verdun.

¹ Incinération des déchets industriels et des boues résiduelles de STEP, stockage de déchets en ISDND, traitement des eaux usées industrielles et domestiques, production de compost et de biogaz. L'incinération des déchets ménagers est incluse dans la production d'énergie, la collecte dans le transport et le recyclage dans l'industrie.

EMISSIONS	Département Efforts nécessaires par rapport à 2005/2017 SIMULATION	Pays de Verdun Efforts nécessaires par rapport à 2005/2018 SIMULATION
Agriculture 	x3 (-1,2% par an)	x6 (-1,7% par an)
Industrie 	x2 (-3,6 % par an)	x4 (-5,9 % par an)
Transport 	x5 (-5% par an)	x6 (-5,6% par an)
Résidentiel 	x1,5 (-5% par an)	x1,5 (-5,5% par an)
Déchets 	x5 (-2% par an)	Inversion* (-1,3% par an)
Tertiaire 	Tendance (-3,7%/an)	x1,5 (-4,9%/an)
CAPTATION	+ 0,5% par an	+ 1% par an

Figure 22 : Scénarios « Territoire positif » du Département de la Meuse et du Pays de Verdun
(*Inversion de la tendance 2005-2018 : passage de +1.3%/an à -1.3%/an)

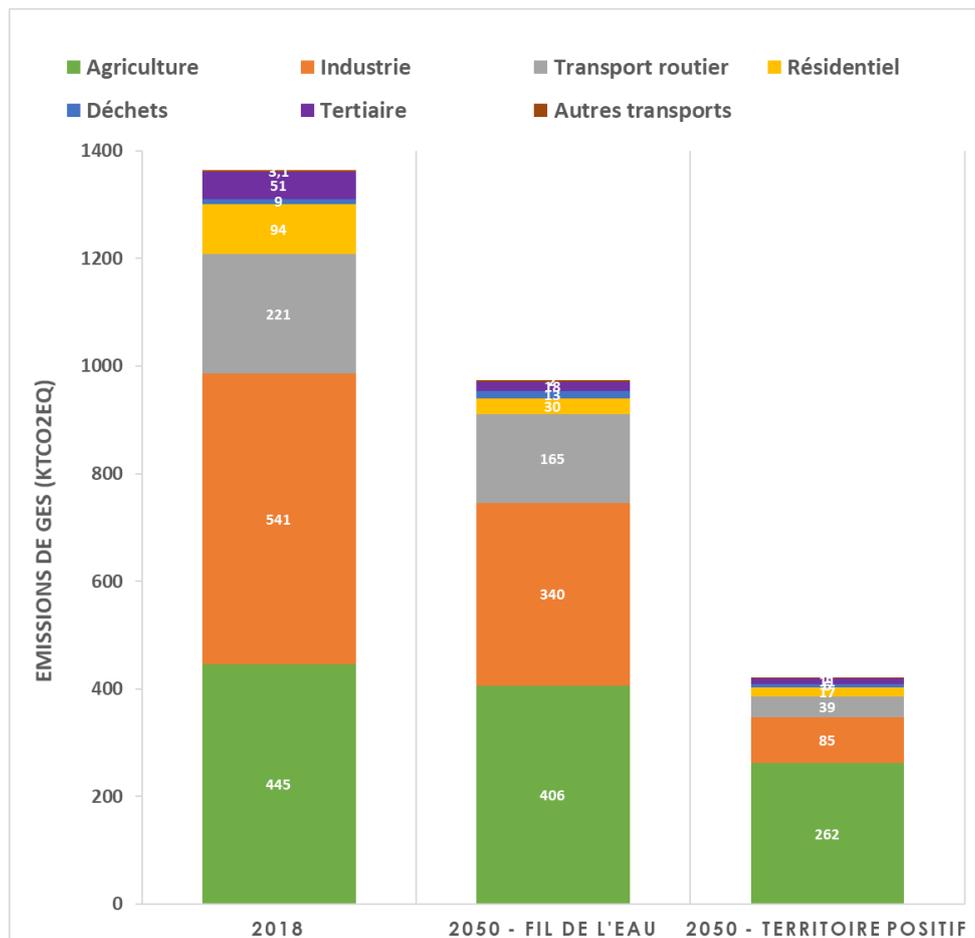


Figure 23 : Évolution des rejets de GES en fonction des scénarios (PRG à 100 ans)

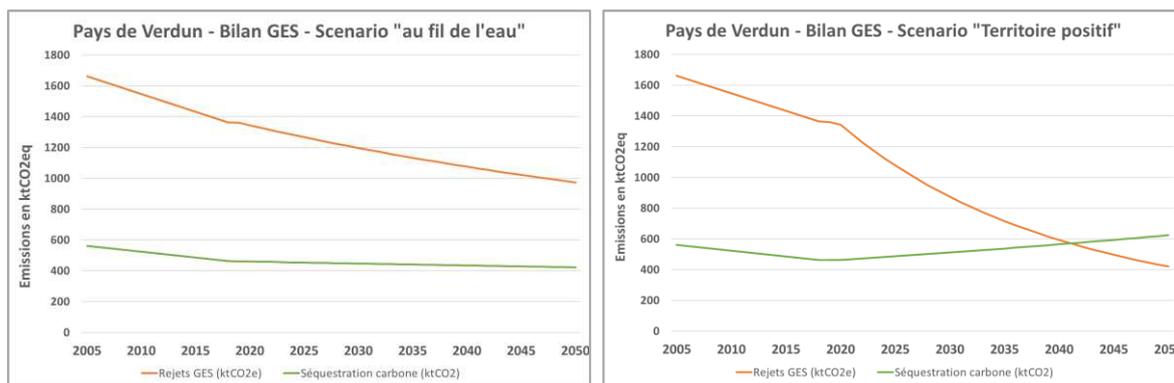


Figure 24 : Évolution des rejets et de la séquestration carbone (PRG à 100 ans)

Cette stratégie permet d'atteindre **en 2050 un niveau d'émissions de 420 kt CO₂e (division par 3) et une séquestration de plus de 620 kt CO₂/an (+35%).**

La réalisation de ces objectifs de réduction nécessitent des efforts drastiques dans tous les secteurs et ne peut passer que par une mobilisation de tous les acteurs du territoire : entreprises, collectivités, habitants, associations, acteurs institutionnels...

Cet objectif de séquestration peut sembler atteignable étant donné la séquestration actuelle et potentielle du territoire de plus de 730 kt CO₂/an. En revanche, il est à noter que :

- **Entre 2005 et 2018, la séquestration de carbone du territoire a diminué.** Les efforts pour infléchir la courbe seront d'autant plus importants.
- **Le changement climatique pourrait impacter le potentiel de séquestration carbone du territoire**, notamment dans la forêt (sécheresse, tempêtes et parasites).
- **Le développement du bois énergie, nécessaire pour la réduction des émissions, induit une exploitation accrue de la forêt**, ce qui pourrait également nuire au développement de la séquestration. À cet égard, une exploitation forestière responsable et maîtrisée est nécessaire.

6. EMISSIONS DE POLLUANTS

Les pictogrammes suivants permettent de visualiser les principales causes des émissions des différents polluants sur la Figure 25 :

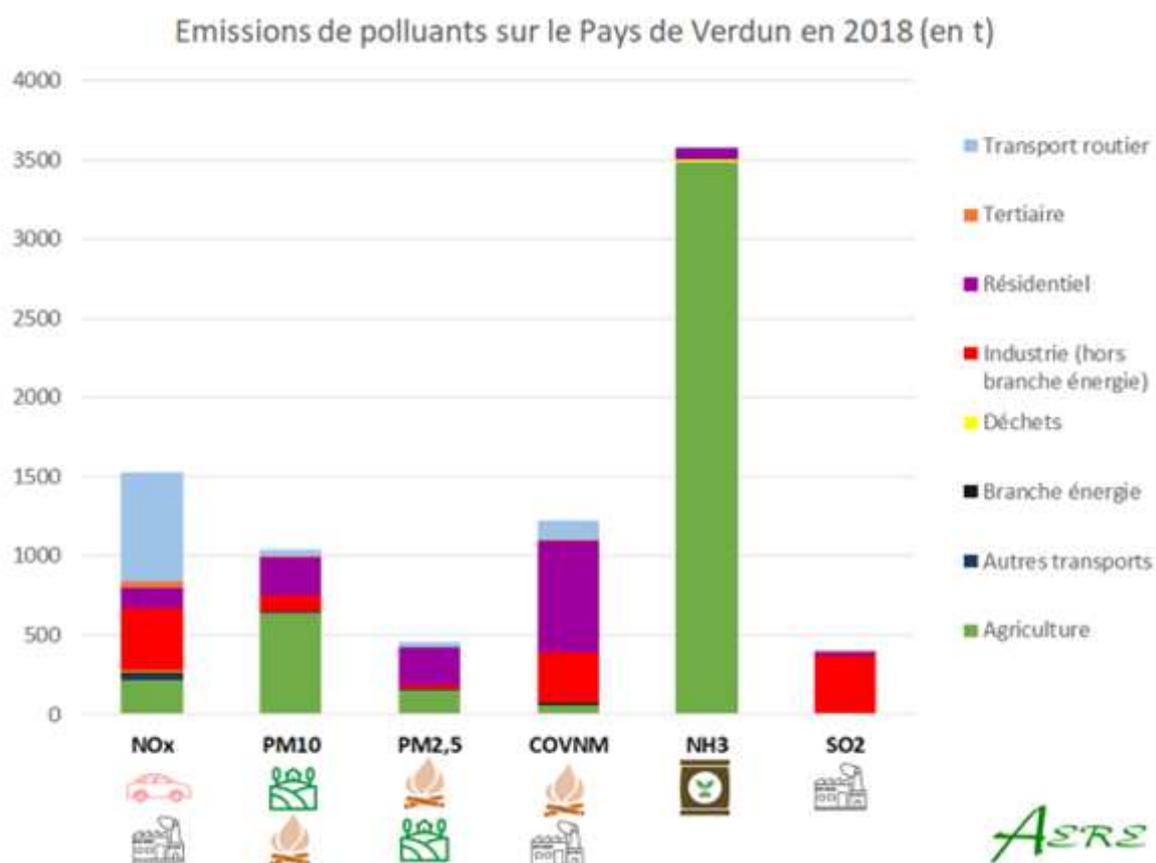
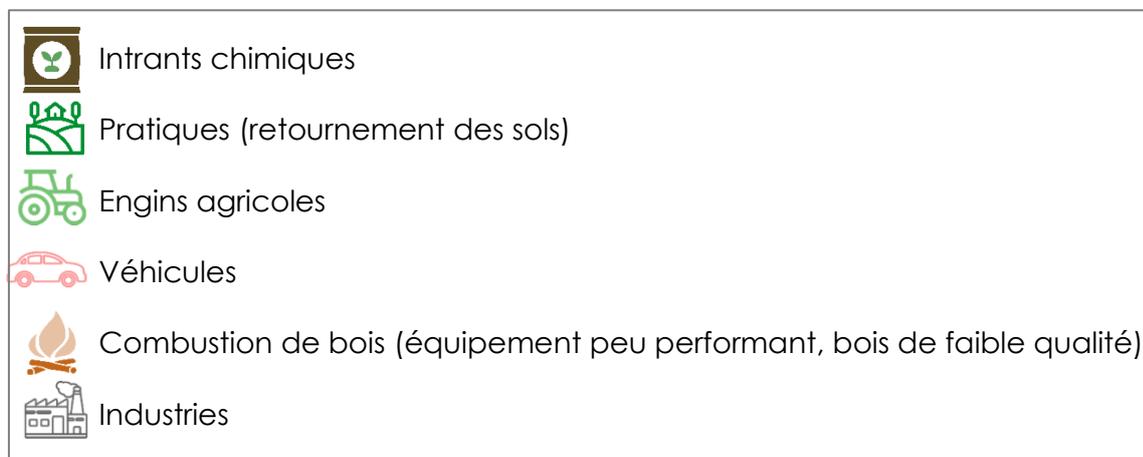


Figure 25 : Émissions de polluants sur le Pays de Verdun 2018 (Source : Atmo Grand Est - Invent'Air v2020)

La répartition des polluants émis sur le territoire du Pays de Verdun est globalement la même que celle du Département de la Meuse, avec une part légèrement plus importante du secteur industriel, notamment pour les émissions de SO₂ et de Nox.

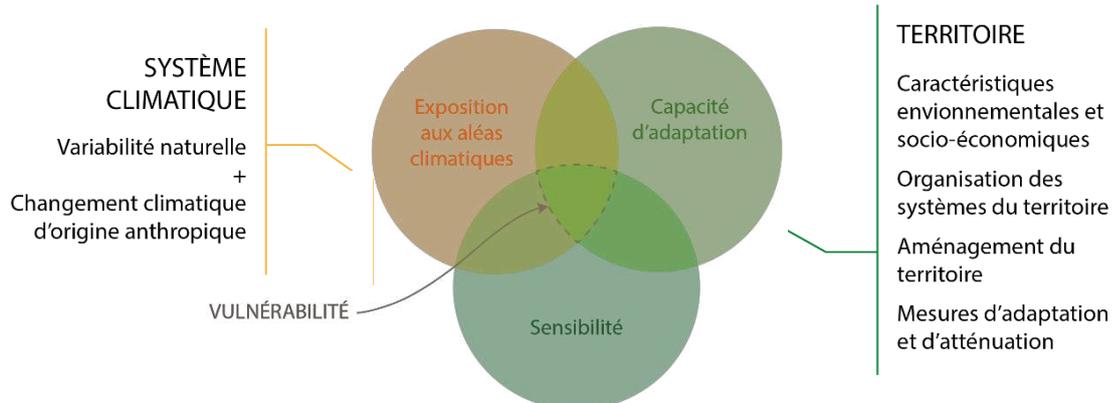
Le 1^{er} secteur émetteur de NH₃ sur le territoire est l'agriculture, avec 97% des émissions en 2018, **dues à 69% aux cultures et 28% à l'élevage** sur la Meuse.

Le 1^{er} secteur émetteur de COVNM sur le territoire est le résidentiel avec une émission spécifique due à l'utilisation de la biomasse comme énergie de chauffage. **Il faudra veiller à la sensibilisation autour du chauffage bois** : cette énergie est dite vertueuse **à condition que le bois utilisé soit sec et de qualité, et que les appareils de chauffage soient performants**. Les émissions de particules fines seront également réduites dans ces conditions. Le 2nd secteur émetteur de COVNM sur le territoire est l'industrie, principalement lié aux procédés dans les industries et à la construction.

En ce qui concerne les NO_x, le 1^{er} secteur émetteur est le transport routier, dû à la combustion dans les moteurs des véhicules. Les procédés industriels à haute température sont également une source importante d'émissions de Nox.

Les PM10, quant à elles, sont en majorité émises **par le secteur agricole, par les cultures**. En effet, le travail du sol, la récolte et la gestion des résidus sont émetteurs de particules fines. Bien qu'elles soient difficilement quantifiables, les émissions de particules lors des épandages d'engrais et de pesticides pourraient également prendre part au cocktail.

7. VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Les constats mis en avant dans cette partie révèlent **la sensibilité du territoire**. Ils sont associés à des aléas ou à des phénomènes climatiques qui pourraient se multiplier ou s'accroître avec le changement climatique. **La capacité d'adaptation** du territoire est **limitée aujourd'hui** à quelques actions mises en place pour protéger la biodiversité et la ressource en eau notamment. Ce croisement permet de mettre en avant **la vulnérabilité du territoire au changement climatique**.

7.1. Risques naturels

Afin d'améliorer la prévention des inondations et de contrôler l'extension de l'urbanisation dans les zones à risque, des **Plans de Préventions des Risques d'Inondation (PPRI)** ont été élaborés pour la vallée de la Meuse. **Des Territoires à risque important d'inondation (TRI)** ont été identifiés et cartographiés. L'un d'entre eux se situe autour de Verdun, sur les communes de Verdun, Belleville et Thierville. La population et le nombre d'emplois concernés selon l'intensité de la crue sont présentés dans les tableaux ci-dessous et dans la cartographie en annexe 3.

	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue extrême
Belleville-sur-Meuse	62	1589	1823
Thierville-sur-Meuse	< 20	< 20	155
Verdun	< 20	1430	2362

Figure 26 : Estimation de la population en zone inondable sur le TRI de Verdun

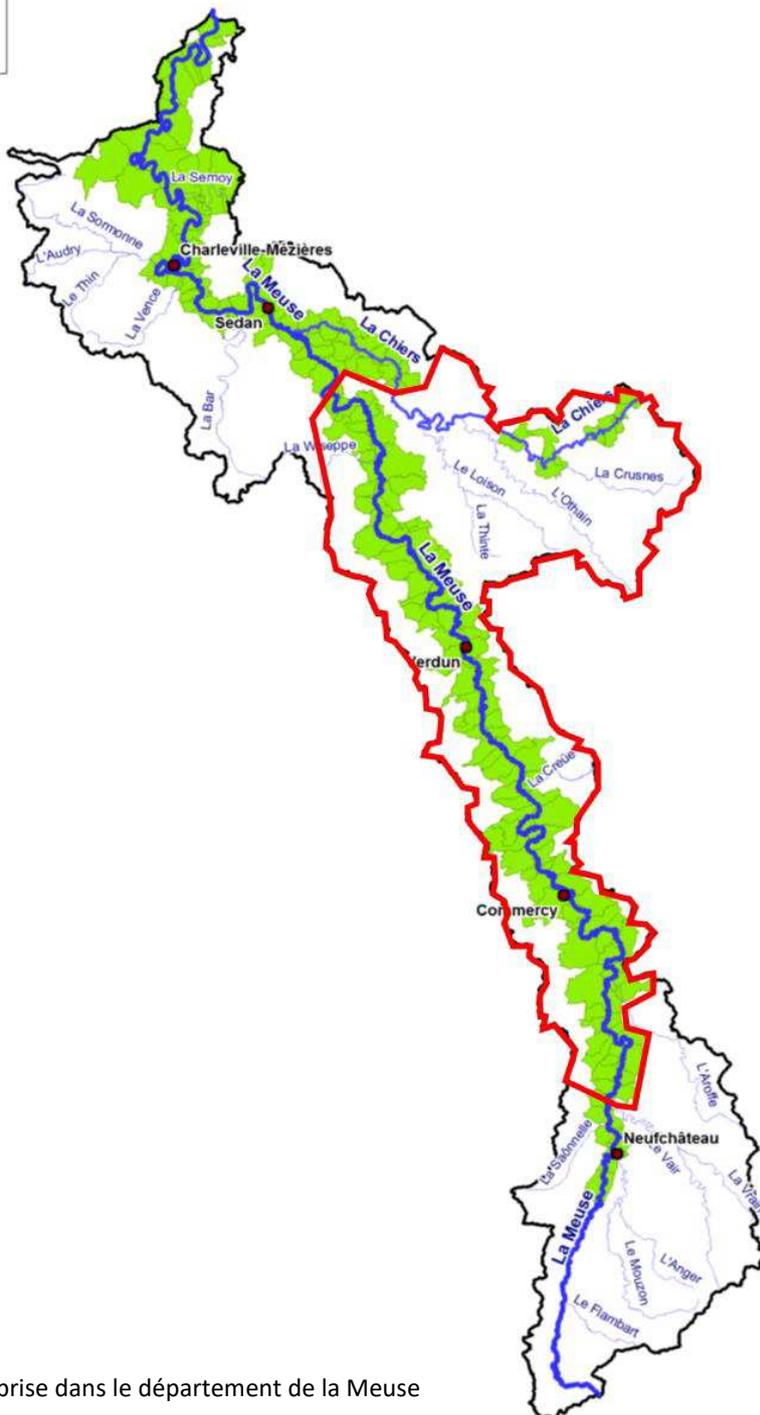
	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue extrême
Belleville-sur-Meuse	< 50	422	505
Thierville-sur-Meuse	< 50	< 50	< 50
Verdun	152	598	1014

Figure 27 : Estimation du nombre d'emplois en zone inondable sur le TRI de Verdun



District Meuse

Communes couvertes par un zonage PPRI ou document équivalent



 Zone comprise dans le département de la Meuse

DREAL Lorraine
 Fond de carte : ©IGN BD CARTO® (2012), ©IGN BD CARTHAGE® (2012)
 Sources : DREAL Lorraine / DDTs
 Créé le 10/02/2014

50 km

Figure 28 : Communes de la vallée de la Meuse couvertes par un PPRI

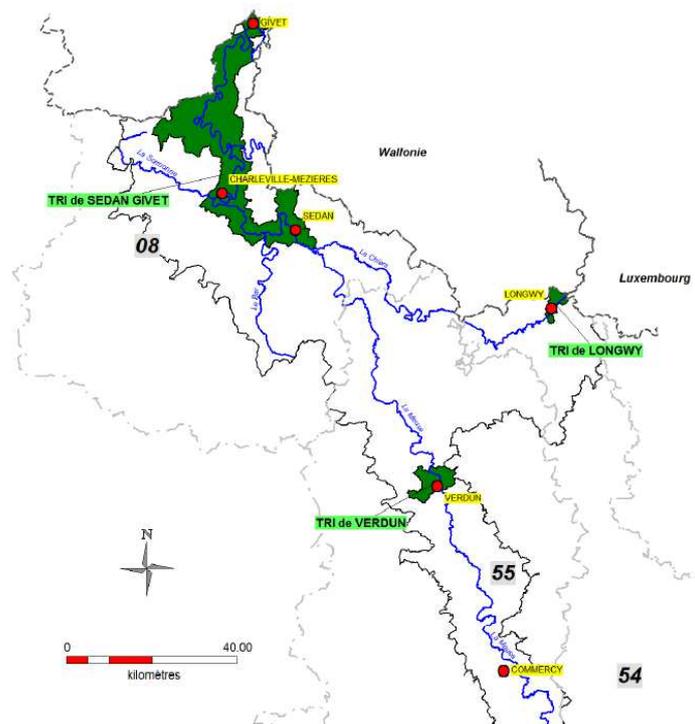


Figure 29 : Territoires à risque d'inondation de la vallée de la Meuse

Toutefois **la vallée de l'Aire** a été repérée dans l'atlas des zones inondables du département à partir de modélisation des crues et des hydrosystèmes fluviaux, **mais n'est pas couverte par un PPRI**.

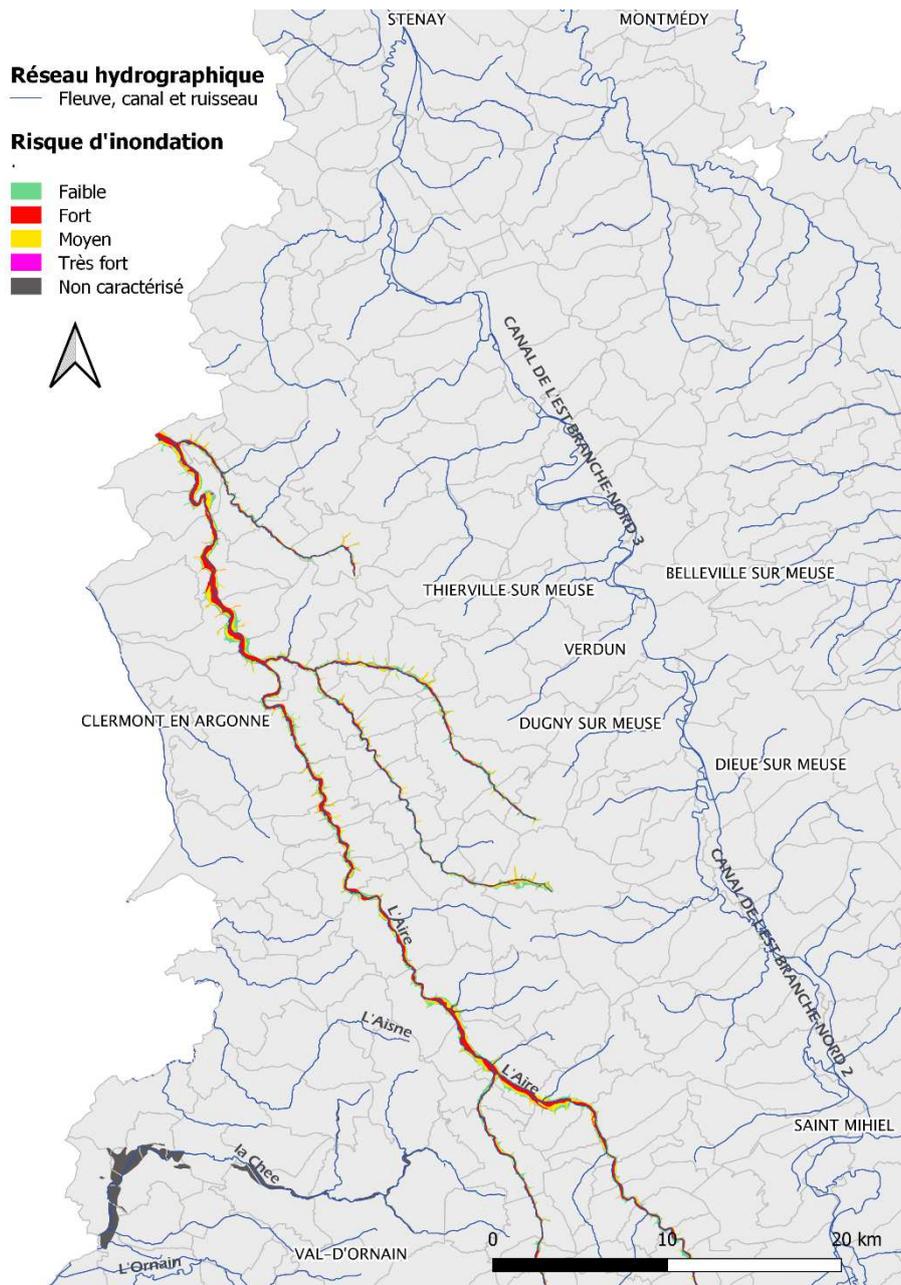
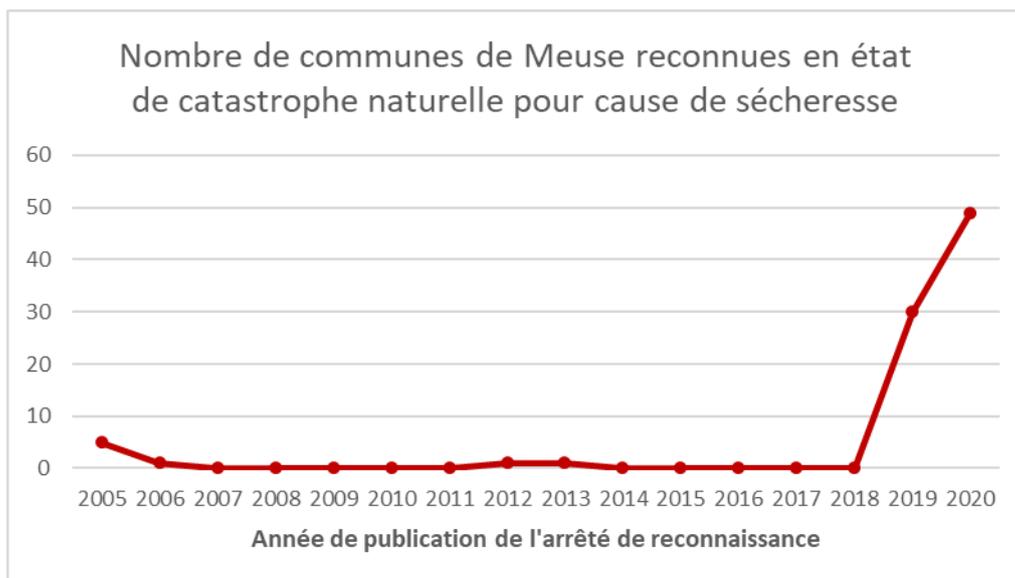


Figure 30 : Extrait de l'atlas des zones inondables du département de la Meuse – Bassins de l'Aire et de la Chée

Le risque de sécheresse est également présent sur le territoire. Ces dernières l'ont illustré, avec notamment une sécheresse exceptionnelle en 2018. Des mesures de restrictions plus ou moins importantes ont été prises. Le changement climatique accentue ce phénomène : allongement de la durée des sécheresses estivales, diminution généralisée des débits moyens des cours d'eau en été et en automne... Cela est particulièrement visible sur la figure suivante, sur laquelle on peut constater que le nombre de communes exposées à la sécheresse a explosé depuis 2018.



Nombre de communes de Meuse reconnues en état de catastrophe naturelle pour cause de sécheresse (sources : base de données GASPAR)

7.2. Ressource et qualité de l'eau

Sur le bassin Rhin Meuse, la qualité de l'eau est en amélioration constante. Le bassin connaît une évolution lente mais positive avec un passage de 22 à 33 % des cours d'eau en bon ou très bon état écologique entre 2015 et 2020. 28% des sites de surveillance ont vu leur état biologique progresser favorablement depuis 2007. La qualité des eaux souterraines s'améliore également, avec une progression de 15% des eaux en bon état chimique entre 2009 et 2015.

En 10 ans, ce sont presque **3 000 kilomètres de cours d'eau qui ont fait l'objet d'opérations de restauration**. Les suivis mis en place sur certains secteurs ayant bénéficié de programmes ambitieux de renaturation ont montré des retours spontanés d'espèces animales et végétales typiques de leur type de cours d'eau.

La présence de nutriments et matières organiques, habituellement excessive, a très nettement diminué dans les cours d'eau entre 2007 et 2014. 48% des stations de mesure ont progressé sur le paramètre du phosphore par exemple. Deux tiers des cours d'eau atteignent le bon état pour ces éléments.

En raison de la baisse projetée des débits des rivières, et parallèlement à une augmentation des besoins en eau due à l'augmentation de la température, **des risques accrus de tensions sur la ressource en eau sont à prévoir.**

7.3. Biodiversité et espaces naturels

7.3.1. Forêts

La forêt couvre environ 35% du territoire et constitue, outre un lieu de promenade et un milieu riche en biodiversité, son **principal puits de carbone**. Les massifs forestiers sont **très diversifiés**. Ils sont composés majoritairement de feuillus comme le hêtre et le

chêne, avec d'autres essences comme le pin noir, l'érable, le merisier, l'alisier et quelques résineux. Exceptions à la règle les champs de bataille de Verdun et d'Argonne ont été essentiellement reboisés avec des résineux pour des raisons à la fois économiques et historiques (préservation des traces des batailles).

La forêt domaniale de Verdun, qui recouvre le champ de bataille de la Première Guerre Mondiale, constitue un emblème du territoire. Sa richesse écologique et paysagère, son importance historique, ainsi que la politique de gestion exemplaire mise en œuvre ont motivé l'attribution du label Forêt d'Exception®, porté par l'ONF, à cette forêt.

Dans son bilan sylvo-sanitaire de 2019, le Pôle Santé des Forêts de la DRAAF Grand Est fait un état des lieux de la forêt de la région. Il met en avant **le lien entre le climat instable marqué par des phénomènes jugés exceptionnels**, notamment les deux épisodes caniculaires estivaux, et les principaux problèmes observés dans les massifs forestiers. **Les événements et les phénomènes les plus fréquemment signalés et répertoriés** par les Correspondants-Observateurs et les permanents du Pôle, sont les suivants :

État de santé de l'essence	Principaux problèmes sanitaires Et niveau de l'enjeu
Hêtre	Dépérissement (sécheresses / canicules)
Chêne rouvre	Processionnaire, bombyx
Chêne pédonculé	Processionnaire, bombyx, dépérissement
Charme	Dépérissement (sécheresses / canicules)
Sapin pectiné	Dépérissement (sécheresses + scolytes)
Épicéa commun	Typographe, sécheresse
Frênes	Chalarose
Pin sylvestre	Dépérissement (Sphaeropsis, cambiphages)
Douglas	Manque d'aiguilles, Contarinia spp

État de santé de l'essence	Niveau de l'enjeu de chaque problème
Médiocre	Fort
Moyen	Moyen
Bon	Faible

Les forêts du Pays du Pays de Verdun sont affectées par la **sécheresse désormais chronique et les invasions de scolytes**, qui mettent notamment à mal les peuplements d'épicéas. La forêt domaniale de Verdun a été particulièrement touchée, et l'abattage de près de 3 000 ha d'épicéas scolytés a été nécessaire.

Ces espaces forestiers sont donc vulnérables, ils peuvent aussi être affectés par des tempêtes plus fréquentes et plus intenses, la multiplication des incendies de forêt avec les sécheresses estivales et hivernales.

La préservation et le développement des capacités de séquestration carbone du territoire passera donc par **une protection stricte et une adaptation des politiques de gestion forestière** au changement climatique : reforestation massive avec des essences robustes et variées, surveillance étroite de l'état de santé des massifs forestiers... Plusieurs expérimentations sont déjà en cours ou prévues dans la région Grand Est, par l'ONF notamment.

7.3.2. Les espaces naturels remarquables

Le Pays de Verdun est un territoire rural plutôt bien préservé et riche en espaces naturels de qualité. Il comprend en effet de nombreux sites protégés permettant de préserver et valoriser son patrimoine naturel, dont notamment **10 Zones Natura 2000** situées en totalité ou en partie sur le territoire (voir carte ci-dessous).

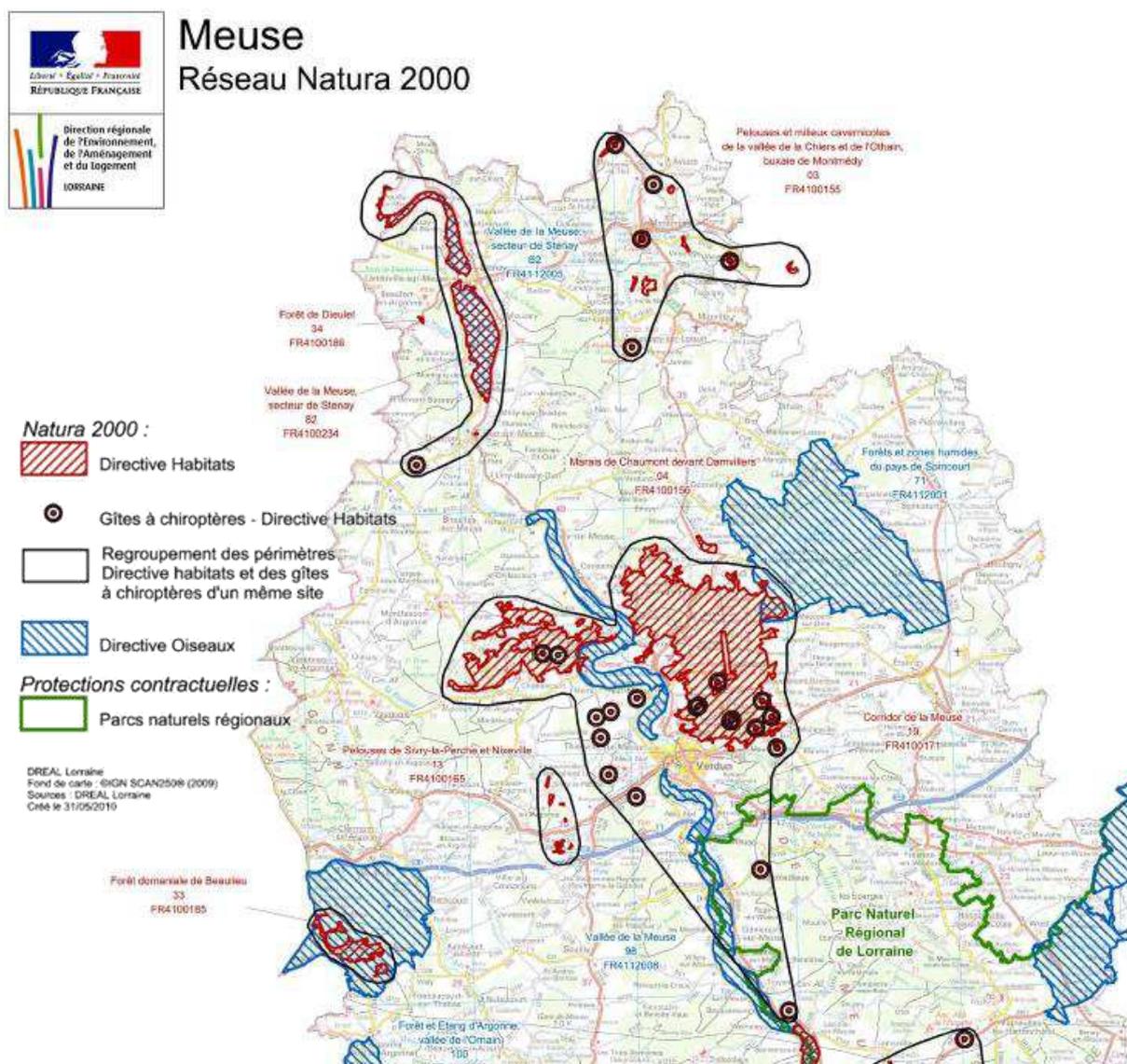


Figure 31 : Réseau Natura 2000 du nord de la Meuse (source : DREAL Grand Est, 2010)

NB : Le périmètre du PNR de Lorraine a évolué depuis 2010. Génicourt-sur-Meuse est désormais la seule commune du Pays de Verdun faisant partie du PNR.

3 sites Natura 2000 sont **animés par le CPIE de Meuse**, dont celle de la vallée de la Meuse – Secteur de Stenay depuis plus de 20 ans, dans le cadre de conventions passées avec les EPCI concernés. Diverses actions y sont menées, comme un suivi faunistique, des mesures de préservation comme la faune comme le retardement des fauches, l'animation de sorties scolaires sur site... D'autres sites sont animés directement par les EPCI ou le Département, qui mettent eux-mêmes en place des actions d'animation, de valorisation, de gestion et de sensibilisation dont certaines sont confiées au CPIE de Meuse. D'autres partenaires environnementaux sont

également associés et jouent un rôle important (Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, Ligue de Protection des Oiseaux...)

Plusieurs **espaces naturels sensibles** sont aussi présents sur le Pays de Verdun, notamment le long des cours d'eau. Ils sont localisés dans la figure ci-dessous.

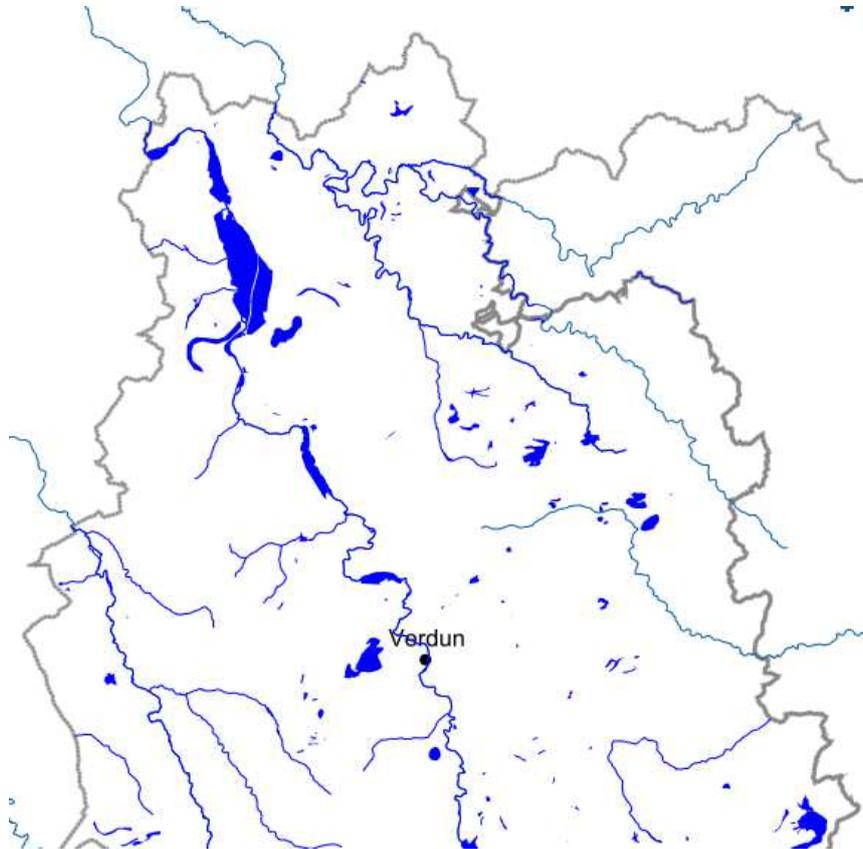


Figure 32 : Espaces naturels sensibles du nord de la Meuse (zones et cours d'eau en bleu foncé) - Source : DREAL Grand Est

Par ailleurs, le Pays de Verdun est situé en partie sur le **territoire de l'Argonne**. Cette zone géographique d'environ 2200km² à cheval sur 3 départements (Ardennes, Marne, Meuse) est caractérisée par une **cohérence paysagère, géologique, touristique et culturelle et par un patrimoine naturel et humain remarquable**. Sa valorisation est l'objectif de l'association Argonne Pôle Naturel Régional, qui milite pour la labellisation de ce territoire et participe à son développement et son animation en partenariat avec les collectivités concernées (Région et 4 principaux EPCI notamment) et les acteurs associatifs du territoire (patrimoine, tourisme, environnement...). Elle coordonne ainsi un schéma directeur de randonnée, un projet de recherche multidisciplinaire avec le CNRS, le développement d'une cartographie participative du territoire, etc.

La préservation, la protection et la restauration de ces espaces naturels sont d'autant plus importantes que les effets du changement climatique global s'ajoutent aux nuisances locales existantes (pollution, destruction d'habitats, bruit, etc.) et fragilise encore plus les écosystèmes non protégés.

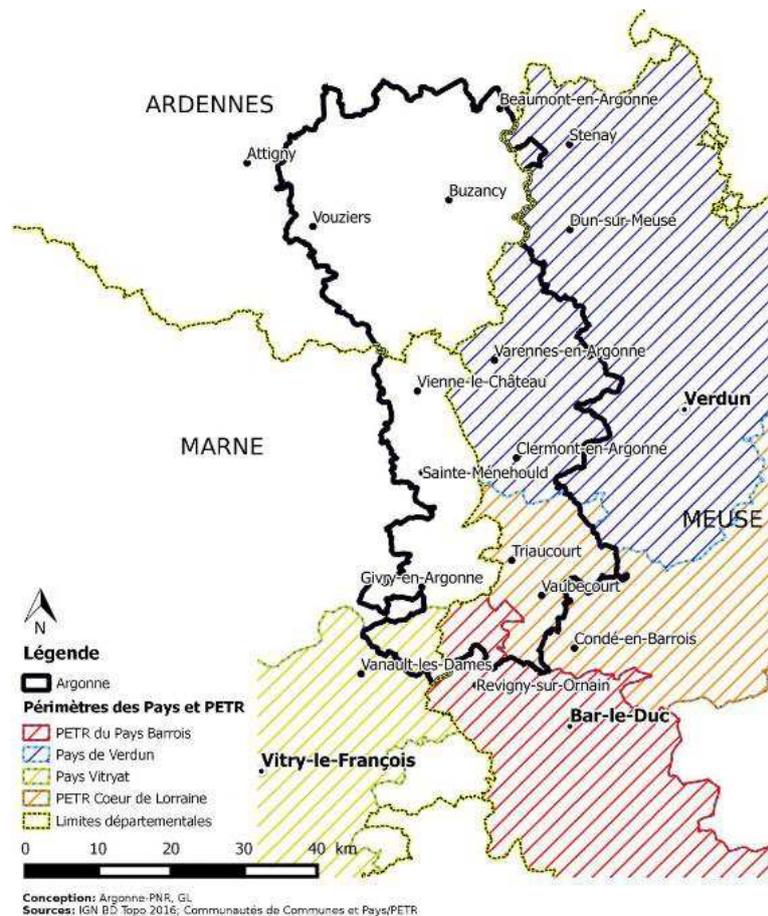


Figure 33 : Situation du territoire de l'Argonne

7.3.3. La Trame Verte et Bleue

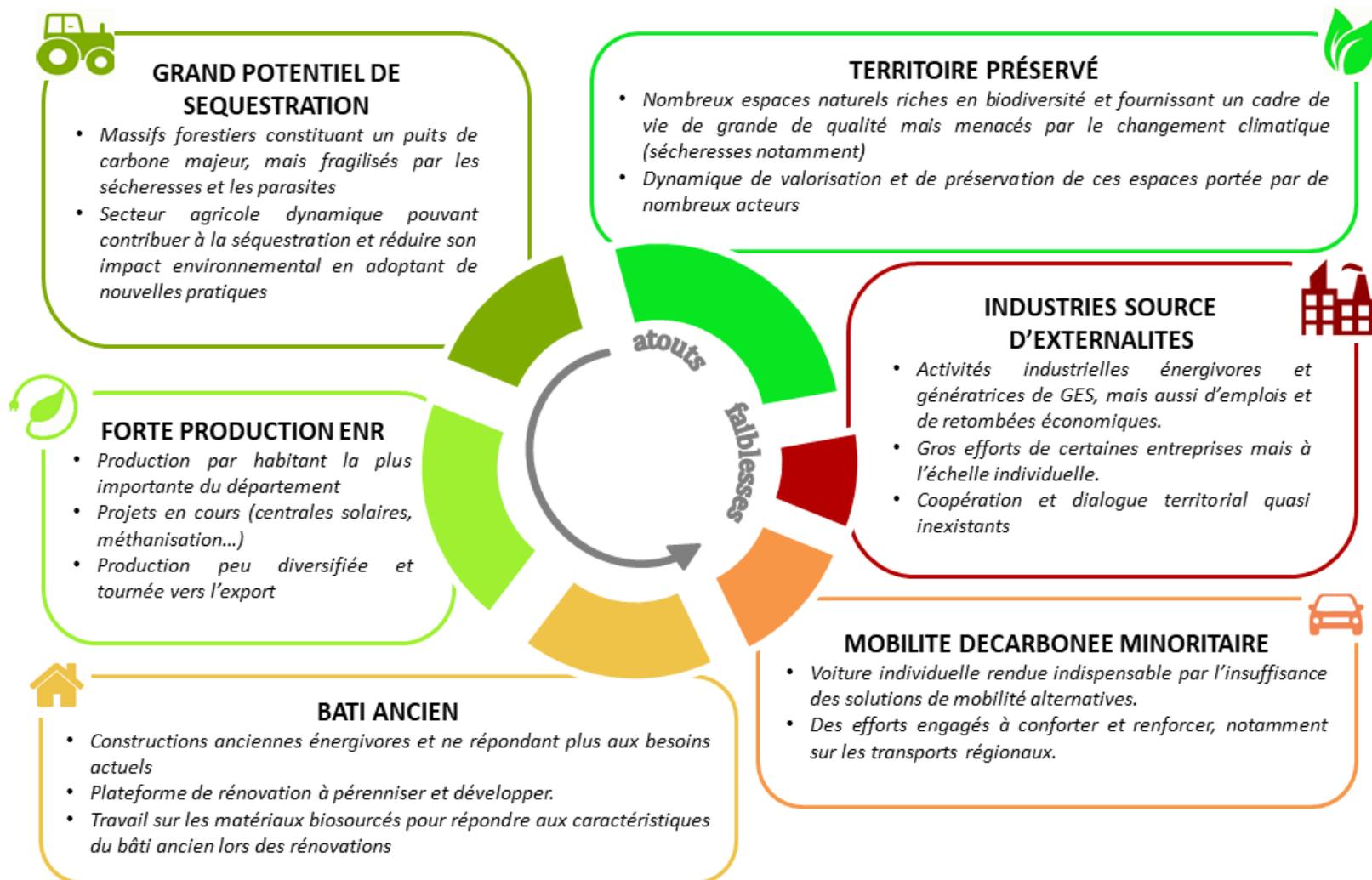
Du fait de sa richesse écologique et de ses nombreux espaces naturels remarquables, le territoire du Pays de Verdun est fortement concerné par les enjeux de **préservation et de consolidation des continuités écologiques**, qui permettent aux espèces de se déplacer sur de longues distances dans un environnement favorable.

C'est en ce sens que le CPIE de Meuse a engagé en 2018 un projet de **restauration des Trames Verte et Bleue (TVB)** sur 5 EPCI du Nord meusien (dont 4 du Pays de Verdun) suite à un AMI publié par la Région, dont les financements ont été complétés par les EPCI concernés via des conventions. La mise en œuvre de ce projet a permis la plantation de **26 km de haies** et la création de **15 mares** sur des secteurs ciblés pour leurs enjeux écologiques, en lien notamment avec le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Lorraine. La plupart de ces **chantiers sont participatifs** : différents publics sont invités à participer (scolaires, élus, habitants, etc.) afin de permettre l'implication de chacun et la sensibilisation des participants aux enjeux de la préservation de la biodiversité.

Le CPIE de Meuse souhaite poursuivre la dynamique en engageant une deuxième phase de travaux sur 2020-2023. Il est prévu de **créer ou restaurer 36 km de haies et 20 mares** sur le Pays de Verdun et la CC de Fresnes voisine. Le dossier de candidature au nouvel appel à projets TVB a été déposé en septembre 2020.

Les EPCI du Pays de Verdun mettent aussi en place des actions en faveur de la reconstitution de trames. Par exemple, la CC du Pays de Montmédy a mené une opération d'achat groupé de plants pour favoriser le retour de haies feuillues, à base d'essences locales. La CC du Pays de Stenay et du Val Dunois a également fait évoluer sa compétence pour pouvoir intervenir sur les espaces de « biodiversité ordinaire » au-delà des Espaces Naturels Remarquables. Par ailleurs, il est à noter que plusieurs programmes de gestion et/ou de restauration de cours d'eau sont en cours sur le territoire.

8. SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FAIBLESSES



9. ORIENTATIONS ET IDÉES D' ACTIONS

Les atouts et faiblesses du territoire permettent de dégager des premières orientations et idées d'actions pour le Contrat de Transition Écologique du Pays de Verdun.

Les actions proposées sont de préférence à travailler et mettre en œuvre dans le temps d'effet du CTE (3 à 4 ans). Ce sont des pistes concrètes pour le Pays de Verdun, qui pourront être enrichies par les collectivités, la société civile, les habitants et travailleurs du territoire.

9.1. Orientations et idées d'actions

Orientation 1 : Engager la mue écologique du secteur industriel

Idées d'actions :

- *Constituer un groupe de travail associant les élus et industriels du territoire, la CCI et l'ADEME sur le sujet de la transition écologique*
- *Inciter les industriels à investir pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs procédés.*
- *Organiser des conférences/visites pour montrer des retours d'expérience réussis - portée départementale*
- *Mobiliser les toitures et parkings des bâtiments industriels pour produire de l'énergie.*
- *Engager une réflexion sur la réorientation de la production de certains sites vers des activités plus vertueuses.*

Orientation 2 : Mobiliser le monde agricole pour mettre en œuvre des pratiques plus vertueuses, au bénéfice des habitants du territoire.

Idées d'actions :

- *Garantir l'absence de compétition entre production d'agrocultures et de cultures à vocation énergétique et production alimentaire.*
- *Proposer des formations aux agriculteurs sur les pratiques favorisant la séquestration carbone - portée départementale ?*
- *Accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et dans la conversion à l'agriculture biologique.*
- *Soutenir le développement d'une production locale de qualité par la commande publique.*
- *Encourager la création d'unités de méthanisation valorisant les déchets des exploitations agricoles.*

- Réfléchir à la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux pour les agriculteurs mettant en place des actions de restauration des écosystèmes.
- Préparer la reprise des exploitations des nombreux éleveurs partant prochainement à la retraite en incitant les futurs exploitants à adopter des pratiques plus vertueuses.

Orientation 3 : Réorganiser les déplacements en faveur des transports collectifs et des mobilités actives.

Idées d'actions :

- Intervenir auprès de la Région et de l'Etat en faveur de l'amélioration des liaisons, notamment ferroviaires, avec Paris et les grandes villes de la Région.
- Coordonner le développement d'un réseau cyclable à l'échelle du PETR, en s'appuyant sur la Voie Verte de la Meuse
- Développer le télétravail en créant plusieurs lieux de coworking au sein des maisons des transitions.
- Mettre en place un service d'auto-stop organisé et/ou de lignes de covoiturage sur l'ensemble du Pays de Verdun, avec une garantie de retour.
- Développer un service d'autopartage avec des véhicules dans chaque EPCI.
- Travailler avec la FUCLEM pour créer un maillage cohérent de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire.

Orientation 4 : Augmenter la production d'énergie renouvelable à destination du territoire.

Idées d'actions :

- Développer des réseaux de chaleur biomasse sur le territoire (projets de Verdun et Belleray)
- Recenser les sites favorables à la micro hydroélectricité.
- Identifier et accompagner les projets recensés dans le S3RENr sur le territoire du Pays de Verdun.
- Mettre en place un cadastre solaire¹ à l'échelle du PETR.
- Impulser et accompagner la création d'un groupe de citoyens pour construire des installations d'énergies renouvelables citoyennes.

¹ Le cadastre solaire est une cartographie interactive publique permettant d'estimer le potentiel solaire des bâtiments d'un territoire, et d'évaluer ainsi la rentabilité énergétique et donc économique de la pose d'un système solaire thermique ou photovoltaïque. Exemple : <https://grand-nancy.cadastre-solaire.fr/>

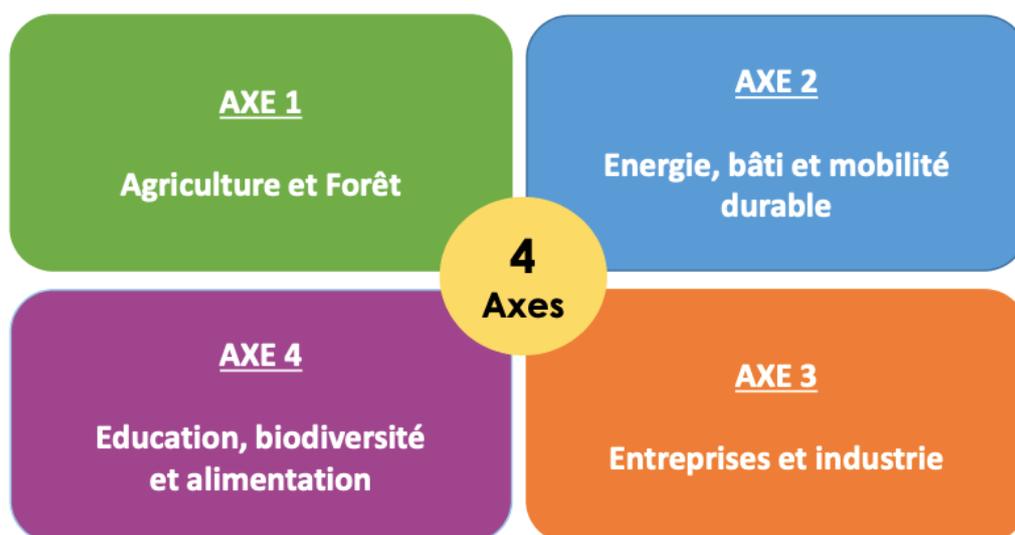
Orientation 5 : Préserver les espaces naturels et améliorer leurs fonctionnalités écologiques

Idées d'actions :

- Accompagner les élus dans leur réflexion autour de la rédaction des documents d'urbanisme (PLUi et SCoT).
- Élaborer avec les acteurs forestiers un programme ambitieux de préservation et d'adaptation des forêts au changement climatique- portée départementale ?
- Développer les actions de restauration et de protection des espaces naturels remarquables et des corridors écologiques.

9.2. Orientations et axes départementaux

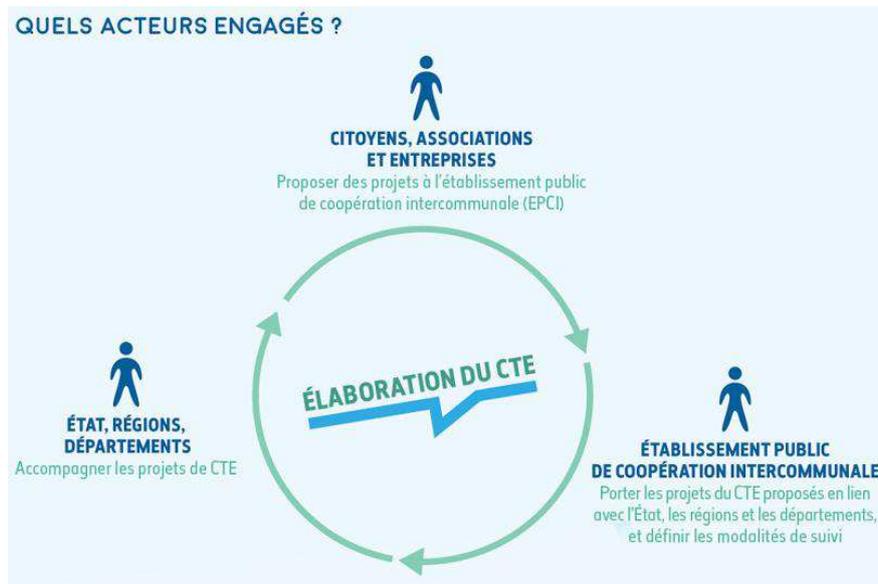
Les axes de travail définis par le département pour les CTE de la Meuse sont les suivants :



La figure suivante permet de visualiser la couverture de ces axes par les orientations prévues pour le CTE du PETR Pays de Verdun.

		Axe 1 : Agriculture et Forêt	Axe 2 : Énergie, Bâti et mobilité durable	Axe 3 : Entreprises et Industrie	Axe 4 : Éducation, Biodiversité et Alimentation
Orientation 1 : Industrie					
Orientation 2 : Agriculture					
Orientation 3 : Mobilité					
Orientation 4 : Energie renouvelable					
Orientation 5 : Forêts et biodiversité					

10. CONCERTATION ET CO-CONSTRUCTION



L'un des principes de base des Contrats de Transition Écologique et des CRTE leur succédant étant de mobiliser la société civile et les acteurs des territoires, des concertations seront organisées dans le cadre cette démarche. En effet, la transition écologique ne peut se faire sans l'engagement de tous : collectivités, entreprises, associations et citoyens.

Dans le cadre du CRTE du Pays de Verdun, la concertation sera articulée avec celle mise en place pour l'élaboration du projet de territoire. Elle s'appuiera notamment sur le futur Conseil de Développement, en cours de constitution.

Le type et le nombre de réunions et d'ateliers ainsi que leurs objectifs et modalités d'animation seront définis précisément lors de la prochaine étape de la démarche.

BIBLIOGRAPHIE

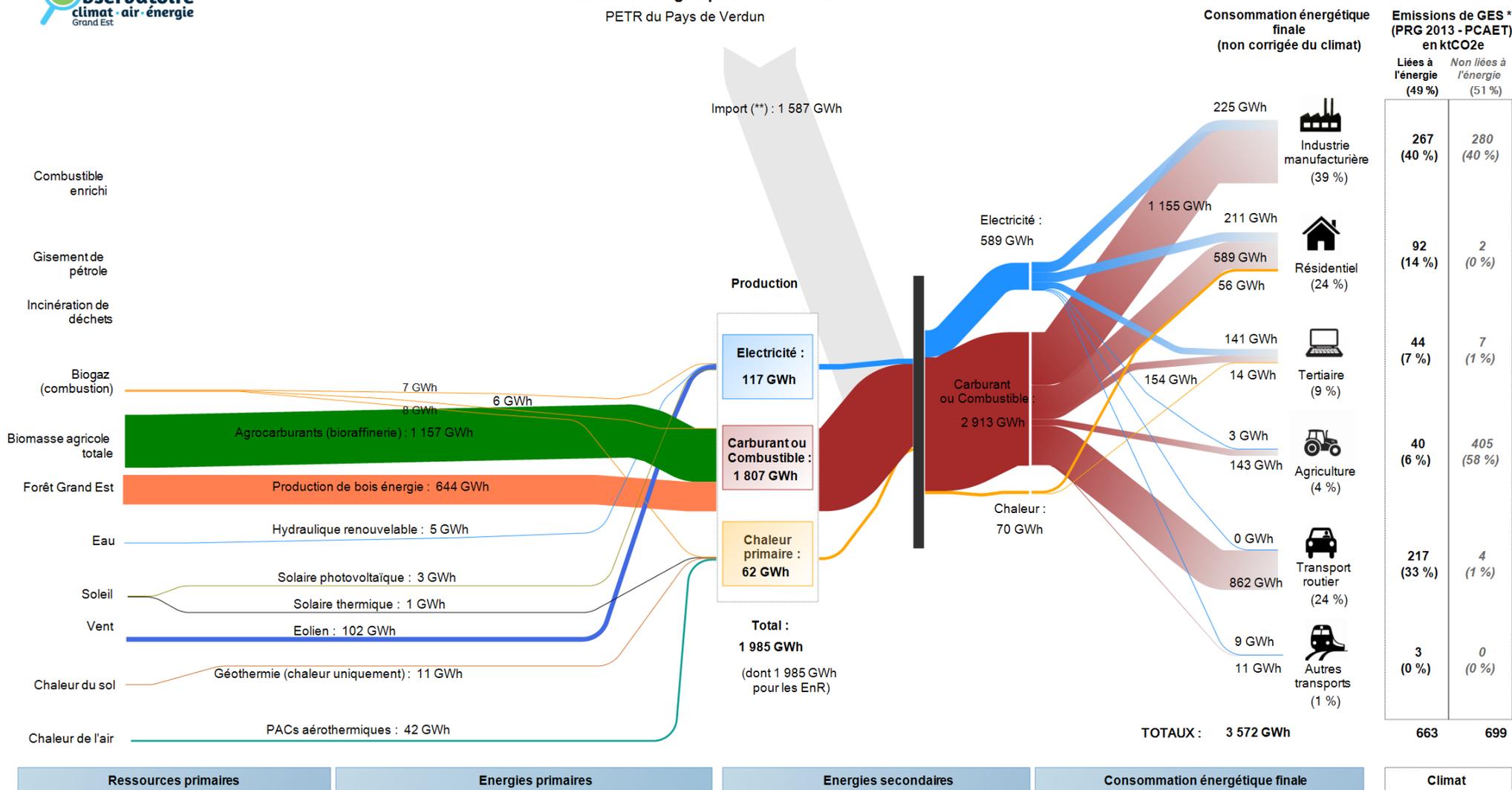
- Atmo Grand Est Invent'Air v2019 et v2020
- Les services de l'état de la Meuse. Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) [en ligne]. Disponible sur : <http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques/Risques-majeurs-presents-dans-le-departement/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM> (consulté le 11/12/2020)
- Les services de l'état de la Meuse. Environnement (en ligne). Disponible sur : <http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement> (consulté les 25/26/29 février 2020)
- DREAL Grand Est, Cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation sur le Territoire à Risque important d'Inondation de Verdun [en ligne]. Disponible sur : http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas_tri-verdun_v-02-06-2014_cle09611a.pdf (consulté le 21/12/2020)
- Agence de l'eau Rhin Meuse. Etat des eaux, le point [en ligne]. Disponible sur : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/la-qualite-de-leau-et-des-milieus-aquatiques/etat-des-eaux-le-point> (consulté le 11/12/2020)
- Les services de l'état de la Meuse. Agriculture, forêt et développement rural [en ligne]. <http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural> (consulté les 25/26/27 février 2020)
- ORACLE Grand Est (édition 2018). Disponible sur : <https://grandest.chambre-agriculture.fr/agro-environnement/changement-climatique/acse-observatoire-climatique-et-adaptation-oracle/> (consulté le 02/03/2020)
- DREAL Grand-Est. Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021 du district Meuse [en ligne]. Disponible sur : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-gestion-des-risques-d-inondation-pgri-r6725.html> (consulté le 10/12/2020)
- BRGM – Site internet Géorisques. Base de données des Procédures administratives relatives aux risques (GASPAR) [en ligne]. Disponible sur : <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/base-gaspar> (consulté le 10/12/2020)
- Fédération des Communautés de Communes du Pays de Verdun. Charte du Pays de Verdun. [en ligne]. Disponible sur : http://www.pays-de-verdun.fr/medias/_documents/charte/charte-pays-verdun-2014.pdf (consulté le 22/11/2020)
- Fédération des Communautés de Communes du Pays de Verdun. Rapports d'avancement de la plateforme Enorah 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

ANNEXE 1 : DIAGRAMME DES FLUX D'ÉNERGIE DU PAYS DE VERDUN EN 2018



Diagramme de flux des productions d'énergie primaire et des consommations énergétiques finales en 2018

PETR du Pays de Verdun



* : Les émissions de GES présentées ici ne prennent pas en compte le secteur "Branche énergie", le secteur des déchets est quant à lui inclus dans celui de l'industrie.
 ** : Correspond au solde « Production – Consommation » dans le cas d'un Export ou au solde « Consommation – Production » dans le cas d'un Import.
 Note : les flux qui apparaissent avec une valeur égale à "0" sont en réalité > 0 et < 0.5 GWh.

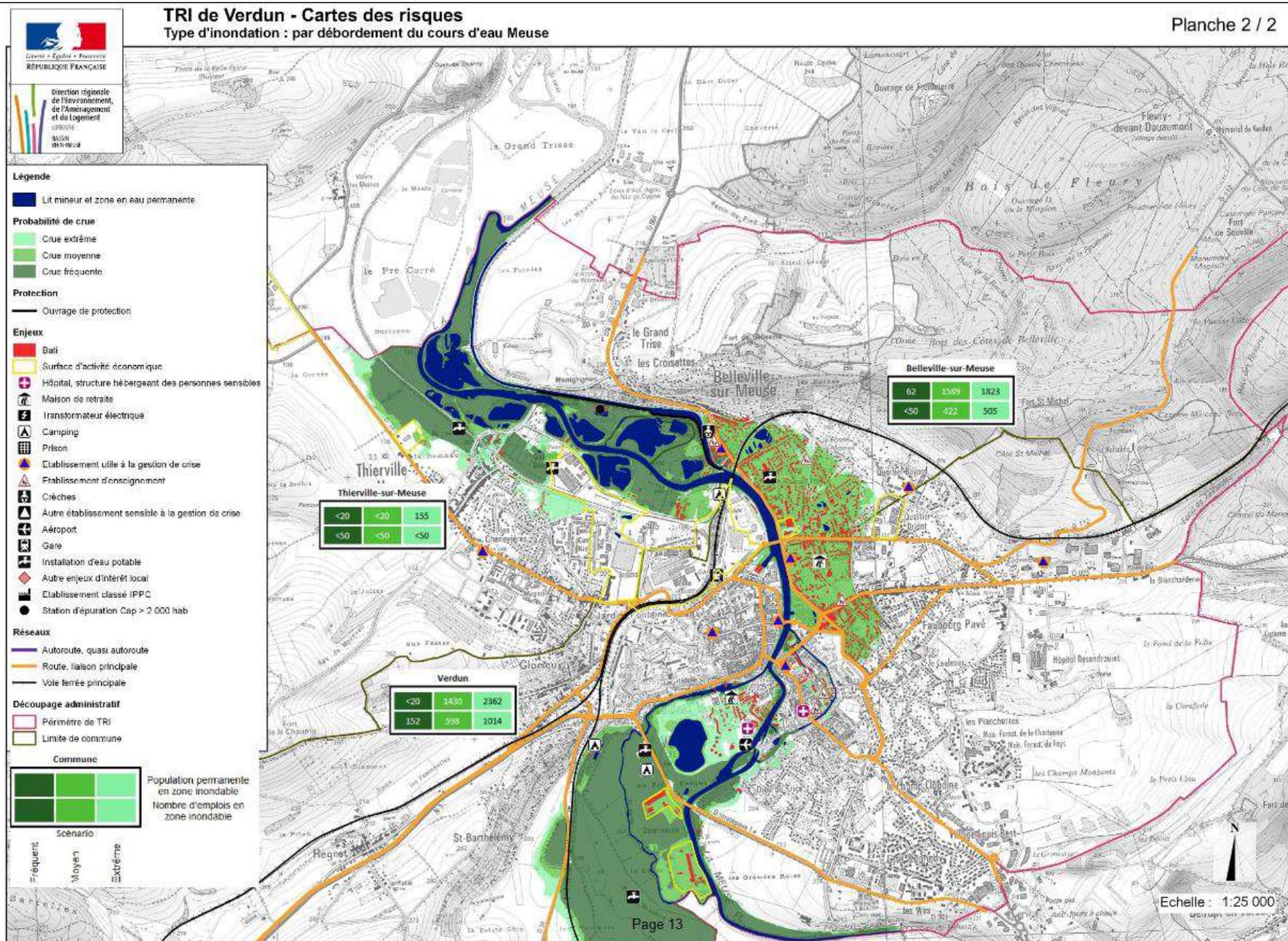
Source : ATMO Grand Est InventAir V2020

ANNEXE 2 : CALCUL DU POTENTIEL DE SÉQUESTRATION

Ce tableau détaille la méthodologie employée afin de déterminer le potentiel de séquestration par type de pratique agricole. Par exemple, si le Pays de Verdun met en place l'extension des cultures intermédiaires sur 80% des terres arables du territoire, cela revient à accroître le stockage dans les sols de 0.126 tC par hectare par an, donc de 9 676 tC par an.

Pratique agricole	Accroissem sol	Accroissem biomasse	Hypothèses		Pays de Verdun			
	tC/ha/an (INRA 2019)	tC/ha/an (INRA 2013)	Mise en place sur...		Surface concernée (ha)	Accroissem stock sol (tC/an)	Accroissem stock biomasse (tC/an)	Accroissem total (tC/an)
Extension des cultures intermédiaires	0.126		...80 % des terres arables	80%	76 794	9 676		9 676
Semis direct	0.06		..80 % des terres arables	80%	76 794	4 608		4 608
Nouvelles ressources organiques	0.061		...80 % des terres arables	80%	76 794	4 684		4 684
Agroforesterie intraparcellaire	0.207	0.7	...100% des zones agricoles hétérogènes et 20% des terres arables	20%	23 374	4 838	16 362	21 200
Haies	0.06	0.09	...1% de la surface agricole	1%	2 122	127	191	318
Remplacement fauche-pâture	0.265		...80% des prairies	80%	45 426	12 038		12 038
Forêts - conversion de taillis en futaie		0.27	...la surface forêt publique (ONF)	70%	61 386		16 574	16 574
			...50% de la surface privée	15%	13 154		3 552	3 552
			total de forêt	85%	74 540		20 126	20 126
Bandes enherbées	0.49		...2% de la surface agricole	2%	3 131	1 534		1 534
Potentiel total (ktCO2e/an)							274	

ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET DES ZONES INONDABLES DU TRI DE VERDUN



Pacte territorial de relance et de transition écologique du Pays de Verdun

Synthèse des éléments présentés en ateliers

24 novembre 2021



**EURO
GROUP
CONSULTING**

Leading positive transformation

RESPUBLICA
LE DIALOGUE COLLABORATIF

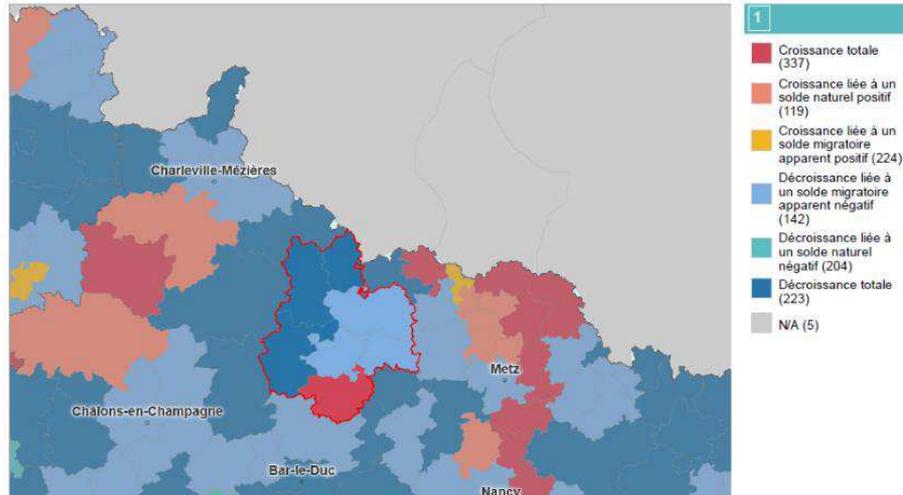
URBITAT+



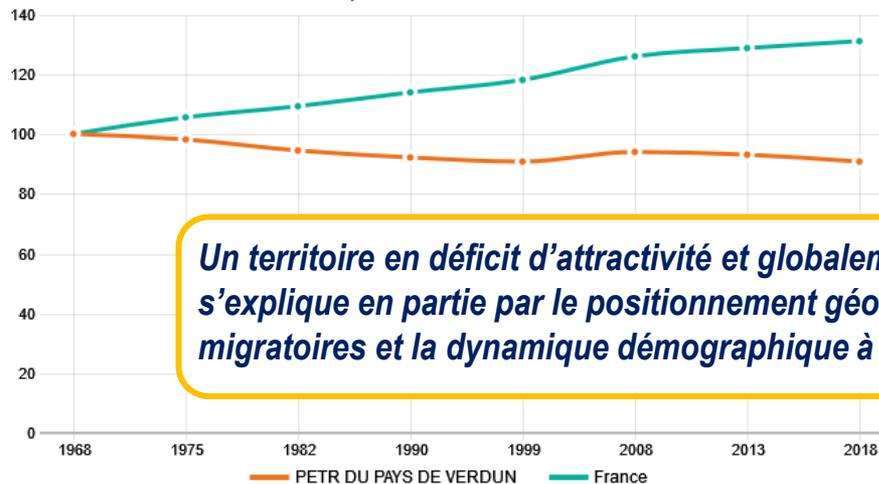
Le PETR du Pays de Verdun : quelques chiffres, dynamiques et tendances

1 Typologie des soldes naturel et migratoire apparent, 2013-2018

Source : Insee, RP 1968-2018



Population au dernier recensement
Comparaison - Indice base 100



Un territoire en déficit d'attractivité et globalement en perte démographique qui s'explique en partie par le positionnement géographique du Pays de Verdun dans les flux migratoires et la dynamique démographique à une plus large échelle.

Source : Insee, RP 1968-2018

Les dynamiques démographiques et socio-démographiques

- 76 520 habitants en 2018 (INSEE RP) dont 27 727 sur la CA de Verdun (36%), et 77 276 habitants en 2017 (population municipale)

- Une lente baisse démographique depuis les années 60' et un déficit sur les 5 dernières années (- 413 habitants en 5 ans)

- Un TVAM démographique de -0,53% par an avec un solde migratoire de -0,49% par an

- Une CC Val de Meuse – Voie Sacrée qui se distingue par une dynamique inverse : croissance démographique (+0,59%) dont des soldes naturels et migratoires positifs (respectivement +0,26%et +0,33%)

Le PETR du Pays de Verdun : quelques chiffres, dynamiques et tendances

Territoire vieillissant

- Territoire éloigné des dynamiques d'emploi
- Population vieillissante et un parc composé de petits ménages
- Forte part de propriétaires occupants
- Parc ancien important, dont une forte proportion de maisons
- Marchés immobiliers très accessibles

Zone d'influence large de Verdun et territoire ruraux

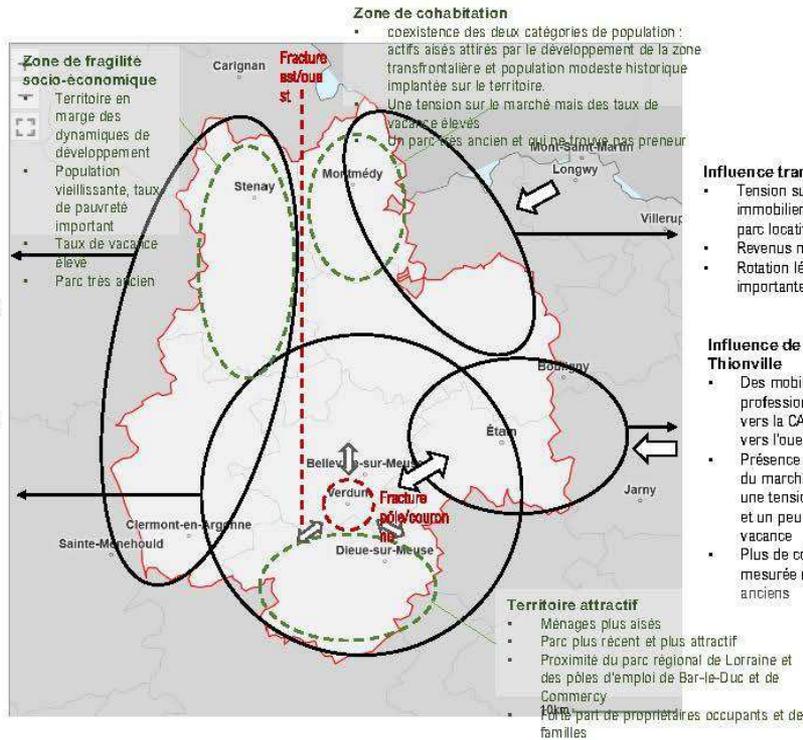
- Structuration de l'habitat propre aux mobilités résidentielles des ville moyenne (Cœur de Ville) avec une dichotomie pôle / couronne
- Des territoires ruraux en périphérie qui se distinguent de la CA du Grand Verdun

Pôle central

- Parc plus récent, composé de davantage de collectif et accueillant une forte part de locatif
- Forte présence de ménages de petite taille et en mobilité résidentielle (jeunes actifs, étudiants, etc.) et en recherche de service de proximité (personnes âgées)

Périphérie et territoires ruraux

- Forte part de propriétaires occupants et de familles
- Parc composé quasi essentiellement de maisons



Synthèse de l'analyse habitant / habitat

Le PETR de Verdun fonctionne en quatre grands secteurs :

- **Le Pôle central** regroupant la CA du Grand Verdun et la CC du Val de Meuse – Voie Sacrée,
- **Le secteur d'influence de l'axe Metz-Thionville** pour la CC du Pays d'Étain,
- **Le secteur d'influence transfrontalière** avec la CC de Damvillers Spincourt et la CC du Pays de Montmédy,
- Enfin, **une zone d'influence large de Verdun** (territoire ruraux et vieillissant) avec la CC Argonne Meuse et la CC du Pays de Stenay et du Val Dunois.

Influence transfrontalière

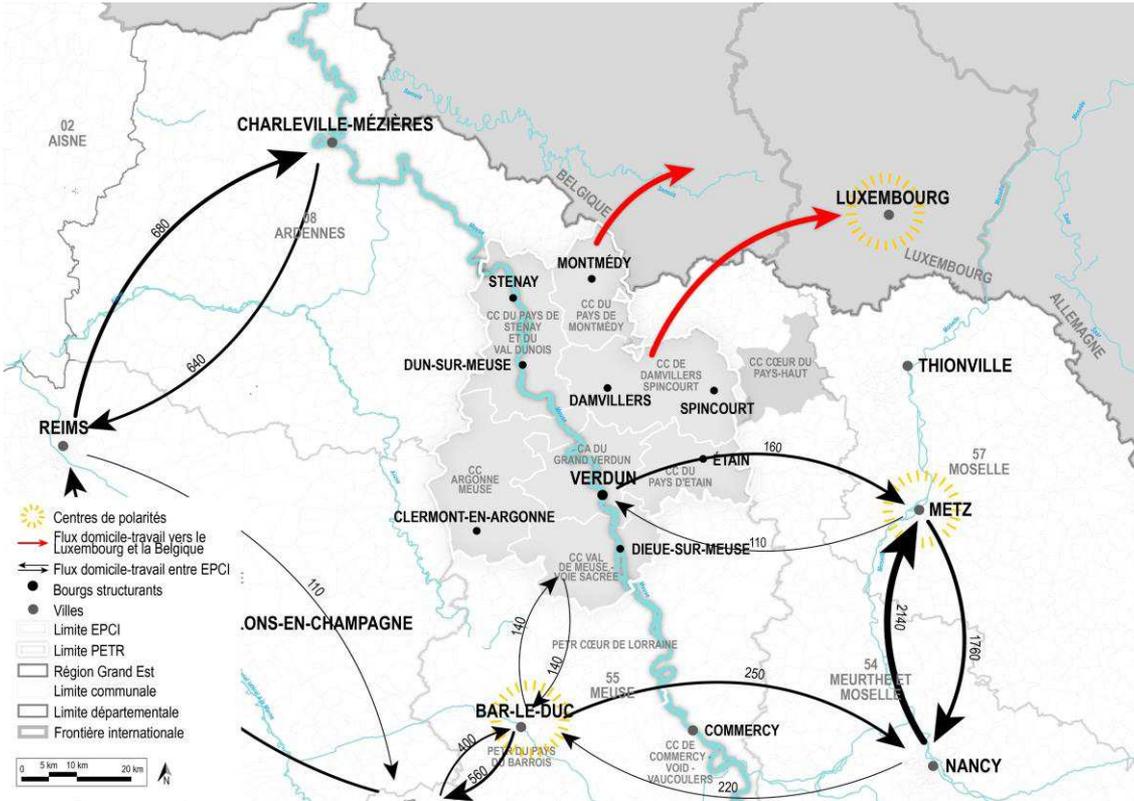
- Tension sur le marché immobilier, en particulier le parc locatif privé
- Revenus médians plus élevés
- Rotation légèrement plus importante sur le parc

Influence de l'axe Metz-Thionville

- Des mobilités professionnelles tournées vers la CA du Grand Verdun et vers l'ouest (Metz, etc.)
- Présence un peu plus élevée du marché locatif privé avec une tension un peu plus forte et un peu moins de taux de vacance
- Plus de collectif et une part mesurée de logements très anciens

Un dynamisme territorial qui s'explique en partie par la situation géographique de chacune des communautés de communes du PETR de Verdun par rapport :

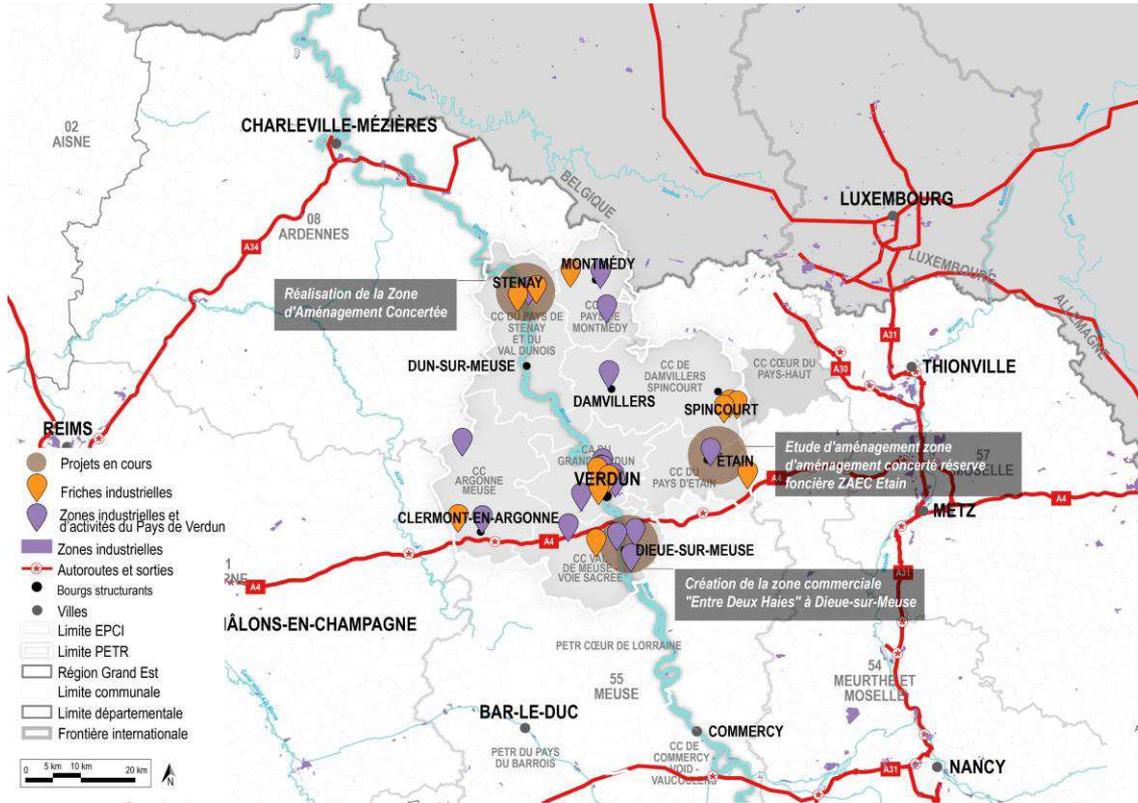
- **aux différents territoires d'influence voisins,**
- **à leur proximité aux grands axes routiers**
- **par la desserte en transports**



Mobilités pendulaires

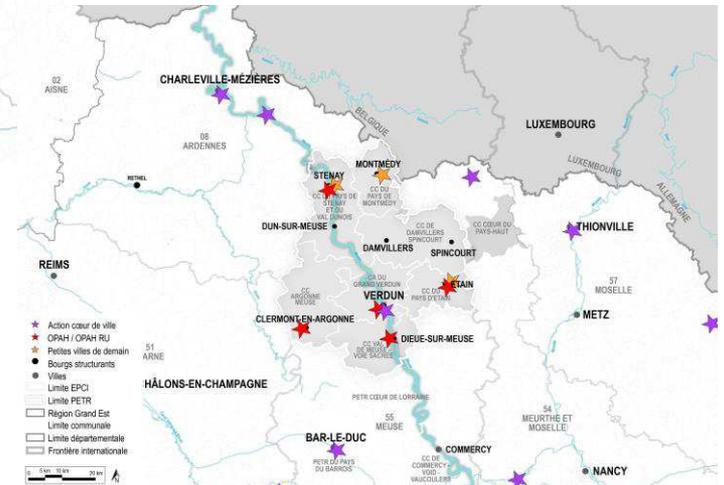
- Des flux importants domicile-travail avec Metz et ses alentours mais également Bar-le-Duc et Commercy (les flux vers l'étrangers ne sont pas comptabilisés par l'INSEE Recensement de la population)
- qui s'explique par l'offre d'emploi sur ces territoires (forte concentration de l'emploi à sur l'Aire d'Attractivité de Bar-le-Duc par exemple avec 105 emplois pour 100 actifs occupés)
- des flux importants vers la Belgique mais surtout le Luxembourg, dont la frontière est relativement peu éloignée du Pays de Verdun et crée une demande de logement (source : étude Grand Est 2020)

Un territoire tourné vers l'est et le sud tout en étant impacté par la présence des frontières luxembourgeoise et belge, avec pour conséquence des ménages en forte mobilité quotidienne

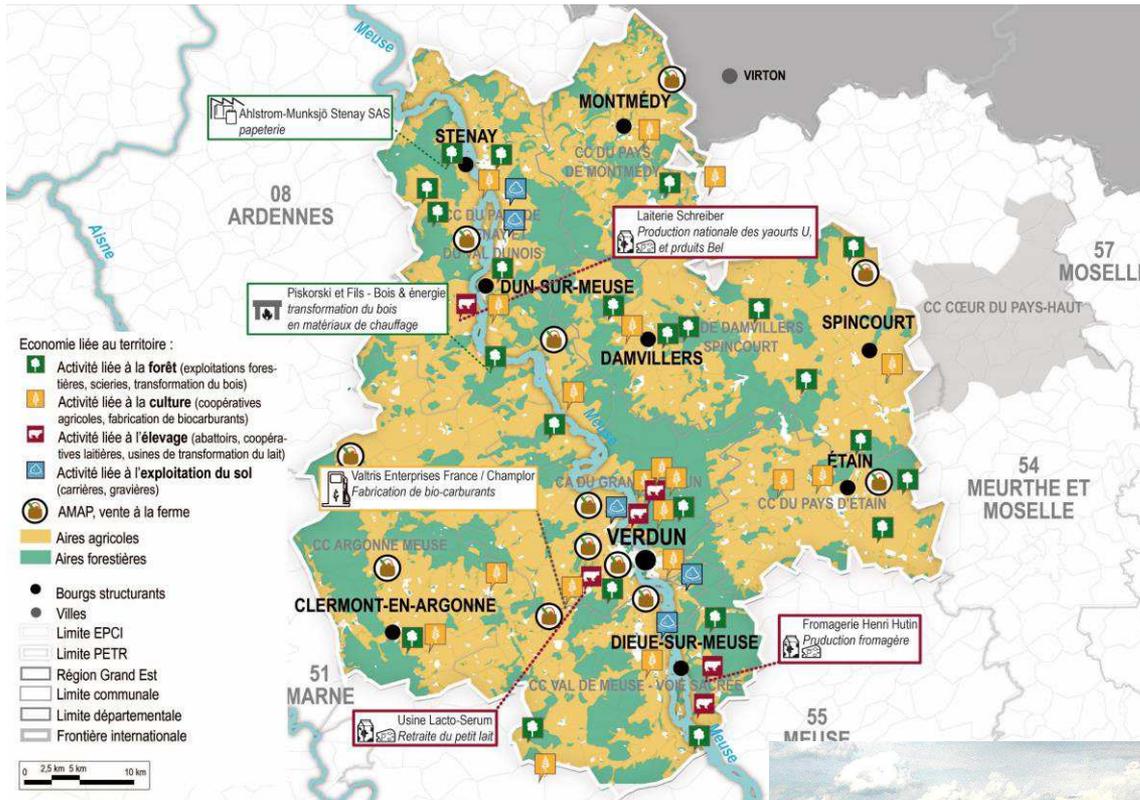


Les zones industrielles et d'activités

- Des zones industrielles et d'activités qui sont des zones d'emploi non négligeables
- De nouveaux projets prévus qui sous entendent un besoin / une demande / une attractivité du territoire ?
- Mais des secteurs où elles côtoient des espaces en friche.
- Point de vigilance par rapport au développement des zones d'activités et la potentielle vacance des cellules commerciales en centre-ancien : complémentarité nécessaire et non concurrence



**Un territoire avec des zones d'activités et industrielles réparties principalement sur l'axe Meusien.
Et conforter les activités économiques présentes sur le territoire par la revitalisation de friches et les programmes « centre-bourg » ?**



Agriculture, forêts, élevages et carrières : ressources locales

- Une économie qui s'appuie sur les ressources locales et qui participe à la valorisation paysagère
- Des ressources qui sont également transformées sur le territoire

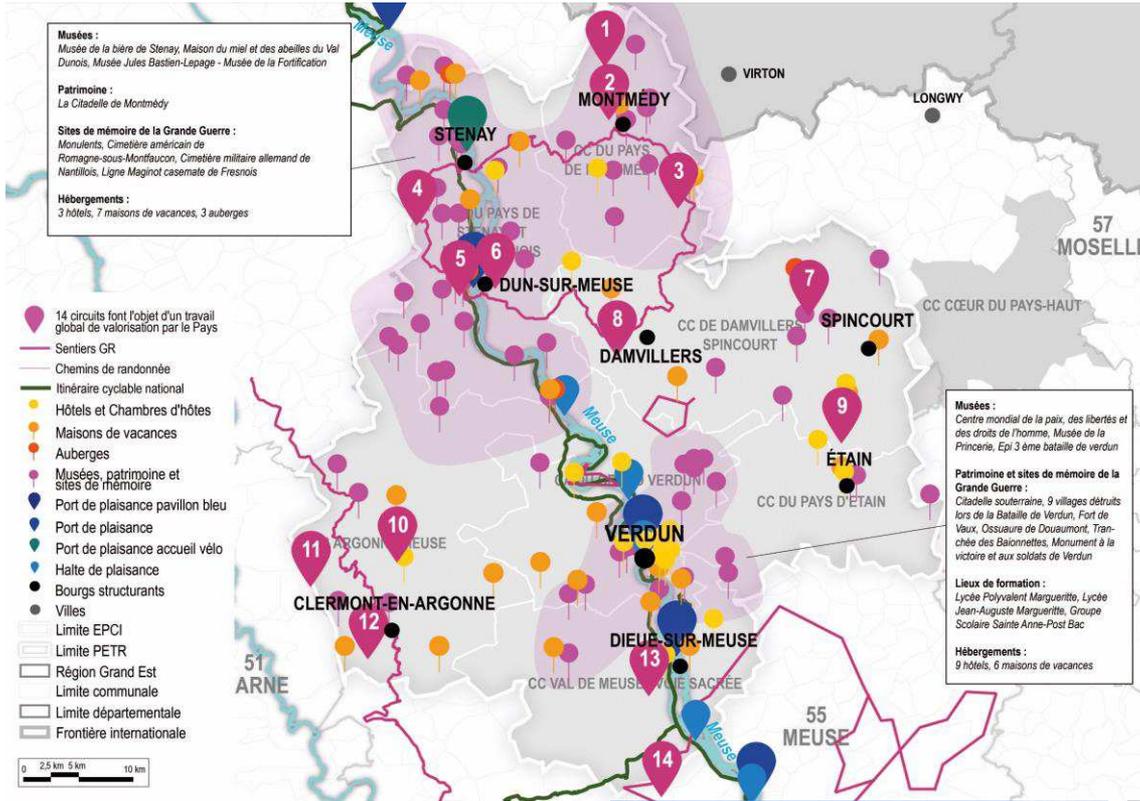
Une économie tournée vers les ressources locales qui permet de préserver les paysages et la nature



Vue de la campagne du Pays de Verdun



Élevage bovin devant Sassey



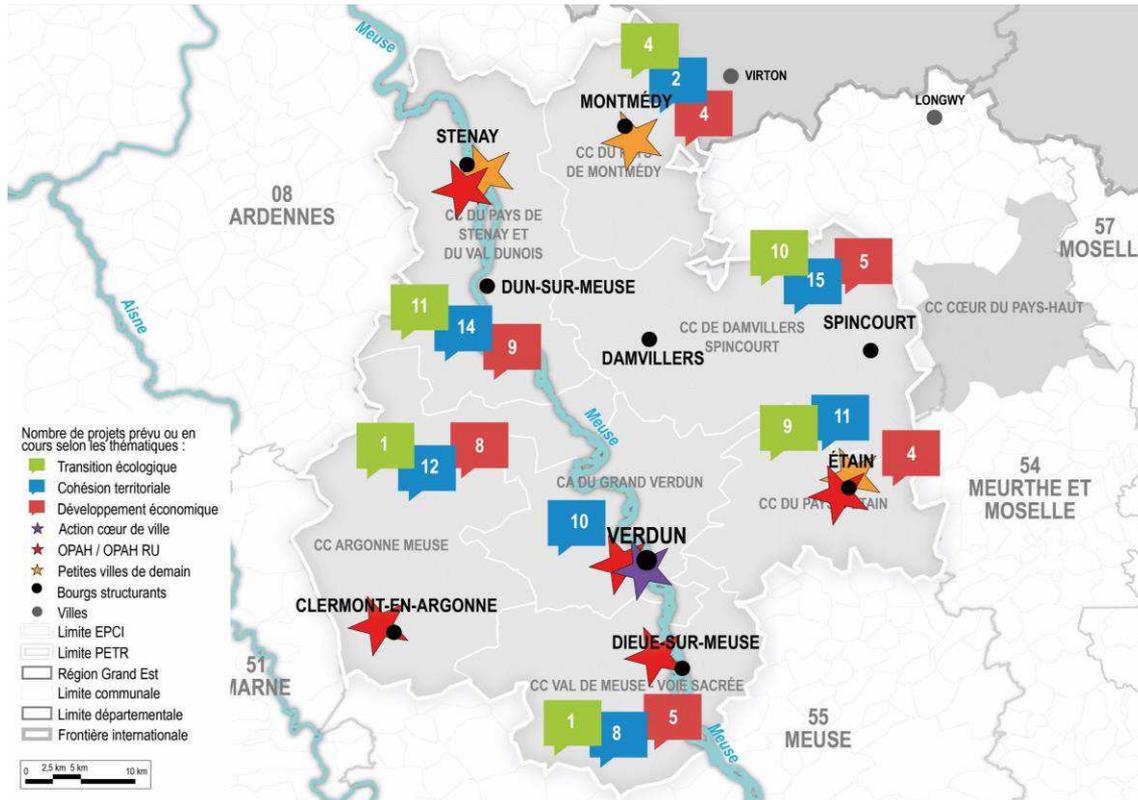
Tourisme vert et patrimoine historique

- Une économie qui tire parti du tourisme de guerre et des sites patrimoniaux et de mémoire.
- Des hébergements « classiques » qui couvrent l'ensemble du territoire : quel potentiel pour de l'hébergements insolites ? Haut de gamme ? Et éco responsables ?
- Des lieux qui jalonnent la Meuse sur l'ensemble du territoire

L'axe de la Meuse qui concentre les activités liées au tourisme



Source : <https://www.lameuse.fr>



Les projets en cours et en réflexion en lien avec la thématique Economie

CC Argonne-Meuse	<ul style="list-style-type: none"> Véloroute voie verte Création de 4 parcours d'orientation Construction bâtiments ALK Création d'un réseau de chemins de randonnées touristiques et sportifs Création d'un Géoparc Argonne Grande Traversée de l'Argonne Marque territoriale Destination Argonne, plan de communication Gestion des friches économiques
CC de Damvillers Spincourt	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de la deuxième cellule commerciale de la supérette de Spincourt Rénovation de l'ancienne boulangerie de Saint-Laurent-sur-Othain Valorisation des sites touristiques intercommunaux (aménagements, valorisation et rénovation des sites ; mise en valeur numérique...) Rénovation de la boulangerie de Dommery Baroncourt
CC du Pays de Montmédy	<ul style="list-style-type: none"> Etude Aménagement d'un tiers lieu et espace France Services travaux d'aménagement d'un tiers lieu et espace France services étude sanitaire et historique de la citadelle de Montmédy (phase 1 étude sanitaire casernes) étude sanitaire et historique de la citadelle de Montmédy (phase 2 étude historique)
CC du Pays d'Etain	<ul style="list-style-type: none"> Etude d'aménagement zone d'aménagement concerté réserve foncière ZAEC Etain Création nouvelle voirie et réseaux ZAC du Château d'Eau Etain Acquisition-réhabilitation d'un bâtiment industriel Acquisition-réhabilitation d'un local commercial
CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée Travaux Cellules Commerciales Travaux requalification Lac Vert Entretien navigation Meuse Véloroute voie verte Territoire Zéro Chômeurs Réhabilitation station service Dun Requalification commerces Mise en place d'un circuit des lavoirs Reprise d'une écluse et création d'un gîte vélo Création d'une Véloroute Voie Verte
CC Val de Meuse - Voie Sacrée	<ul style="list-style-type: none"> Création de la zone commerciale "Entre Deux Haies" à Dieue-sur-Meuse Réhabilitation de l'ancienne friche SARAP à Ancemont Création d'une voirie sur la zone du Raisin à Dugny-sur-Meuse Rénovation du local commercial à Les Monthairons

Atouts

- Proximité des bassins d'emploi importants et des industries présentes sur le territoire.
- Un potentiel de reconversion de friches et des programmes de revitalisation en cours sur l'ensemble du territoire
- Une économie en partie tournée vers les ressources locales qui permet de préserver les paysages et la nature
- Un potentiel économique via un tourisme dirigé vers les habitants des bassins d'emplois voisins

Faiblesses

- Mobilités pendulaires qui entraînent une répartition sur le territoire inégale (avec absence de document de planification)
- Un tourisme pour le moment « spécialisé » dans les thèmes de la Grande Guerre
- La présence de nombreuses friches qui peut donner l'image d'une économie en déclin.

Point de vigilance : concernant l'implantation d'entreprises et d'industries > le développement de ZA et ZI et leur impact sur les paysages (réglementation) et sur les centre-bourgs (concurrence et typologie)

Retour sur les ateliers locaux

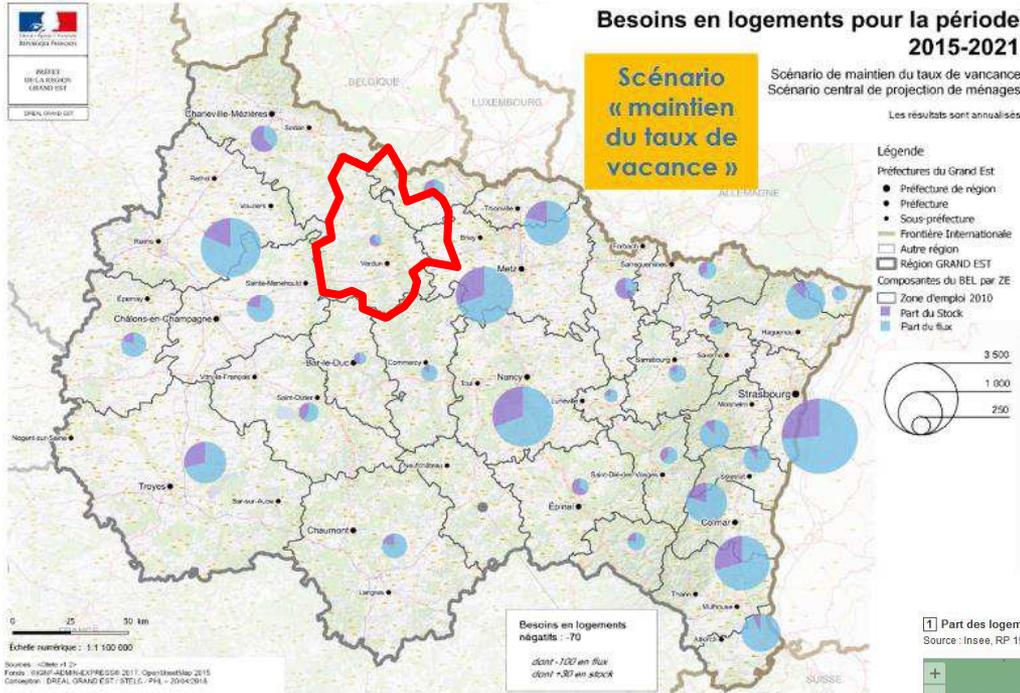
ATOUPS

- Un **foncier disponible et attractif** pour l'installation et le développement des entreprises sur le territoire du Pays
- Une **mise en réseau efficace** des entreprises et des collectivités
- Un territoire disposant d'un **patrimoine naturel et historique générateur d'opportunités économiques** en matière d'industrie et d'artisanat (filière bois), d'agriculture et

FAIBLESSES

- Des dispositifs **d'accompagnement insuffisants**
- Un **manque de main d'œuvre** disponible et qualifiée
- Un **manque de dispositif de formation** pour répondre aux besoins du territoire
- Une **concurrence avec les territoires transfrontaliers** voisins
- Un maillage des **mobilités hétérogènes** entraînant l'isolement de certains territoires
- Une offre touristique **manquant parfois d'hébergements et de restaurants**
- Une **image peu attractive** avec un déficit en matière de communication et de marketing
- Un **tissu économique hétérogène**, stable pour certains EPCI, peu dense sur d'autres, et parfois composé d'entreprises phares





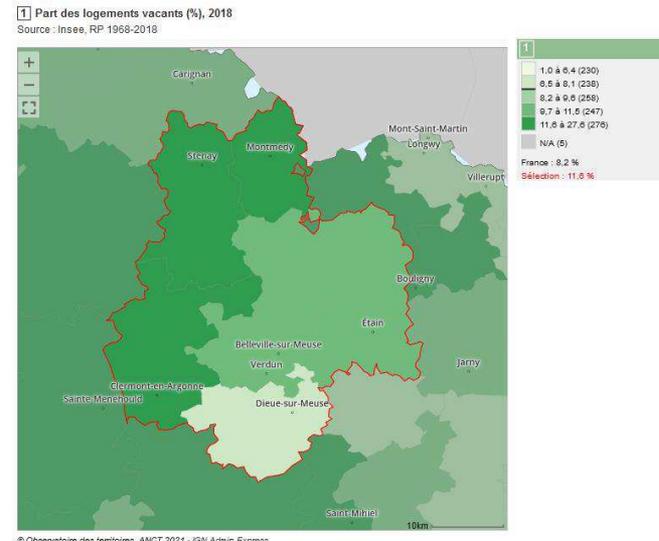
Caractéristiques de l'habitat

Un besoin en création de logement limité et une dynamique de construction modérée : Un taux de construction (logements commencés) de 0,7 logements commencés par an pour 1000 habitants sur la période 2015-2019 contre 4,7 logements à l'échelle nationale (données Sitadel2)

Une faible tension du marché qui se manifeste par des taux de vacance élevés :

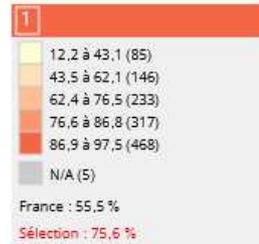
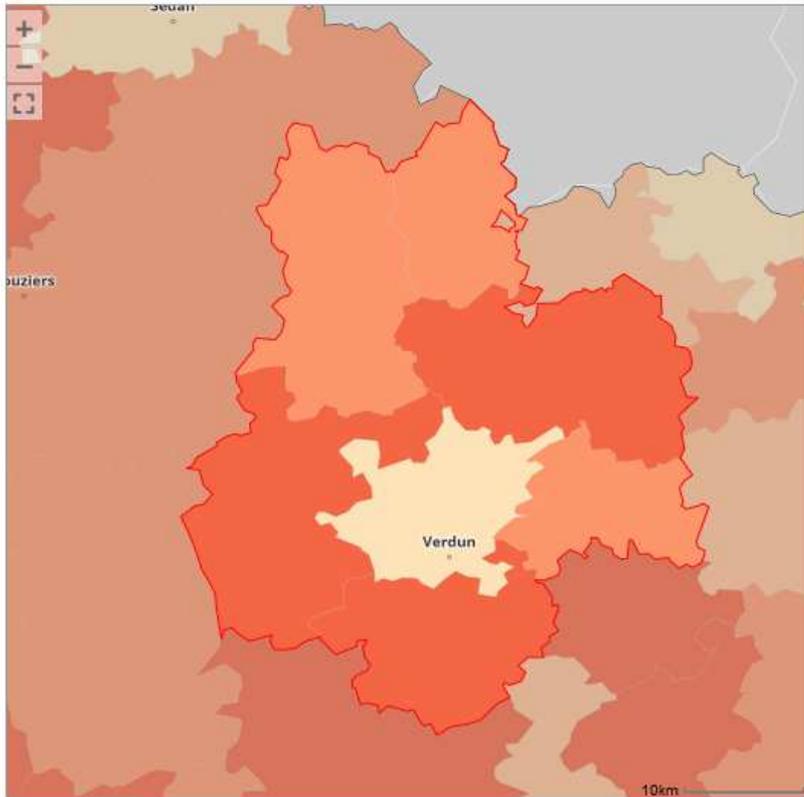
- 11,6% des logements vacants, soit un taux au-dessus de la moyenne nationale (8,2%) et signe d'une vacance structurelle,
- Un taux de vacance de plus d'un an de 8% soit 3370 logements concernés en 2017 (données DGFIP - CGDD, Fichier des Logements par Communes (Filocom), 2017)

A noter : absence de Scot impliquant un handicap pour l'aménagement du territoire notamment pour la répartition spatiale de l'habitat sur le territoire : phénomène de concurrence et de déséquilibre (enjeu : préparer le ZAN)



1 Part des maisons dans le nombre total de logements (%), 2018

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale



Caractéristiques de l'habitat

- > 75,6% du parc est composé de maisons (55,5% en France) et 51,4% des logements ont plus de 5 pièces (35,1% en France)
- > Un parc d'appartement concentré sur la CA du Grand Verdun : 6749 sur 9720 au total (69%)
- > Un parc de maison particulièrement ancien : 38% des maisons (résidences principales) ont été construites avant 1946 contre 28% des appartements
- > Pression sur les petits logements (CA de Verdun) (personnes âgés isolés, jeunes ménages en mobilité) combiné au desserrement des ménages

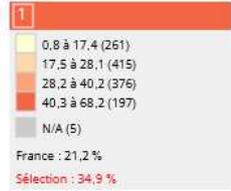
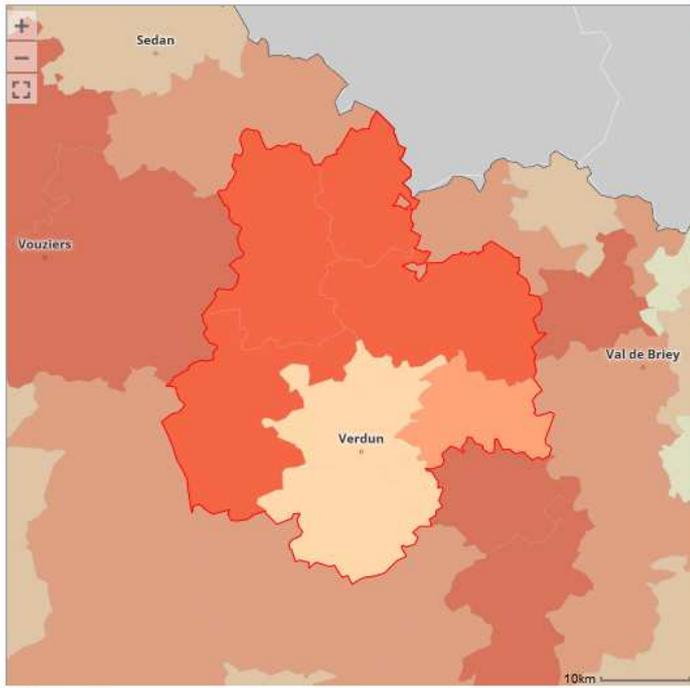
Un parc de logements qui n'est peut-être pas en corrélation avec les caractéristiques de la population

© IGN - Insee 2021

Attractivité / cohésion territoriale

1 Part des résidences principales construite avant 1946 (%) 2018

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale

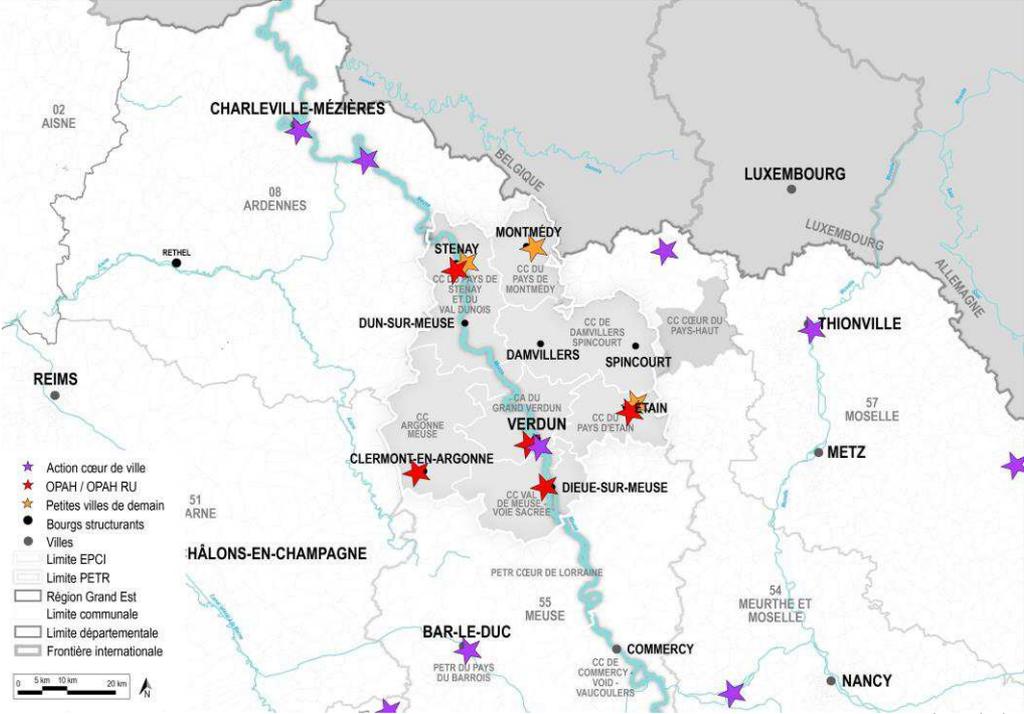


© IGN - Insee 2021

Caractéristiques de l'habitat

Une faible densité et une faible consommation foncière :

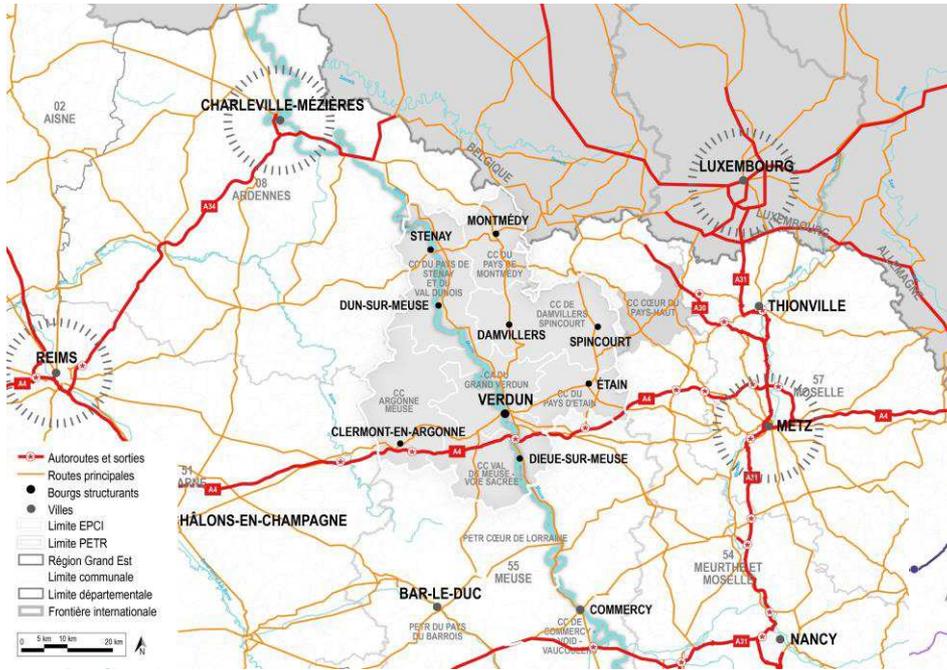
- mais un secteur résidentiel particulièrement émetteur en Gaz à Effet de Serre et des indicateurs de performance énergétique à surveiller...
- qui révèle une précarité énergétique des ménages
- *La réhabilitation de l'habitat (notamment ancien) comme levier pour soutenir / orienter l'économie locale ?*



- ★ Action cœur de ville
- ★ OPAH / OPAH RU
- ★ Petites villes de demain
- Bourgs structurants
- Villes
- Limite EPCI
- Limite PETR
- Région Grand Est
- Limite communale
- Limite départementale
- Frontière internationale



Enorah : un outil majeur pour la rénovation des logements.



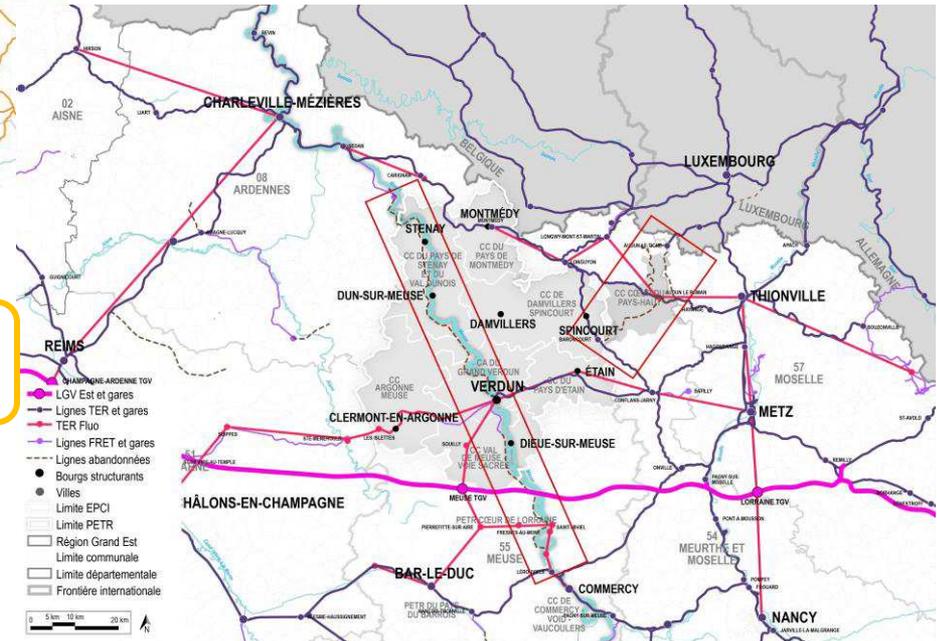
Accessibilité et connexion au territoire

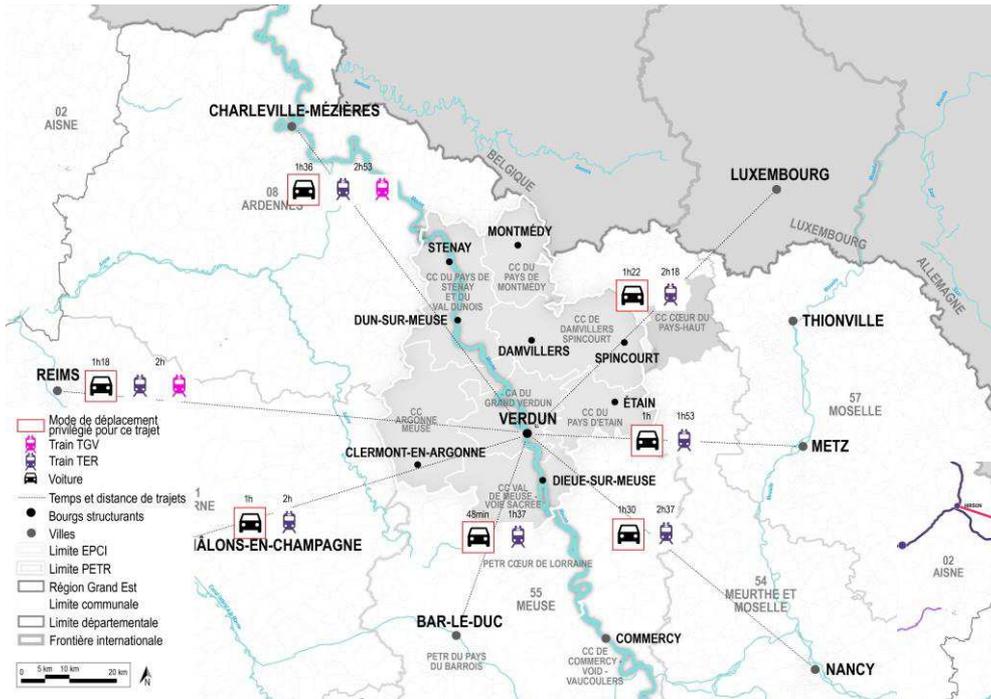
Un maillage viare principal dont une partie de la population est éloignée :

- grands axes autoroutiers et des nationales / départementales,
- qui révèle le caractère rural du territoire

Un maillage ferré orientés est/ ouest avec des lignes TER abandonnées ou remplacées par des lignes de bus (TER Fluo) qui constituaient un maillage territorial en transport en commun.

Une desserte qui profite principalement au Grand Verdun et à la CC Val de Meuse – Voie Sacrée





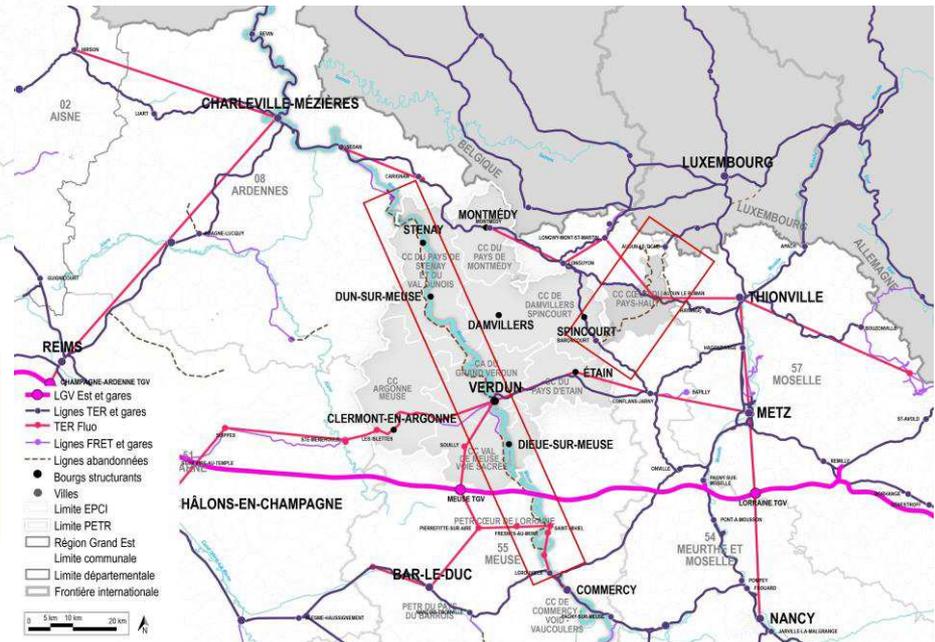
Transports / temps et distances

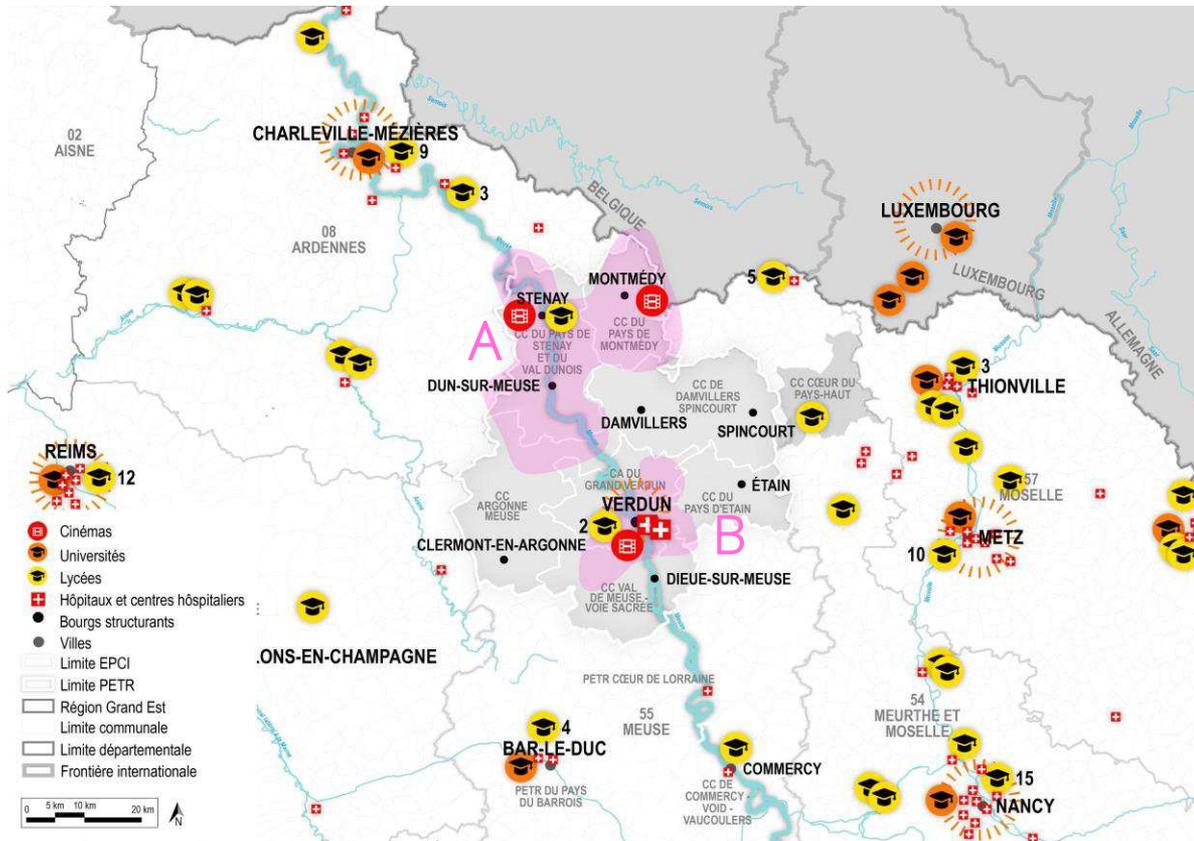
Comparatif des temps de trajet entre le train et la voiture - Exemple pris depuis Verdun :

- La voiture reste toujours plus compétitive par rapport au train
- Les prix des billets de train élevés (16 € pour un Metz – Verdun)
- Des lignes de train qui tendent à être remplacées par le bus

La Meuse, infrastructure / axe pour le développement du territoire et comme support :

- aux activités économiques et touristiques ?
- aux déplacements doux et fluviaux ?
- et à une nouvelle répartition sur le territoire ?





Equipements structurants

• Les lieux de formation sont surtout présents à Verdun (et Stenay) : universités et lycées – filières générales, techniques et professionnelles

• les lieux culturels (musées et sites de mémoire), qui peuvent représenter des atouts résidentiels, sont surtout concentrés sur Verdun et sur les CC de Montmédy et de Stenay :

- quel potentiel de diversification pour des lieux culturels d'une nouvelle nature ?
- quelles spécificités du territoire à mettre en avant ?

A

Musées :
Musée de la bière de Stenay, Maison du miel et des abeilles du Val Dunois, Musée Jules Bastien-Lepage - Musée de la Fortification

Patrimoine :
La Citadelle de Montmédy

Sites de mémoire de la Grande Guerre :
Monuments, Cimetière américain de Romagne-sous-Montfaucon, Cimetière militaire allemand de Nantillois, Ligne Maginot casemate de Fresnois

Lieux de formation :
Lycée polyvalent Alfred Kastler (Stenay)

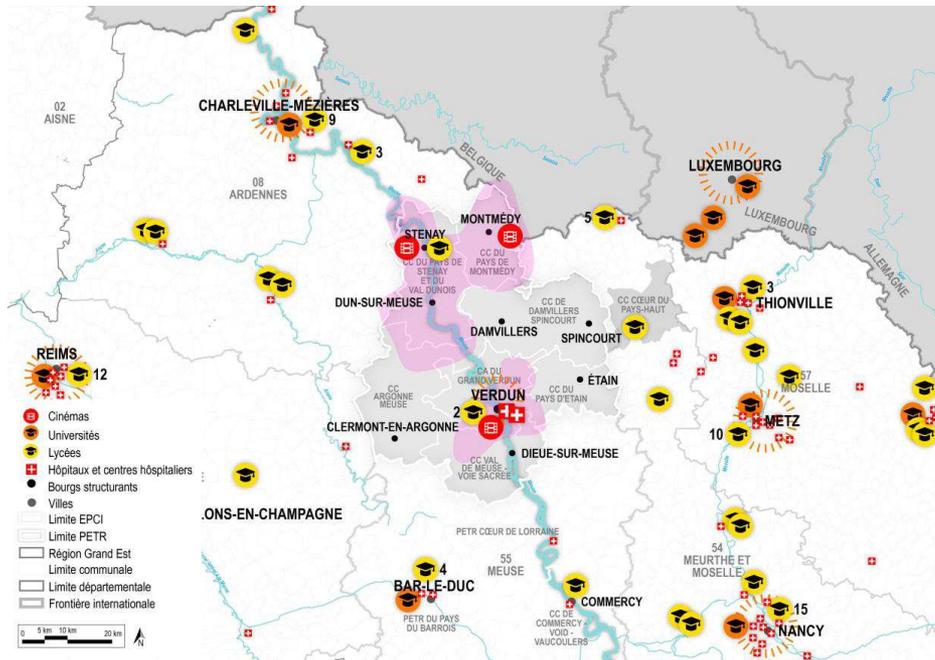
B

Musées :
Centre mondial de la paix, des libertés et des droits de l'homme, Musée de la Prinerie, Epi 3^{ème} bataille de Verdun

Patrimoine et sites de mémoire de la Grande Guerre :
Citadelle souterraine, 9 villages détruits lors de la Bataille de Verdun, Fort de Vaux, Ossuaire de Douaumont, Tranchée des Baionnettes, Monument à la victoire et aux soldats de Verdun

Lieux de formation :
Lycée Polyvalent Margueritte, Lycée Jean-Auguste Margueritte, Groupe Scolaire Sainte Anne- Post Bac

Hôpitaux et centres hospitaliers :
Centre Hospitalier Verdun Site Saint-Nicolas, Hôpital Desandrouins (Verdun)



Part de la population éloignée des équipements de services

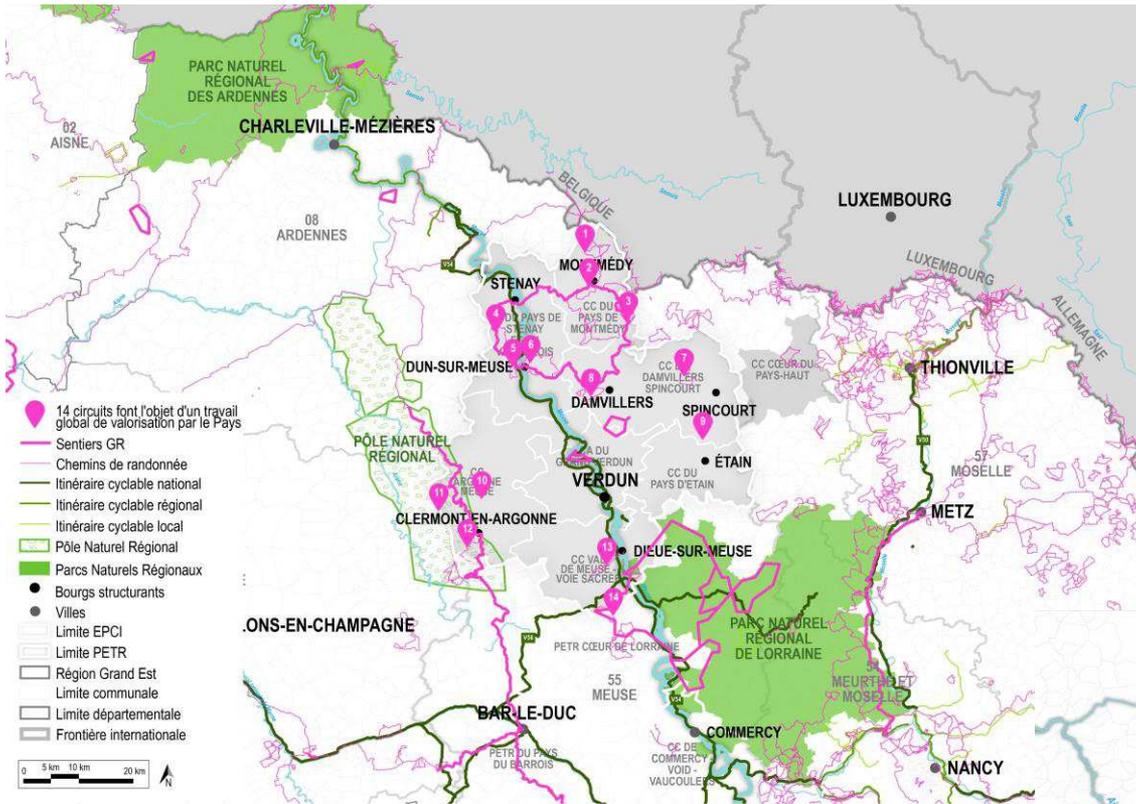
Indicateurs	7 intercommunalités	France métropolitaine
De proximité (plus de 7 min) (%)	26,5	2,3
Intermédiaires (plus de 15 min) (%)	18,9	2,3
Supérieurs (plus de 30 min) (%)	21,1	2,2

Source : Insee, Recensement de la population (RP) ; Base permanente des équipements (BPE) ; distancier Metric - 2019

Les services

- > Près de 15% de la population éloignée des équipements de services (d'après les critères de l'INSEE) contre moins de 3% à l'échelle nationale, quelle que soit le type d'équipement (« proximité », « intermédiaire » ou « supérieur »)
- > Un état de fait qui s'explique par le caractère rural du territoire et la structuration urbaine de l'habitat et des équipements : bien qu'il soit peu dense, l'habitat y est dispersé sur une large partie du territoire
- > Une frange nord-ouest du territoire qui accueille ainsi une population davantage éloignée des équipements de services

Population considérée comme éloignée lorsqu'elle se trouve en voiture à une distance des équipements supérieure à :
 équipement de proximité à plus de 7 minutes,
 équipement intermédiaire à plus de 15 minutes,
 équipement supérieur à plus de 30 minutes.
 Temps calculés à partir du distancier METRIC (MEsure des TRajets Inter-Communes / Carreaux) de l'INSEE.



La proximité et l'accessibilité à la nature comme atout résidentiel ?

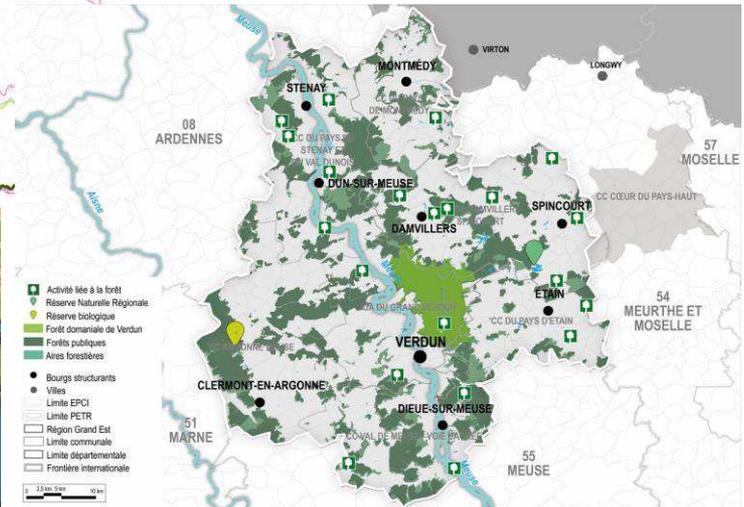
- La Meuse comme atout paysager et résidentiel pour les résidents (véloroute)
- Présence de sentiers de randonnées (dont GR) qui maillent le territoire et qui mériteraient d'être reliés
- Présence des Parc Naturel Régional et du Pôle Naturel Régional de la Forêt d'Argonne pour mettre en valeur un patrimoine paysager riche

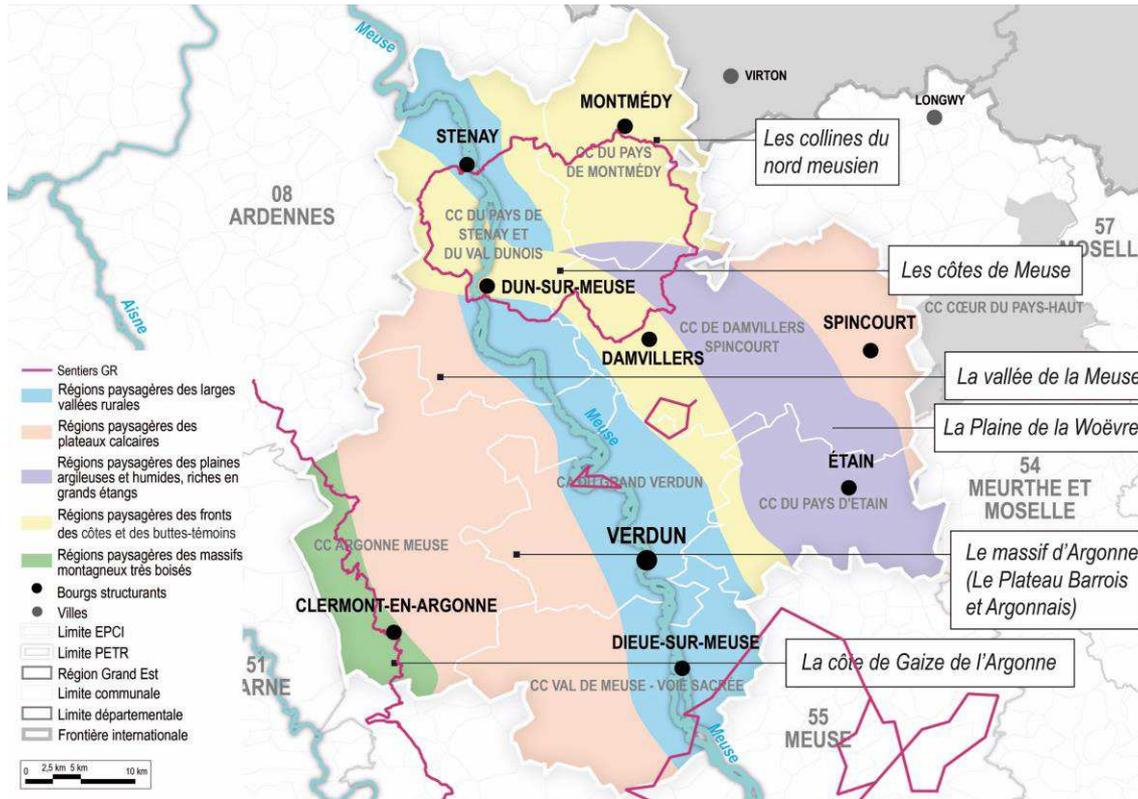


Vue depuis l'abri des 4 cheminées sur le champ de bataille de Verdun



Vue aérienne - la Meuse, le canal et les étangs

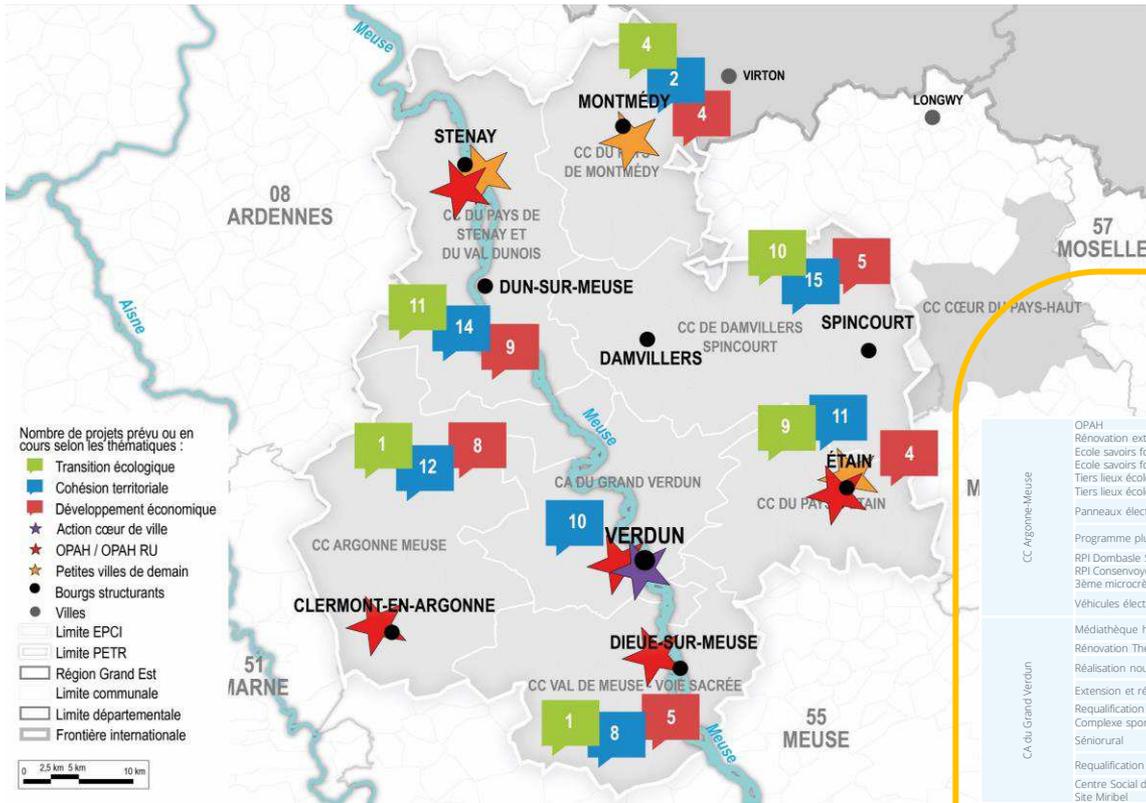




La proximité et l'accessibilité à la nature comme atout touristique ?

- Les entités paysagères du PETR du Pays de Verdun sont variées et certains sentiers de Grande Randonnée permettent de les traverser





Les projets en cours et en réflexion en lien avec la thématique Attractivité / cohésion territoriale

Structure	Projets
CC Argonne-Meuse	OPAH Rénovation extension complexe sportif Ecole savoirs fondamentaux Varennes Ecole savoirs fondamentaux clermont Tiers lieux école Clermont Tiers lieux école Varennes Panneaux électroniques et système d'informations locales
	Programme pluriannuel d'équipements numériques des écoles RPI Dombasle Sivry RPI Consenvoye 3ème microcrèche Véhicules électriques cantine/associations/mobilité services
CA du Grand Verdun	Médiathèque hôtel des Sociétés Rénovation Théâtre Réalisation nouvelle crèche Miribel Extension et rénovation école Jules Ferry Requalification périscolaire Jules Ferry Complexe sportif et salle multiplexe Sénioural
	Requalification Ville Haute Centre Social d'Anthouard Site Miribel Groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé Extension de la maison de santé de Spincourt Aménagement de la Maison France Service de Spincourt Aménagement extérieur du pôle de Darvillers (parking et aires de jeu)
CC de Darvillers Spincourt	Rénovation ou construction d'un groupe scolaire à Spincourt Extension de la micro-crèche de Darvillers Création d'une crèche à Dommary Baroncourt Projet de Tiers Lieux 1001 Gares Renouvellement du parc informatique des écoles via le plan de relance numérique Mise en place de panneaux d'informations numériques Investissement des voiries intercommunales Gestion des ponts des voies intercommunales Création d'un lotissement intercommunal à Dommary-Baroncourt
	aménagement des centres bourgs et enfouissement de réseaux Création d'un bâtiment technique intercommunal
CC du Pays d'Etain	revalorisation pelouse calcaire velosnes et Villécloye aménagement d'un espace culturel et associatif Création d'une micro-crèche Phase de suivi-animation de l'OPAH intercommunale Renouvellement de systèmes de vidéoprotection
	Travaux d'aménagement crèche et accueil périscolaire d'Etain Etude pour la création d'une salle de restauration scolaire à Etain Création d'un tiers-lieu à vocation sociale Projets d'animations spécifiques 3e âge et parentalité Bourse aux permis jeunes Nouveau TAD ou taxi social Régénération du gymnase intercommunal (étude) Régénération du gymnase intercommunal (travaux) Régénération ou construction de la maison des services de la CCPE
CC du Pays de Stenay et du Val d'unois	Diagnostic territorial des équipements sportifs Repair Café / Fab Lab Reconstruction sur le site du collège Pôle Enfance Sivry sur Meuse Mise en place d'une ressourceurcie Territoire Zéro Chômeurs Requalification friche industrielle Stenay Aménagement d'un skatepark Création de sentiers de randonnée Restauration d'un lavoir et égayoir Aménagement de ballastères Aménagement paysager d'un square et création d'un terrain multisports
	Construction de 3 logements dans l'ancienne salle des fêtes Aménagement d'une aire de jeux pour jeunes Création d'une déchetterie et d'une recyclerie à Dugny-sur-Meuse Rénovation du COSEC à Ancemont Création d'un multi accueil à Souilly Création d'un groupe scolaire Extension de la maison de santé de Dieue-sur-Meuse Création d'une micro-crèche à Nixeville-Blercourt
CC Val de Meuse - Voie Sacrée	Restructuration du groupe scolaire de Dugny-sur-Meuse Régénération et extension d'un local pour l'office de tourisme à Dieue-sur-Meuse Mise aux normes et accessibilité de l'église romane fortifiée de Dugny-sur-Meuse

Atouts

- Un « stock » de logements pour attirer des ménages (et des familles) souhaitant s'éloigner des métropoles et des grandes villes
- Des actions multiples en faveur de l'amélioration de l'habitat
- Un réseau ferré existant (à conforter et améliorer ?)
- Une proximité à la nature offrant un cadre de vie paisible et sain, et un potentiel pour le développement touristique
- Présence de la Meuse qui agit comme lien dans le territoire et comme axe qui polarise des atouts déjà présents

Faiblesses

- Des logements peu adaptés à la population présente sur le territoire et une vacance importante
- Une accessibilité au territoire « limitée » et fastidieuse avec une connexion aux grandes villes impliquant un mode de vie dépendant de la voiture
- Des habitants éloignées des services et des grands équipements culturels et lieux de formation
- La Meuse comme axe de rupture est / ouest

Retour sur les ateliers locaux

ATOUPS

- Un territoire disposant d'un **cadre de vie agréable et préservé** du fait de son patrimoine naturel et culturel
- Un **tissu associatif dense** porteur de dynamise sur le territoire
- Un **territoire transfrontalier et au cœur d'un grand bassin de population**
- Un **foncier attractif**

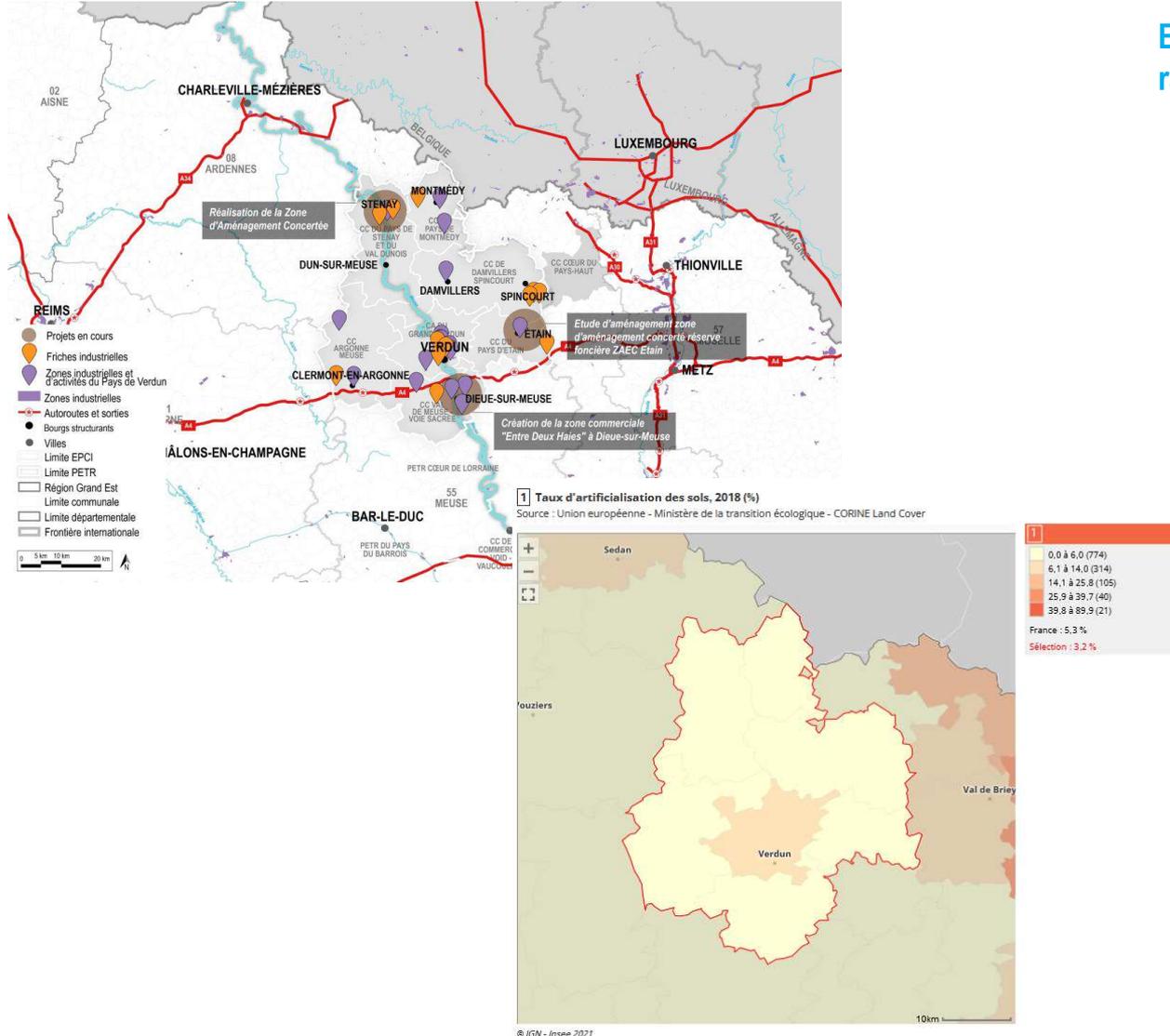
FAIBLESSES

- Une offre de **mobilité faiblement développée** sur le territoire et ce sur l'ensemble des modes de transport
- Une offre de **logement très hétérogène** sur le territoire, **pas toujours adaptée** à la diversité des besoins et comportant des passoires énergétiques
- Un **déséquilibre de l'offre de service entre des territoires** disposant de grands équipements, ceux disposant d'une haute qualité de service de proximité et d'autres qui en sont éloignés notamment en matière médico-sociale

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG) par habitant, par secteur		
Combien de milliers de tonnes équivalent CO2 sont relâchées localement dans l'atmosphère selon le secteur d'émission ?		
Indicateurs	PETR DU PAYS DE VERDUN	France
Total	17,72	6,7
Agriculture	6,14	1,32
Autres transports	0,21	0,1
Déchets	0,25	0,22
Energie	0,09	0,34
Industrie hors énergie	6,03	1,25
Résidentiel	1,14	0,96
Routier	3,19	1,91
Tertiaire	0,66	0,6
<i>Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016</i>		

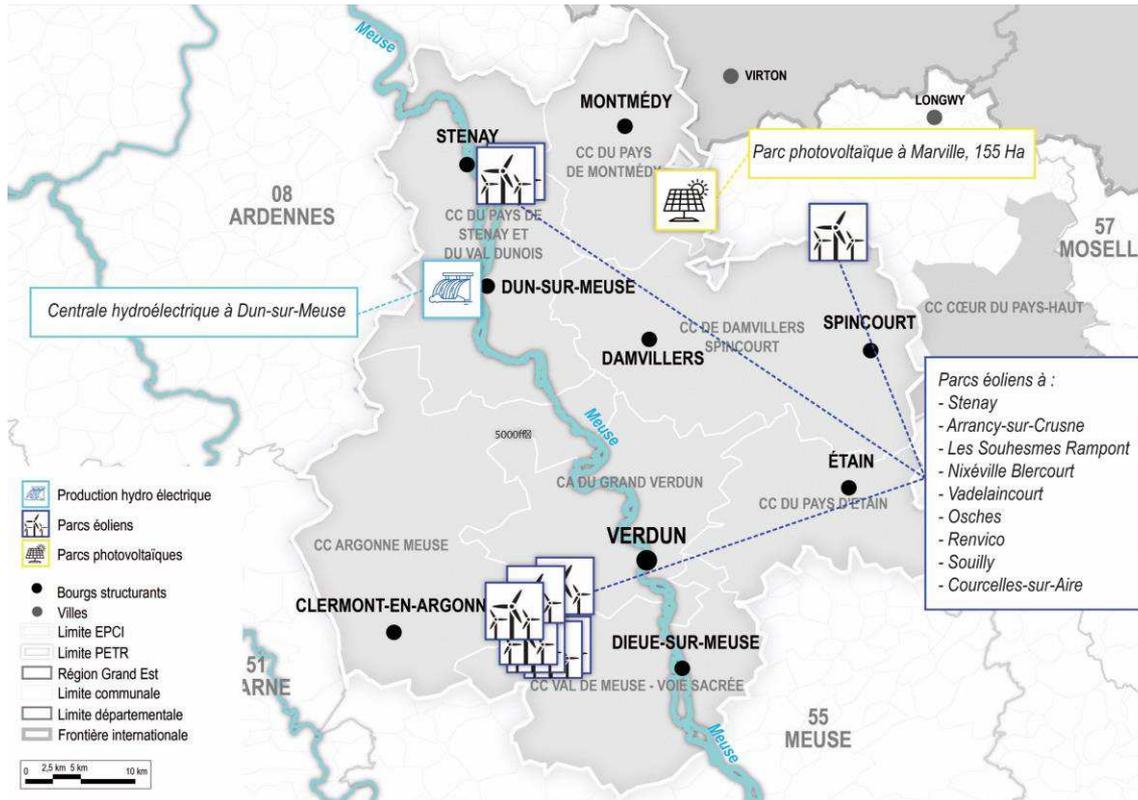
Secteurs émetteurs de GES

- Les secteurs de l'Industrie et de l'agriculture sont fortement émetteurs
- Le transport représente également un enjeu pour la transition écologique
- un secteur résidentiel particulièrement émetteur en Gaz à Effet de Serre par rapport à la moyenne nationale et des indicateurs de performance énergétique à surveiller...



Economie du foncier / utilisation raisonnée du territoire

- Une faible densité humaine (29,9 habitants au km² contre 105,5 en France)
- Un faible taux d'artificialisation des sols (3,2% du Pays de Verdun contre 5,3% à l'échelle nationale) (Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018)
- Une faible artificialisation des sols sur la période 2009-2019 : 0,1% du territoire artificialisé (235 hectares) contre 0,4% à l'échelle nationale (**ce qui s'explique en partie par le faible taux de construction sur le plan résidentiel**), principalement sur la CA de Verdun avec un taux de 0,2% (Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2019 - 2009-2019)



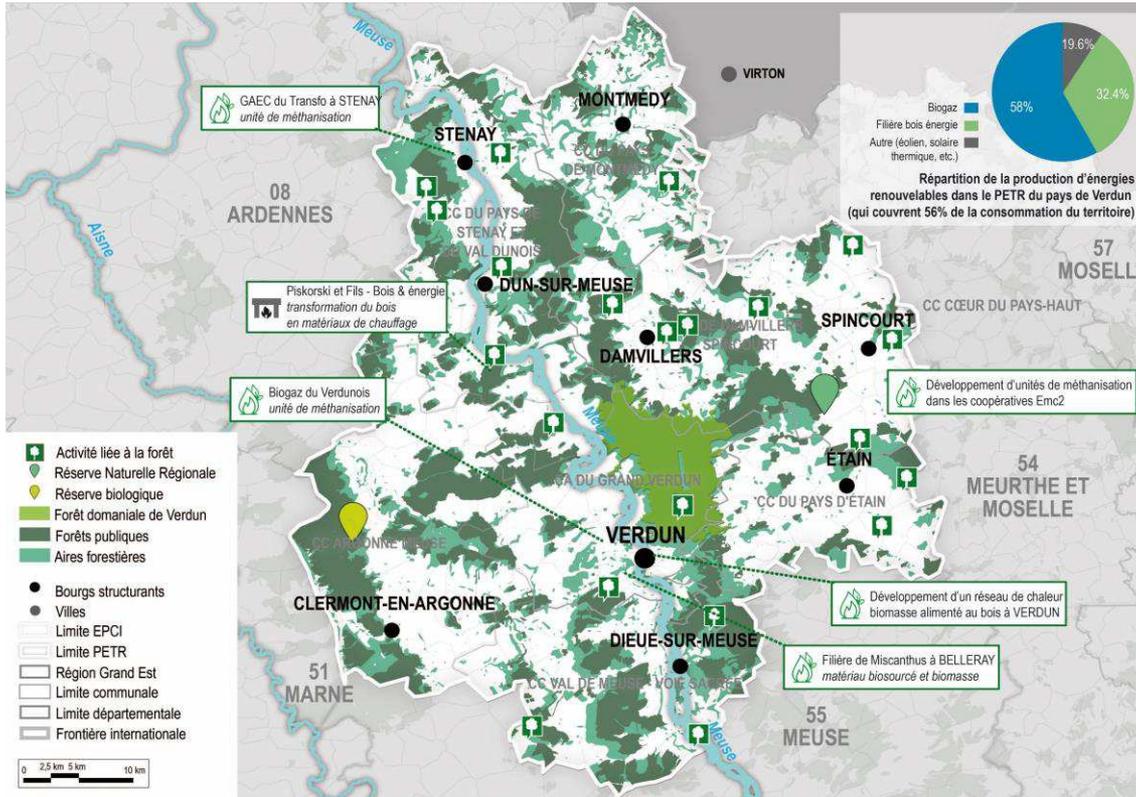
Energies renouvelables

La Meuse comme source d'énergie :

- Dun-sur-Meuse : usine hydroélectrique

Un territoire qui tire parti des éléments eau, air et vent pour produire de l'énergie

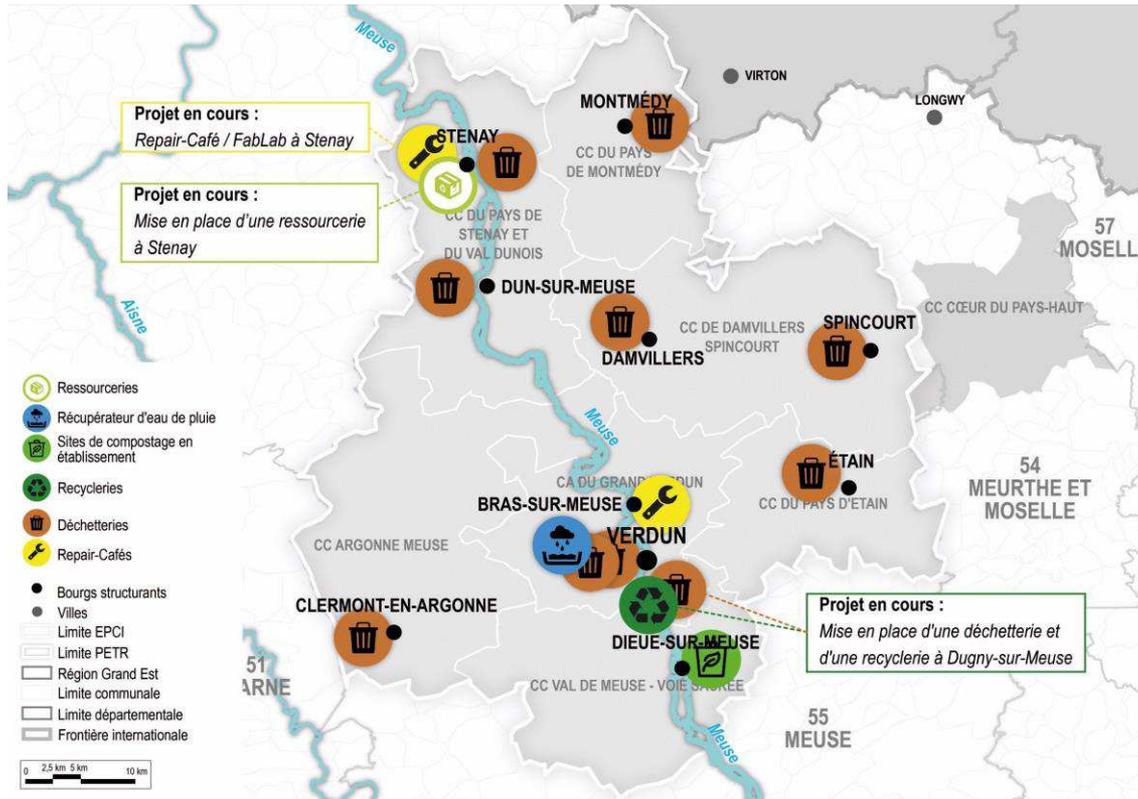
Un secteur d'emploi spécialisé qui se développe ? Donnant lieu à de nouvelles formations sur le territoire ?



Production d'énergies à partir de ressources locales

Les activités agricoles et sylvicoles comme source d'énergie.

Un territoire qui tire parti de ses ressources et de ses déchets pour produire de l'énergie.

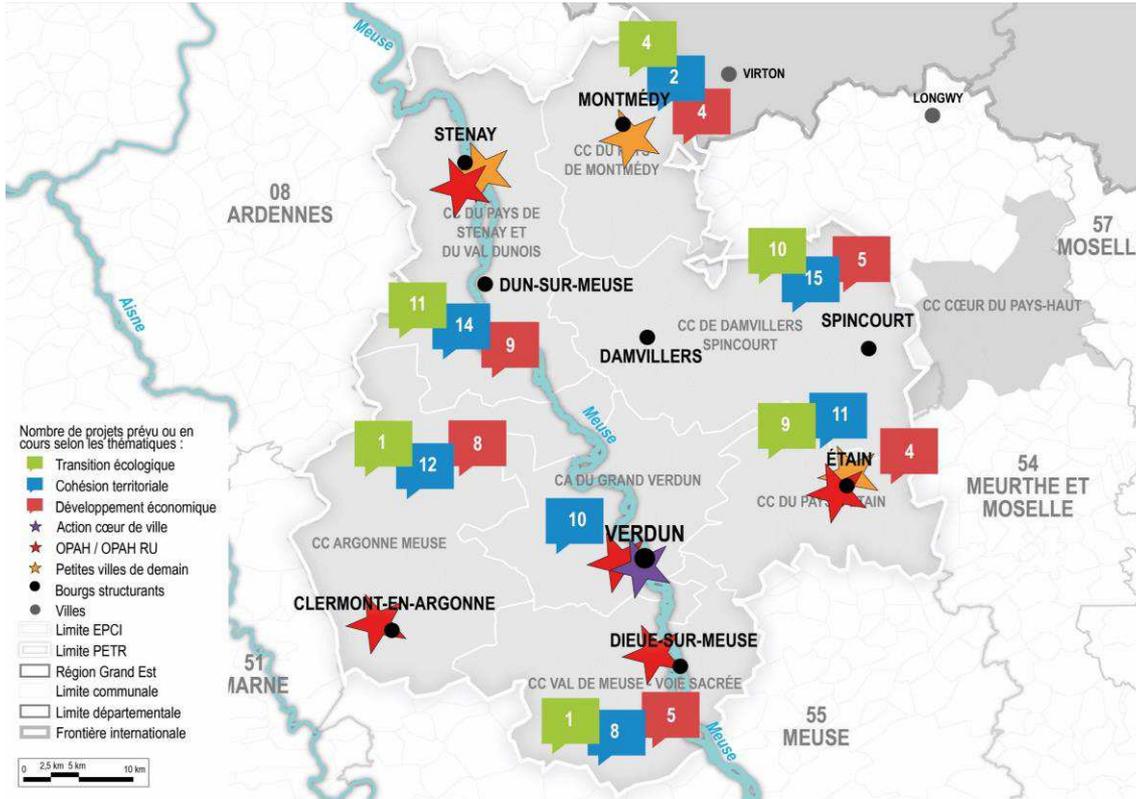


Gestion et limitation des déchets

Des nouveaux projets intéressants qui méritent d'être développés sur le territoire en fonction des besoins de chaque EPCI

Des activités productives :

- à mettre en lien avec des projets d'Economie Sociale et Solidaire,
- qui peuvent répondre à des besoins de la population



Les projets en cours et en réflexion en lien avec la thématique Environnement / transition écologique

CC Argonne-Meuse	Mise à niveau des infrastructures communales ou syndicales gestion eau et assainissement
CC de Damvillers Spincourt	Raccordement gymnase et cantine centrale de Damvillers à une unité méthanisation Réaménagement et rénovation thermique de la Maison de Santé de Damvillers Rénovation de deux logements à Damvillers Rénovation des déchetteries intercommunales Finalisation de la rénovation du parc d'éclairage public Programme de restauration des cours d'eau Rénovation thermiques des logements intercommunaux
CC du Pays d'Étain	Rénovation thermiques et développement d'énergie renouvelables des bâtiments intercommunaux (programme directeur immobilier) Déploiement de système de gestion technique des bâtiments rénovation et isolation des bâtiments communaux (logements, mairie, salle des fêtes...)
CC du Pays de Montmédy	optimisation de la déchetterie chaudière école d'Ecouvieux travaux assainissement Montmédy-Iré les prés travaux assainissement Thonne le Thil
CC du Pays d'Étain	Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments intercommunaux Elaboration d'un PLUI Programme d'entretien cours d'eau Nouveau programme de restauration des cours d'eau Actions d'animation en faveur de la préservation de la biodiversité Programme de rénovation énergétique de bâtiments intercommunaux
CC du Pays de Stenay et du Val dunois	Création de pistes cyclables Acquisition d'un véhicule de service électrique Réhabilitation des déchetteries Amélioration conditions de tri Performance énergétique des logements Performance énergétique du patrimoine CODECOM Rénovation parc éclairage public en LED Chemin de santé Travaux Mobilité douce Stenay Mouzay Rénovation des cours d'eau Bornes électriques Stenay Aménagement de sentiers touristiques et pédagogiques Construction d'une salle de fêtes (120 personnes)
CC Val de Meuse - Voie Sacrée	Rénovation énergétique des écoles

Atouts

- Un potentiel pour réduire les GES émis par le secteur résidentiel à travers les programmes de rénovation de l'habitat
- Un faible taux d'artificialisation des sols
- Présence de filières de production d'énergies à partir des ressources locales et naturelles
- Des projets d'énergies renouvelables qui se développent
- Un potentiel pour réduire les GES émis par le transport à travers la réouverture de lignes ferroviaires (en appui des secteurs émergents)
- Une Economie Sociale et Solidaire qui se développe

Faiblesses

- Des secteurs _ agriculture, industrie et transport _ nettement plus émissifs en GES que la moyenne nationale
- Un besoin de dynamisation du territoire qui pourrait aller à contre courant de la transition énergétique (artificialisation des sols – dégradation des paysages et des modes de vie)
- Absence de formation liée aux secteurs émergents sur le territoire

Retour sur les ateliers locaux

ATOUPS

- Un territoire rural disposant d'un **patrimoine naturel préservé et diversifié** avec notamment :
 - Une forte présence **d'espaces forestiers** constituant des puits de carbone
 - Une ressource en **eau très présente et de qualité** avec la présence de nombreux cours d'eau
 - Une **biodiversité riche**
- Un territoire **peu soumis aux pollutions de l'air, de l'eau et sonores**
- Une **gestion des déchets** largement considérée comme efficace mais restant à étendre sur l'ensemble du territoire

FAIBLESSES

- Des productions **d'énergies renouvelables restant à renforcer** sur le territoire
- Des **marges de progression sur la thermique des bâtiments** (publics, privés...)
- Un territoire **vulnérable face au changement climatique**, en particulier sur le **risque d'inondation et la raréfaction de l'eau**
- Une **gestion de l'eau restant à consolider** en particulier en matière d'assainissement
- Une **fragmentation des espaces naturels** (disparition des haies, pâturages...) notamment du fait du développement des grandes cultures et un imperméabilisation des sols générant une **perte de la biodiversité et une augmentation des risques naturels** (coulées de boue, érosion des sols...)

Thématiques prioritaires pour le territoire

Economie

- Economie (Industrie, artisanat, ESS...)
- Main d'œuvre (formation et installation)
- Agriculture et alimentation
- Filière bois
- Marketing territorial

Attractivité

- Mobilité
- Habitat
- Services, équipements et numérique
- Tourisme
- Offre associative et culturelle

Environnement

- Energie
- Déchets
- Eau
- Biodiversité et paysage
- Comportements individuels



Merci de votre participation !



A suivre ...

CA du	Séniorural		?			Intercommunal	En cours ?	validation APD pour le 1er trimestre 2022	CAGV
	Requalification Ville Haute		?			Intercommunal	En cours ?	maîtrise d'oeuvre : dernier trimestre 1er semestre 2023	CAGV
	Centre Social d'Anthouard		?			Communal	En cours ?	Deposition /fouilles : 15 juin 2022	Ville de Verdun
	Site Miribel	?	?			Communal	En cours ?		Ville de Verdun
CC de Damvillers Spincourt	Groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé		?			Intercommunal	En cours ?	2022	CCDS
	Raccordement gymnase et cantine centrale de Damvillers à une unité méthanisation		?			Départemental	En cours ?	2022	Département - CCDS
	Extension de la maison de santé de Spincourt		?			PETR	Livré ?	2021	CCDS
	Réaménagement et rénovation thermique de la Maison de Santé de Damvillers		?			Intercommunal	En cours ?	2023	CCDS
	Rénovation de deux logements à Damvillers		?			Intercommunal	Livré ?	2021	CCDS
	Rénovation des déchetteries intercommunales		?			Intercommunal	En cours	2022	CCDS
	Finalisation de la rénovation du parc d'éclairage public		?			Intercommunal	En cours	2019-2022 2022 - 2026	CCDS
	Aménagement de la Maison France Service de Spincourt		?			Intercommunal	En cours ?	2022	CCDS
	Aménagement extérieur du pôle de Damvillers (parking et aires de jeu)		?			Communal	Livré ?	2021	CCDS
	Rénovation ou construction d'un groupe scolaire à Spincourt		?			Intercommunal	Prévu ?	2025	CCDS
	Gestion des friches économiques		?	?		Intercommunal	Prévu ?	2024	CCDS
	Extension de la micro-crèche de Damvillers		?			Intercommunal	En cours ?	2022	CCDS
	Création d'une crèche à Dommary Baroncourt		?			Intercommunal	En cours	2023	CCDS
	Projet de Tiers Lieux 1001 Gares	?	?	?		Intercommunal	En cours	2022	CCDS
	Aménagement de la deuxième cellule commerciale de la supérette de Spincourt		?			Intercommunal	En cours	2022	CCDS
	Rénovation de l'ancienne boulangerie de Saint-Laurent-sur-Othain		?			Intercommunal	Livré ?	2021	CCDS
	Renouvellement du parc informatique des écoles via le plan de relance numérique	?	?			Intercommunal	En cours	2022	CCDS
	Mise en place de panneaux d'informations numériques	?	?			Intercommunal	Livré ?	2021	CCDS
	Programme de restauration des cours d'eau		?			PETR	Prévu ?	2022-2025	CCDS
	Rénovation thermiques des logements intercommunaux		?			Intercommunal	pluriannuel	pluriannuel	CCDS
	Rénovation thermiques et développement d'énergie renouvelables des bâtiments intercommunaux (prooramme directeur immobilier)		?			Intercommunal	En cours	2023	CCDS
	Déploiement de système de gestion technique des bâtiments	?	?			Intercommunal	En cours	2022	CCDS
	Valorisation des sites touristiques intercommunaux (aménagement, valorisation et rénovation des sites ; mise en valeur numérique)	?	?			Intercommunal	Prévu ?	2022-2025	CCDS
	Soutien et développement d'actions culturelles	?	?			Cohésion territoriale ?	pluriannuel	pluriannuel	CCDS
	Investissement des voiries intercommunales		?			Intercommunal	pluriannuel	pluriannuel	CCDS
	Gestion des ponts des voies intercommunales		?			Intercommunal	pluriannuel	pluriannuel	CCDS
	Création d'un lotissement intercommunal à Dommary-Baroncourt		?			Intercommunal	En cours	2022	CCDS
	Rénovation de la boulangerie de Dommary Baroncourt		?			Intercommunal	Livré ?	2021	CCDS
	rénovation et isolation des bâtiments communaux (logements, mairie, salle des fêtes...)		?			Communal	-		Communes

	aménagement des centres bourgs et enfouissement de réseaux		?				Communal	-		Communes
	Création d'un bâtiment technique intercommunal		?				Intercommunal	En cours	2022	CCDS
CC du Pays de Montmédy	optimisation de la déchetterie		?				Intercommunal	En cours ?	2ème semestre 2022-début 2023	EPCI
	chaudière école d'Ecouviez		?				Intercommunal	En cours ?	été 2022	EPCI
	revalorisation pelouse calcaire velosnes et Villécloye		?				Intercommunal	En cours ?	2023	EPCI
	Etude Aménagement d'un tiers lieu et espace France Services		?				Intercommunal	En cours ?	2022	Commune de Montmédy
	travaux d'aménagement d'un tiers lieu et espace France services		?				Intercommunal	En cours ?	2023	Commune de Montmédy
	etude sanitaire et historique de la citadelle de Montmédy (phase 1 étude sanitaire casemates)		?	?		Cohésion territoriale ?	Départemental	En cours ?	2022	Commune de Montmédy
	etude sanitaire et historique de la citadelle de Montmédy (phase 2 étude historique)		?	?		Cohésion territoriale ?	Départemental	En cours ?	2023	Commune de Montmédy
	travaux assainissement Montmédy-Iré les prés		?				Intercommunal	Prévu ?	2023-2024	EPCI
	travaux assainissement Thonne le Thil		?				Intercommunal	Prévu ?	2025	EPCI
aménagement d'un espace culturel et associatif		?				Communal	-		Commune de Thonne la Lèze	
CC du Pays d'Etain	Etude d'aménagement zone d'aménagement concerté réserve foncière ZAEC Etain		?				Intercommunal	En cours	2022-2023	CCPE
	Création nouvelle voirie et réseaux ZAC du Château d'Eau Etain		?			Cohésion territoriale ?	Intercommunal	En cours	2022	CCPE
	Création d'une micro-crèche		?				PETR	En cours	2022	CCPE
	Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments intercommunaux		?				Intercommunal	En cours	2021-2022	CCPE
	Phase de suivi-animation de l'OPAH intercommunale		?				Intercommunal	Prévu	2022-2024	CCPE
	Elaboration d'un PLUI		?			Cohésion territoriale ?	Intercommunal	Prévu	2022-2026	CCPE
	Renouvellement de systèmes de vidéoprotection	?	?				Intercommunal	En cours ?	2022	CCPE
	Travaux d'aménagement crèche et accueil périscolaire d'Etain		?				Intercommunal	En cours ?	2022	CCPE
	Etude pour la création d'une salle de restauration scolaire à Etain		?				Intercommunal	Prévu ?	2022 ou 2023	CCPE
	Acquisition-réhabilitation d'un bâtiment industriel		?				Intercommunal	Prévu	2023-2024	CCPE
	Acquisition-réhabilitation d'un local commercial		?				Intercommunal	-	?	CCPE
	Création d'un tiers-lieu à vocation sociale		?				PETR	Prévu	2024-2026	CCPE
	Programme d'entretien cours d'eau		?				Intercommunal	Prévu	2022-2025	CCPE
	Nouveau programme de restauration des cours d'eau		?				Intercommunal	Prévu	2022-2025	CCPE
	Actions d'animation en faveur de la préservation de la biodiversité		?				Intercommunal	Prévu	2022-2026	CCPE
	Programme de rénovation énergétique de bâtiments intercommunaux		?				Intercommunal	Prévu	2023-2026	CCPE
	Projets d'animations spécifiques 3e âge et parentalité		?				Intercommunal	Prévu	2022-2023	CCPE
	Bourse aux permis jeunes		?				Intercommunal	Prévu	2022-2023	CCPE
	Nouveau TAD ou taxi social	?	?				Intercommunal	Prévu	2022-2023	CCPE
	Création de pistes cyclables	?	?				PETR	-	?	CCPE
Réhabilitation du gymnase intercommunal (étude)		?				Intercommunal	Prévu	2022-2023	CCPE	
Réhabilitation du gymnase intercommunal (travaux)		?				Intercommunal	Prévu	2023-	CCPE	

	Acquisition d'un véhicule de service électrique	?	?				Intercommunal	Prévu	2022 ou 2023	CCPE	
	Réhabilitation ou construction de la maison des services de la CCPE		?				Intercommunal	-	?	CCPE	
CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	Diagnostic territorial des équipements sportifs		?				Intercommunal	En cours ?	2021/2022	CODECOM	
	Réhabilitation des déchèteries		?				Intercommunal	En cours ?	2022	CODECOM	
	Amélioration conditions de tri	?	?				Intercommunal	En cours ?	2022	CODECOM	
	Repair Café / Fab Lab	?	?				Intercommunal	En cours ?	2022	CODECOM	
	Performance énergétique des logements		?				Intercommunal	En cours ?	2022/2023	CODECOM	
	Performance énergétique du patrimoine CODECOM		?				Intercommunal	En cours ?	2022/2023	CODECOM	
	Réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée		?				Intercommunal	Prévu ?	2023-2026	CODECOM	
	Travaux Cellules Commerciales		?				Intercommunal	En cours ?	2022	CODECOM	
	Rénovation parc éclairage public en LED		?				Intercommunal	En cours	2020-2024	CODECOM	
	Travaux requalification Lac Vert		?				Intercommunal	En cours ?	2022	CODECOM	
	Entretien navigation Meuse		?	?		Cohésion territoriale ?	Supérieur	Prévu ?	2022-2026	CODECOM	
	Reconstruction sur le site du collège		?				Intercommunal	En cours	2021-2024	CODECOM	
	Pôle Enfance Sivry sur Meuse		?				Intercommunal	Prévu ?	2022-2023	CODECOM	
	Véloroute voie verte	?	?	?	Transition écologique ?		Supérieur	En cours ?	2022-2024	CODECOM	
	Mise en place d'une ressourcerie		?		Transition écologique ?		Intercommunal	En cours	2022	CODECOM	
	Chemin de santé		?				Communal	Prévu	2023-2024	Commune Lion devant Dun	
	Travaux Mobilité douce Stenay Mouzay	?	?				Intercommunal	Prévu	2022-2023	Stenay Mouzay ou CODECOM	
	Territoire Zéro Chômeurs		?	?			Economie ?	Supérieur	Prévu	2022-2026	CODECOM
	Rénovation des cours d'eaux		?					Supérieur	Prévu	2022-2024	CODECOM
	Requalification friche industrielle Stenay		?					Communal	Prévu	2022-2026	Commune Stenay
	Bornes électriques Stenay	?	?					Communal	En cours	2022	CODECOM
	Réhabilitation station service Dun		?					Intercommunal	En cours	2022	CODECOM
	Requalification commerces		?					Communal	Prévu ?	2022-2024	Stenay ou CODECOM
	Aménagement d'un skatepark		?					Communal	En cours	2022	Baâlon
	Création de sentiers de randonnée	?	?		Transition écologique ?			Communal	Prévu ?	2023	Baâlon
	Restauration d'un lavoir et égayoir		?					Intercommunal	Prévu ?	2024	Baâlon
	Mise en place d'un circuit des lavoirs		?		Transition écologique ?	Cohésion territoriale ?		Intercommunal	Prévu ?	2022-2024	CODECOM
	Reprise d'une écluse et création d'un gîte vélo		?	?		Cohésion territoriale ?		Communal	Prévu ?	2022-2024	Mouzay
	Aménagement de ballastières		?					Communal	Prévu ?	2022-2024	Mouzay
	Aménagement paysager d'un square et création d'un terrain multisports		?					Communal	Prévu ?	2022-2024	Mouzay
Aménagement de sentiers touristiques et pédagogiques	?	?					Communal	Prévu ?	2022-2023	Mouzay	
Construction d'une salle des fêtes (120 personnes)		?			Cohésion territoriale ?		Communal	Prévu ?	2024	Ciéry le Petit	

	Construction de 3 logements dans l'ancienne salle des fêtes		?					Communal	Prévu ?	2024	Cléry le Petit
	Aménagement d'une aire de jeux pour jeunes		?					Communal	En cours ?	2022	Cléry le Petit
CC Val de Meuse - Voie Sacrée	Création d'une Véloroute Voie Verte	?	?	?			Cohésion territoriale ?	Intercommunal	Prévu ?	2026	Codecom
	Création de la zone commerciale "Entre Deux Haies" à Dieue-sur-Meuse		?					Intercommunal	Prévu ?	2026	Codecom
	Réhabilitation de l'ancienne friche SARAP à Ancemont		?					Intercommunal	Prévu ?	2024	Codecom
	Création d'une voirie sur la zone du Raisin à Dugny-sur-Meuse		?				Cohésion territoriale ?	Intercommunal	Prévu ?	2023	Codecom
	Création d'une déchetterie et d'une recyclerie à Dugny-sur-Meuse		?		Transition écologique ?			Intercommunal	Prévu ?	2025	Codecom
	Rénovation du COSEC à Ancemont		?					Intercommunal	En cours ?	2022	Codecom
	Création d'un multi accueil à Souilly		?					Intercommunal	Prévu ?	2023	Codecom
	Création d'un groupe scolaire		?					PETR	Prévu ?	2024	Grand Verdun
	Extension de la maison de santé de Dieue-sur-Meuse		?					Intercommunal	Prévu ?	2023	Codecom
	Création d'une micro-crèche à Nixéville-Blercourt		?					Intercommunal	Prévu ?	2026	Codecom
	Restructuration du groupe scolaire de Dugny-sur-Meuse							Intercommunal	Prévu ?	2024	Codecom
	Rénovation énergétique des écoles		?					Intercommunal	Prévu ?	2026	Codecom
	Réhabilitation et extension d'un local pour l'office de tourisme à Dieue-sur-Meuse		?					Intercommunal	Prévu ?	2025	Codecom
	Rénovation du local commercial à Les Monthairons		?					Intercommunal	Prévu ?	2023	Codecom
	Mise aux normes et accessibilité de l'église romane fortifiée de Dugny-sur-Meuse		?					Intercommunal	Prévu ?	2023	Codecom